



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS



OBSERVATOIRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES TERRITOIRES

## Les études de l'Observatoire n° 101

# « Diagnostic du système alimentaire du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais »



Avril 2022

# SOMMAIRE

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### SOCIO-ÉCONOMIQUE ..... 3

|                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais .....                                                    | 4  |
| Dynamique démographique et caractéristiques des populations.....                                          | 6  |
| Des fragilités socio-économiques plus marquées dans certains territoires .....                            | 9  |
| Les dynamiques de l'emploi.....                                                                           | 11 |
| Une filière agricole en légère perte de vitesse mais qui demeure structurante pour l'économie locale..... | 13 |
| Le foncier agricole, un enjeu crucial pour la collectivité et les agriculteurs .....                      | 16 |

## DES PRODUCTIONS AGRICOLES

### DIVERSIFIÉES ..... 19

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Des productions agricoles orientées .....                                                     | 21 |
| Des produits du terroir reconnus par des signes officiels de la qualité et de l'origine ..... | 28 |

## LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES..... 37

|                                                                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Des atouts dans le secteur agroalimentaire.....                                                                  | 38 |
| De nombreux établissements de commerce de gros.....                                                              | 40 |
| Une offre de proximité étoffée dans la distribution alimentaire.....                                             | 41 |
| L'offre en magasins alimentaires spécialisés .....                                                               | 42 |
| Les possibilités de s'approvisionner en circuits courts dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais .. | 43 |
| De potentiels débouchés dans la restauration collective ...                                                      | 47 |

## APPROCHE DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DES HABITANTS - LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

### « QUE MANGEZ-VOUS ? »..... 51

|                                                                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Profil des répondants .....                                                                                  | 52 |
| Méthodologie .....                                                                                           | 53 |
| Les pratiques d'achats alimentaires des consommateurs du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ..... | 54 |
| Le « faire soi-même », l'autoconsommation et la limitation du gaspillage alimentaire .....                   | 57 |

Produits locaux et labellisés : représentations, connaissances et pratiques d'achat .....

L'approvisionnement de produits alimentaires en circuits courts de proximité sur le territoire .....

## PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES DENRÉES AGRICOLES - ENQUÊTE AUPRÈS DES PRODUCTEURS DU PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS..... 65

## TÉMOIGNAGES DES CANTINES, DES SUPÉRETTES ET DES GRANDES ET MOYENNES SURFACES DU TERRITOIRE..... 71



## MÉTHODOLOGIE

Le **diagnostic de la production agricole, des circuits de distribution et de la consommation alimentaire du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais** a été mené **entre septembre 2020 et début 2022, soit avant la flambée inflationniste des produits alimentaires.**

Son élaboration s'est déroulée en plusieurs phases avec notamment la conduite d'une **enquête auprès des consom-**

**mateurs du territoire**, de septembre 2020 à novembre 2020 et d'une **consultation des producteurs commercialisant leurs produits en vente directe** de la mi-mai 2021 à fin juin 2021.

Les cantines et certains acteurs de la distribution ont été également interrogés, en partie par l'équipe du Pays. Une quinzaine de témoignages a pu être exploitée.

# Éléments de contexte socio-économique





## ...ET PARTAGÉ ENTRE PLUSIEURS BASSINS DE VIE

> **5 bassins de vie structurent le territoire du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.** Ils sont définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. **Tous étendent leur influence au-delà des délimitations administratives du pays.**

> Le plus important est celui de **Romorantin-Lanthenay**. Il concentre **35 % de la population** du pays (12 communes et 28 640 habitants).

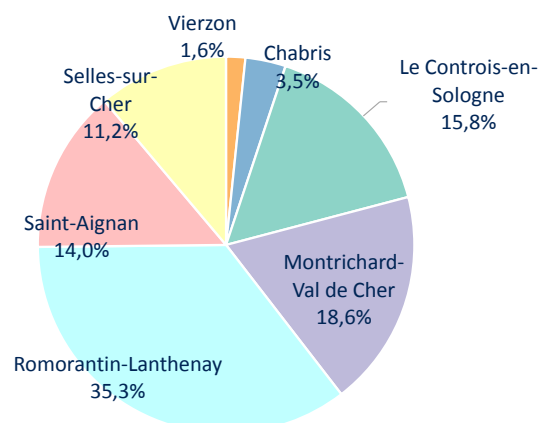
> Celui de **Montrichard - Val de Cher** comprend 10 communes et 19 % des habitants du pays.

> Celui du **Controis-en-Sologne** rayonne sur le nord du pays (12 communes et 12 800 habitants).

> Au sud, les bassins de **Saint-Aignan** et de **Selles-sur-Cher** desservent respectivement 14 % et 11 % de la population du Pays.

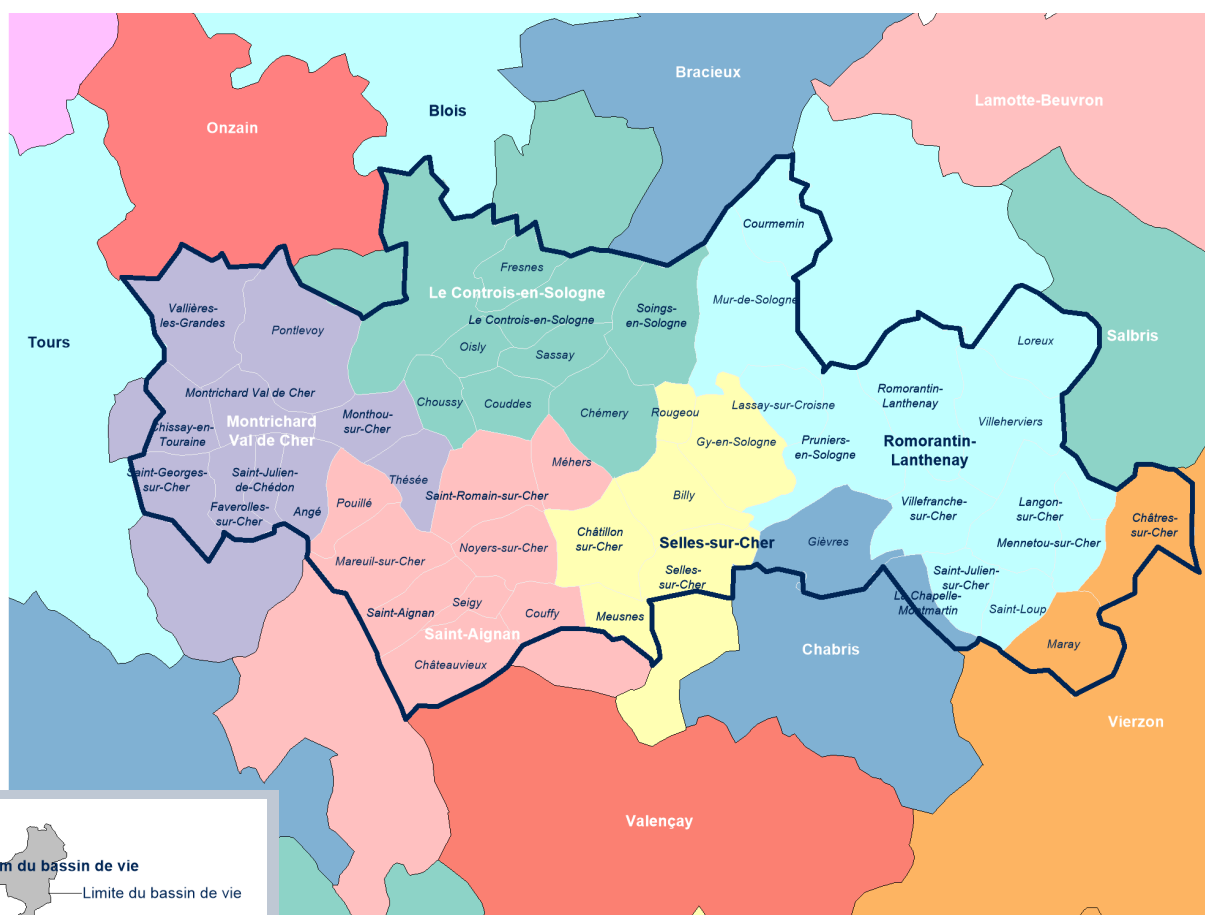
> 4 communes de la partie sud-est du territoire relèvent des bassins de vie de **Chabris** (Gièvres et La Chapelle-Montmartin) et de **Vierzon** (Maray et Châtres-sur-Cher).

Répartition de la population du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais par bassin de vie (en %)



D'après source : Insee - RP 2018

## Les bassins de vie et le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



D'après source : Insee

Nom du bassin de vie  
— Limite du bassin de vie  
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

### MÉTHODOLOGIE

Les périmètres des nouveaux **bassins de vie** ont été définis par l'Insee fin 2012 pour qualifier l'espace rural.

Ils s'appuient dorénavant sur la **base permanente des équipements** qui recense les lieux d'achat de produits ou de consommation de services. Les bassins de vie ne font plus du tout référence à l'enquête communale (qui n'existe plus) ni aux flux domicile-travail. Chacun d'eux est composé d'un pôle (commune ou unité urbaine disposant d'un certain nombre d'équipements de la gamme intermédiaire) et de son aire d'influence (communes "non-pôles" les plus proches). Le découpage a été revu en 2021 suite aux créations des communes nouvelles.

# Dynamique démographique et caractéristiques des populations

## UNE VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE QUI SE MAINTIENT

> Après une poussée démographique qui a été particulièrement forte dans les années 70, la **croissance démographique** du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais **se poursuit mais à un rythme plus contenu**.

> Comme dans beaucoup de territoires, l'augmentation s'est tassée au cours des années récentes, mais elle atteint encore **+ 0,12 % en moyenne par an entre 2013 et 2018**, évolution supérieure à celle du Loir-et-Cher qui perd des habitants (- 0,11 % par an) et de la région (+ 0,02 %).

Elle s'appuie sur un **excédent migratoire significatif, témoignant de son attractivité, qui compense un important déficit naturel qui perdure depuis les années 80**. Le Pays a gagné environ 500 habitants supplémentaires en 5 ans.

> Au sein du pays, les évolutions démographiques des territoires sont en réalité très contrastées. La communauté de communes du **Romorantinais et Monestois**, après une période atone dans les années 2000, **affiche une croissance démographique soutenue** (+ 0,43 % par an en moyenne entre 2013 et 2018). A l'opposé, la communauté **Val de Cher-Controis** enregistre une **baisse de population** dans la période récente (le repli annuel est de 0,09 %).

## UN VIEILLISSEMENT PARTICULIÈREMENT MARQUÉ

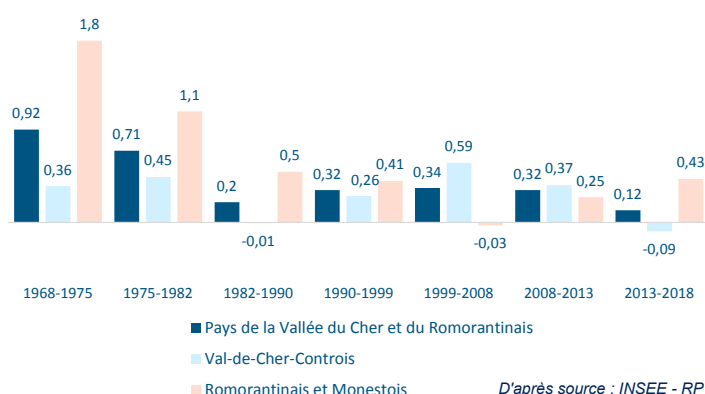
> Cette évolution démographique s'accompagne d'un **vieillissement de la population**.

> Les **personnes âgées de 65 ans et plus** représentent **27,2 % de la population** (22 095 habitants). Leur nombre a progressé de 9,3 % en 5 ans (soit près de 1 880 personnes supplémentaires). Dans le même temps, celui des moins de 20 ans a reculé de 1 % (- 175 personnes environ).

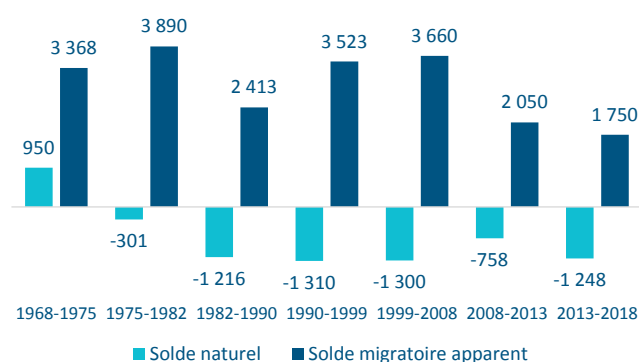
> Le pays totalise **127 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans**. Cet indice, **bien plus élevé que ceux des échelons géographiques supérieurs** (Loir-et-Cher : 109 et Centre-Val de Loire : 94) est en hausse de 12 points depuis 2013 (+ 18 points en 10 ans).

> Dans les secteurs de **Montrichard-Val de Cher, Saint-Aignan et au sud-est de Romorantin**, le **vieillissement de la population apparaît plus prononcé**. A l'opposé, la **population est plus jeune en périphérie du Controis-en-Sologne**.

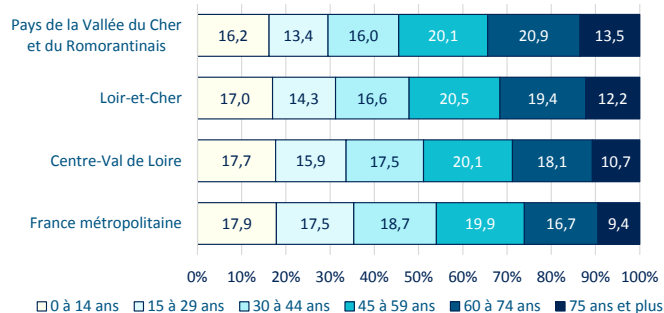
Évolution comparé du taux de variation annuel moyen depuis 1968 (en %)



Composantes de l'évolution démographique du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais depuis 1968



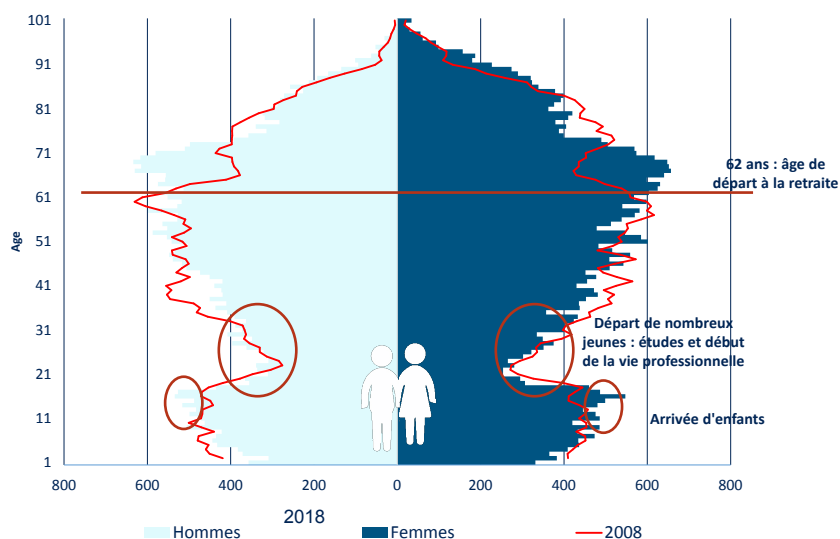
Répartition de la population par grande tranche d'âge selon le territoire en 2018 (en %)



### LES SENIORS PRIVILÉGIENT LES PRODUITS FRAIS

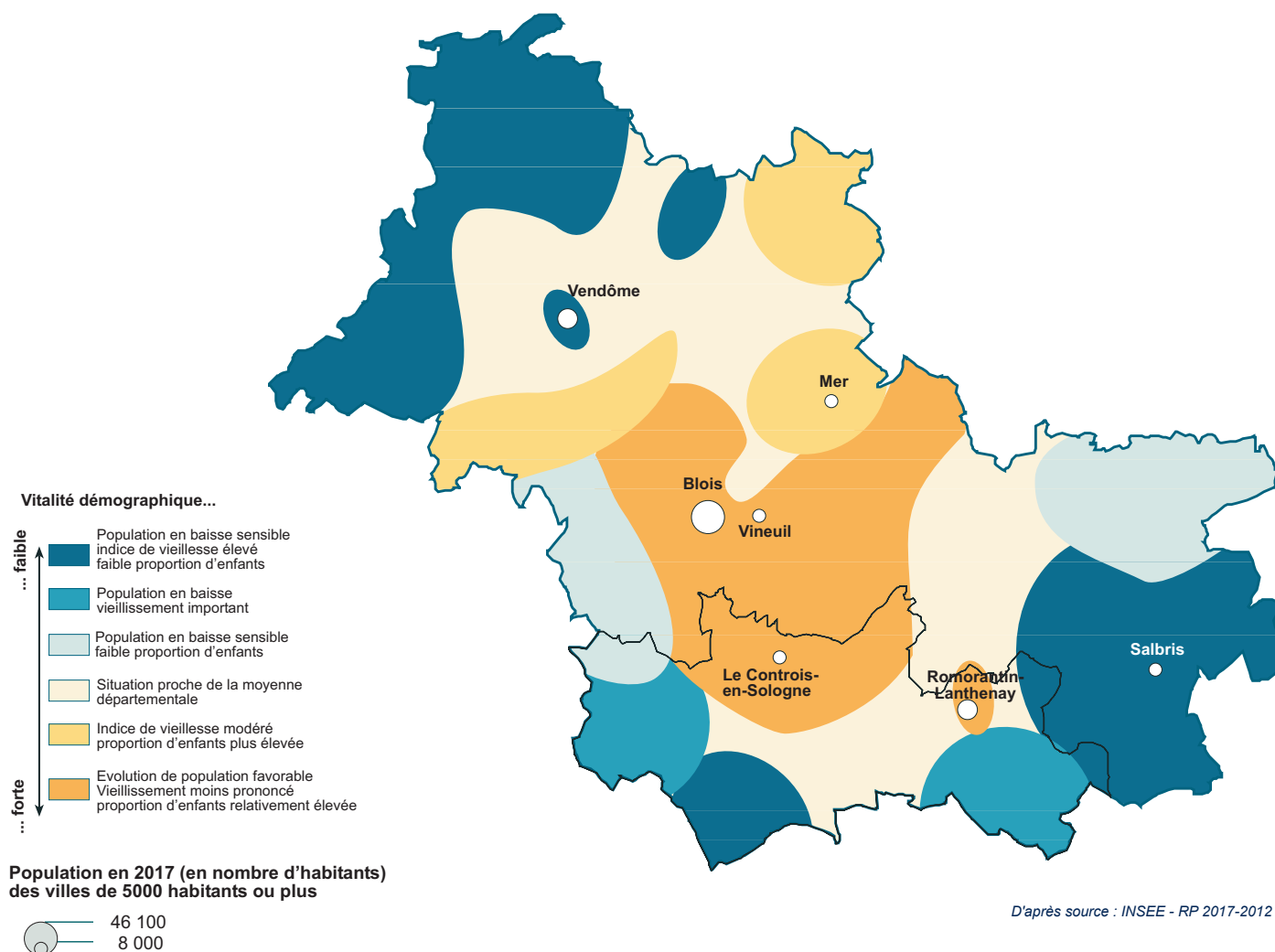
Certains auteurs (Inra, 2010) remarquent des spécificités de consommation alimentaire en fonction des tranches d'âge : les jeunes générations privilégient davantage des produits transformés alors que les seniors sont demandeurs de produits frais.

## Pyramide des âges du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en 2013 et 2018



D'après source : INSEE - RP 2008 et 2018

## Principales caractéristiques démographiques



D'après source : INSEE - RP 2017-2012

## UN PROFIL SOCIOPROFESSIONNEL PROCHE DE CELUI DU LOIR-ET-CHER

> Le profil socioprofessionnel de la population du Pays diffère peu de celui du Loir-et-Cher.

> On relève une **proportion relativement élevée de retraités (9 points de plus qu'au niveau national)** tandis que les **personnes sans activité professionnelle sont comparativement moins nombreuses** (5 points de moins qu'en France métropolitaine).

> On remarque aussi une **présence plus marquée des ouvriers**, qui correspond bien à l'orientation économique locale (forte présence des activités de production).

> **Les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont en revanche moins nombreux.**

## PRÈS D'UN HABITANT SUR 4 DISPOSE D'UN FAIBLE NIVEAU DE FORMATION

> Les **niveaux de formation** des habitants du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais sont **globalement moins élevés que dans le reste du département**, le Loir-et-Cher figurant lui-même parmi les territoires les moins bien positionnés en ce domaine.

> Plus particulièrement, le Pays compte à la fois une **plus forte proportion d'adultes d'âge actif ayant un faible niveau de formation**, et une **moindre proportion de ceux ayant un niveau d'études supérieures.**

> **21,6 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans** (2 345 personnes) **ne sont pas insérés** (ni en formation ni en emploi). Cette proportion est supérieure de presque 3 points à celle du Loir-et-Cher. Cet indicateur est particulièrement **défavorable à Romorantin-Lanthenay** et dans les secteurs de **Saint-Aignan** et **Selles-sur-Cher**.

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018 et évolution 2013-2018

|                                                  | Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais |                          | Loir-et-Cher               |                          | France métropolitaine      |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
|                                                  | Répartition en 2018 (en %)                    | Évolution 2013-2018 en % | Répartition en 2018 (en %) | Évolution 2013-2018 en % | Répartition en 2018 (en %) |
| <b>Ensemble</b>                                  |                                               | <b>+ 1,6</b>             |                            | <b>+ 0,3</b>             |                            |
| Agriculteurs exploitants                         | 1,1                                           | + 0,4                    | 1,0                        | - 11,9                   | 0,8                        |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise        | 4,0                                           | - 0,7                    | 3,6                        | + 1,1                    | 3,5                        |
| Cadres et profession intellectuelles supérieures | 3,8                                           | + 6,7                    | 5,9                        | + 7,4                    | 9,6                        |
| Professions intermédiaires                       | 10,8                                          | + 5,1                    | 12,5                       | + 0,6                    | 14,2                       |
| Employés                                         | 14,7                                          | - 2,9                    | 15,5                       | - 3,5                    | 16,0                       |
| Ouvriers                                         | 16,8                                          | - 0,3                    | 14,9                       | - 5,3                    | 12,1                       |
| Retraités                                        | 36,6                                          | + 1,0                    | 34,0                       | + 1,0                    | 27,2                       |
| Autres personnes sans activité professionnelle   | 12,2                                          | + 8,6                    | 12,7                       | + 8,3                    | 16,7                       |

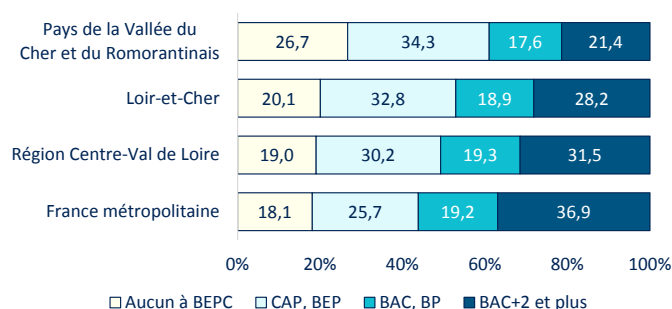
D'après source : INSEE - RP 2018

## LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES AU SEIN DE LA POPULATION MÉTROPOLITAINE

Les résultats de l'étude INCA 3 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) montrent qu'il existe **un lien entre niveau d'études et qualité des produits achetés** : plus son niveau d'études est élevé, plus l'individu effectue ses achats alimentaires selon un critère de qualité (origine, mode de production, signes de qualité ou composition nutritionnelle). Au contraire, la priorité est le prix, la marque ou les offres promotionnelles lorsque le niveau d'études diminue. Des **chiffres similaires sont observés en prenant en référence non plus le niveau d'études mais la profession ou la catégorie socioprofessionnelle.**

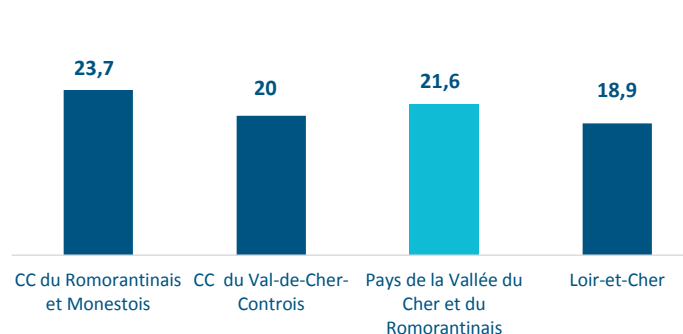
D'après source : Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 de l'ANSES - Juin 2017

Répartition de la population de 20 à 64 ans sortie du système scolaire selon le dernier diplôme obtenu (en %)



D'après source : INSEE - RP 2018

Part des jeunes non insérés dans la population de 15 à 29 ans en 2018 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2018



# Des fragilités socio-économiques plus marquées dans certains territoires

## DES NIVEAUX DE REVENUS ASSEZ FAIBLES DANS L'ENSEMBLE

> Le **revenu fiscal moyen** du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais est de 23 380 euros, **inférieur de 2 000 euros à celui du département** ; l'écart est encore plus important avec la moyenne nationale (- 4 400 euros).

> De fortes disparités sont perceptibles au sein du territoire. Les niveaux de revenus sont **plus faibles dans l'axe du Cher**, notamment à **Montrichard-Val de Cher**, **Saint-Aignan** et **Selles-sur-Cher**, ainsi qu'à **Romorantin-Lanthenay** (important parc social) et **plus élevés, dans les communes situées en périphérie de la ville-centre et dans le secteur du Controis-en-Sologne**.

> La **part des foyers non imposés** est également **plus élevée** que dans le département (51,8 % contre 48,3 % en Loir-et-Cher).

> Au total fin 2020, **4 475 ménages allocataires de la CAF disposent de bas revenus** (un nombre en hausse de 3,6 % en 2 ans). Cela concerne **19,2 % des ménages du pays** (hors ménages âgés), un ratio supérieur à la moyenne départementale (17,6 %). Dans le **Romorantinais et Monestois**, **cette part est encore plus conséquente (23 %)**. Près de 25 % des ménages de Mennetou-sur-Cher sont considérés comme étant à bas revenus (parmi ceux âgés de moins de 65 ans) ; cette proportion est supérieure encore à Noyers-sur-Cher (proche de 28 %), **Romorantin-Lanthenay** ou **Gièvres** (proche de 29 %).

## UN NIVEAU DE CHÔMAGE PLUTÔT ÉLEVÉ COMPARÉ AU RESTE DU DÉPARTEMENT

> **6 552 demandeurs d'emploi** de catégories A, B et C étaient inscrits à Pôle Emploi au 31 décembre 2020 dans l'ensemble du pays, soit **19,1 demandeurs d'emploi pour 100 actifs âgés de 15 à 64 ans**. Un ratio qui se situe au dessus de la moyenne du Loir-et-Cher (18,1).

> Il apparaît élevé en particulier dans les communes de **Saint-Aignan** (26,7), **Selles-sur-Cher** et **Montrichard-Val de Cher** (23,1) et **Romorantin-Lanthenay** (22,5).

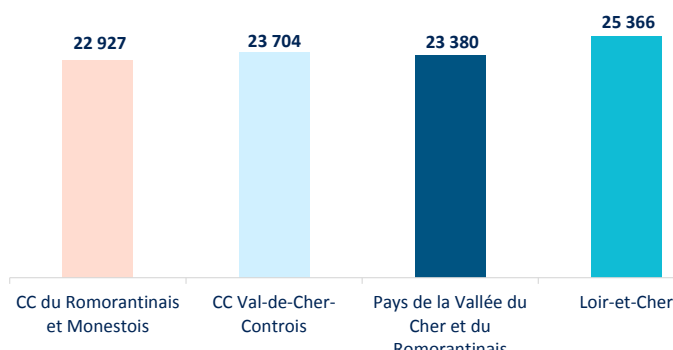
## UNE SUR-REPRÉSENTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA

> Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais enregistre une **proportion d'habitants âgés de 20 à 64 ans allocataires du RSA (55,7 pour 1 000 habitants) supérieure de 10 points à celle du département**.

Dans le Romorantinais et Monestois, cette part apparaît 1,5 fois plus élevée que celle observée dans le Val-de-Cher - Controis (70 ‰ contre 45 ‰).

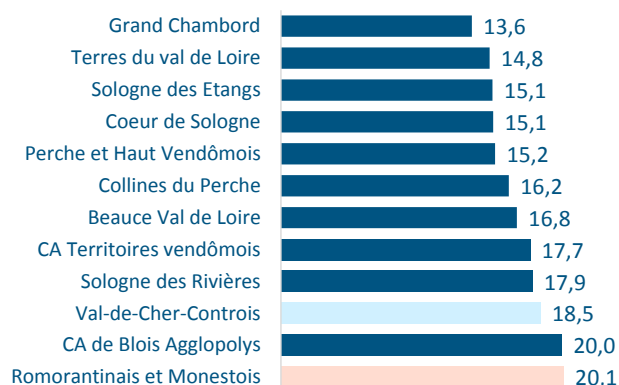
> Au total, 2 317 foyers du Pays percevaient le RSA fin 2020, un nombre en augmentation de 8,5 % par rapport à 2018 (Loir-et-Cher : + 10,8 %).

Revenu fiscal de référence moyen en 2018



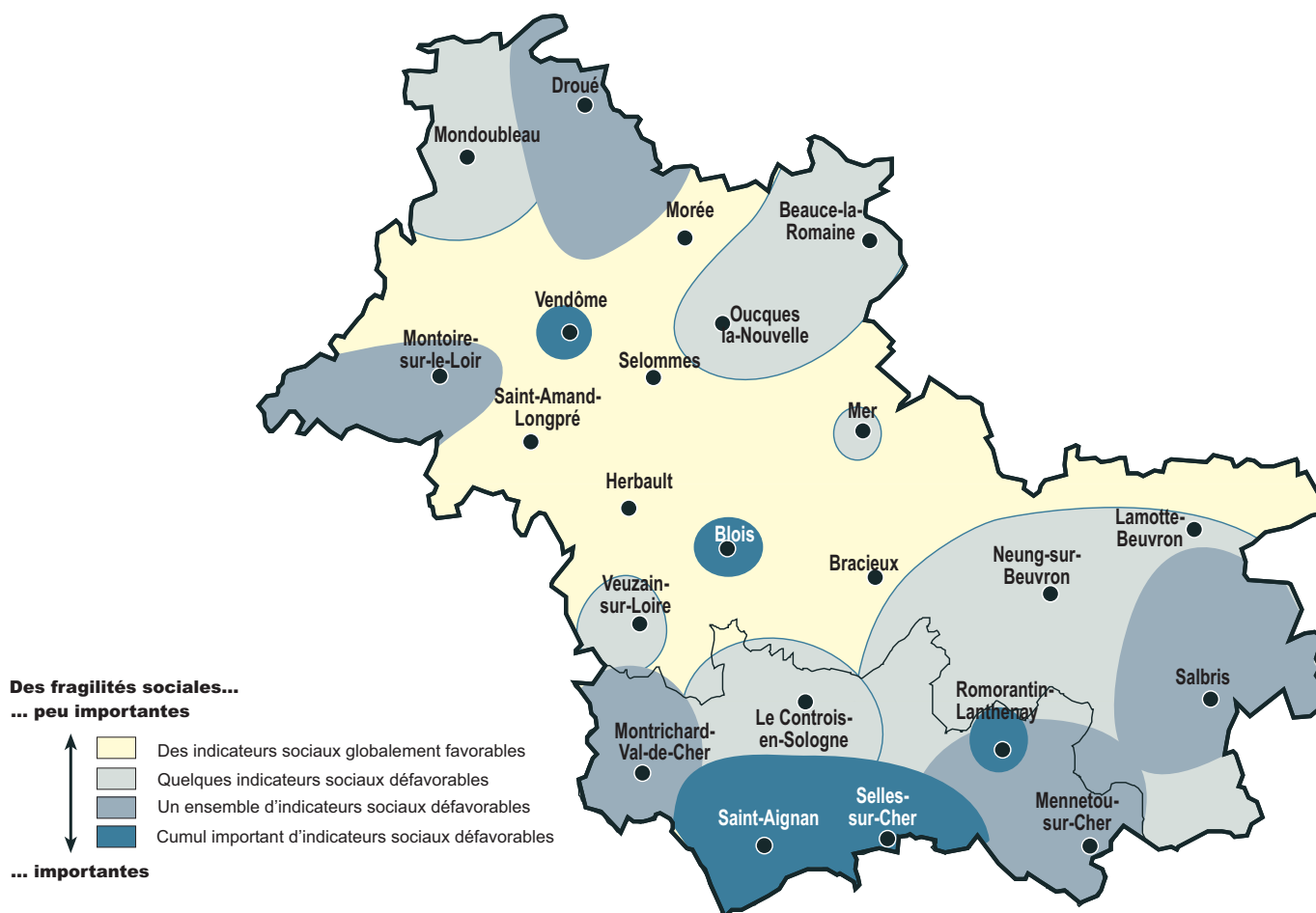
D'après source : DGFIP

Indicateur de chômage\* par EPCI au 31/12/20



D'après sources : Pôle emploi (2020) et INSEE - RP 2018  
\*Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C au 31/12/2020 / Population active de 15 à 64 ans en 2018

## Principaux indicateurs sociaux - carte de synthèse



Carte de synthèse réalisée à partir d'une vingtaine d'indicateurs : niveaux de revenus, part des foyers non imposés, taux de pauvreté, allocataires CAF à bas revenus, part des familles monoparentales, des familles nombreuses et évolutions, part des enfants vivant dans une famille sans adulte en activité, des personnes faiblement diplômées, des jeunes ni en emploi ni en formation, taux d'activité des femmes, proportion de salariés précaires, à temps partiel, évolution de l'emploi salarié privé (hors agriculture), indicateur de chômage, chômeurs inscrits depuis 2 ans ou plus, bénéficiaires du RSA, de la prime d'activité.

Observatoire de l'Economie et des Territoires - Octobre 2020

> **Romorantin-Lanthenay**, comme de nombreuses villes de cette taille, concentre **davantage de ménages rencontrant des difficultés sociales** (familles nombreuses et/ou monoparentales, allocataires du RSA, ménages à bas revenus, etc.).

> C'est aussi plus généralement le cas des communes qui possèdent un **parc d'habitat social** relativement étoffé (**Saint-Aignan, Selles-sur-Cher ou Montrichard**).

> Les **difficultés sociales** de la population apparaissent dans l'ensemble **plus marquées au sud du territoire**, entre Saint-Aignan et Gièvres avec des niveaux de revenus sensiblement plus faibles, une sur-représentation des ménages non imposés, des allocataires du RSA, des salariés précaires, des jeunes non insérés.

> Les niveaux de revenus sont très faibles également dans le **secteur de Mennetou** mais une partie des indicateurs pré-cités y sont moins défavorables.

> Les secteurs du **Controis-en-Sologne** et de **Montrichard** enregistrent des **niveaux de revenus supérieurs**, sans atteindre toutefois la moyenne départementale ou régionale. La **part des allocataires du RSA** y est **plus modérée**, le taux d'activité élevé, y compris pour les femmes. L'**indicateur de chômage** et la **part des jeunes non insérés** sont **proches de ceux des territoires de référence**. Le secteur de **Montrichard** compte toutefois davantage de « travailleurs pauvres » (bénéficiant de la **prime d'activité**) et de **familles monoparentales**.

# Les dynamiques de l'emploi

## L'ÉCONOMIE LOCALE SE TRANSFORME PROGRESSIVEMENT

Les données du recensement de population permettent d'obtenir une vision globale de l'emploi dans le territoire. Les dernières disponibles datent de 2018.

> En 2018, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais totalise **27 840 emplois** (toutes catégories confondues), soit environ 23 % du total départemental.

> Comme de nombreux territoires, le pays a fait l'objet depuis **1999 de profondes mutations économiques, à la fois rapides et importantes mais très atténuées depuis 2013**, qui se manifestent par un recul très marqué de l'industrie et de l'agriculture et le renforcement de la sphère tertiaire.

> Malgré un repli prononcé entre 1999 et 2008, l'**agriculture offre encore 5,9 % des emplois**, soit **davantage que dans le département** (4,4 %), la région (3,4 %) ou le pays tout entier (2,6 %).

> L'**industrie** a vu son poids se réduire de près de 9 points depuis 1999. Néanmoins, **ce secteur conserve son importance au niveau local** et représente encore **17,5 % des emplois du Pays**, une proportion très proche du Loir-et-Cher qui est le 14<sup>e</sup> département français présentant le plus haut taux d'emplois industriels (17,8 %).

> Les activités de la **construction** sont relativement importantes : **8,9 % des emplois** (1,6 point de plus que pour le Loir-et-Cher).

> Globalement, les **trois secteurs productifs** (agriculture, industrie et construction) pourvoient à présent **32,3 % des emplois du pays**. La **part des activités tertiaires** est de plus en plus importante ; elle représente aujourd'hui **67,8 % des emplois**.

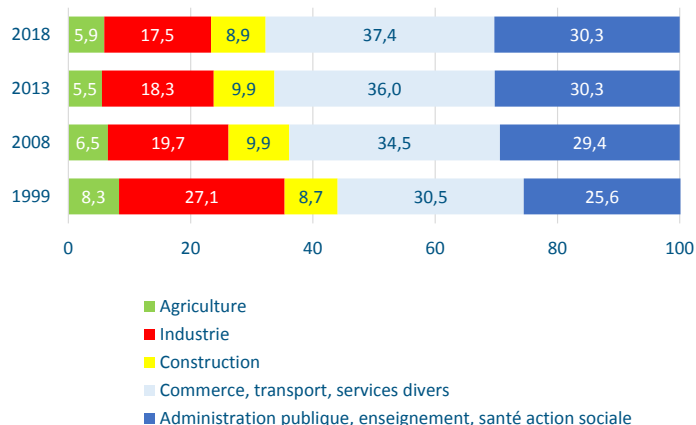
## 438 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES ENTRE 2013 ET 2018

> Entre 2013 et 2018, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a connu **une hausse de son volume d'emplois de 1,6 %**, correspondant à 438 postes supplémentaires, ce qui est tout à fait atypique pour cette période de pertes généralisées. Le Loir-et-Cher et l'ensemble de la région enregistrent des pertes respectives de 2 % et 1,4 % sur la même période.

> Ce **résultat tient uniquement à la progression de l'emploi salarié** (+ 2,2 % et + 522 postes salariés), les effectifs non-salariés sont en recul de 2 % (perte de 84 emplois).

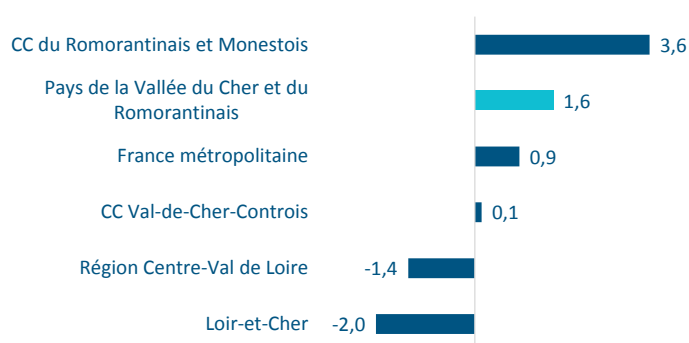
> L'**augmentation** apparaît plus **prononcée** dans la communauté de communes du Romorantinais et Monestois (+ 3,6 %) qui enregistre un **gain net de 415 emplois**. La tendance est à la **stabilité en Val-de-Cher - Controis** (+ 0,1 %).

Répartition de l'emploi total par grand secteur dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (en %)



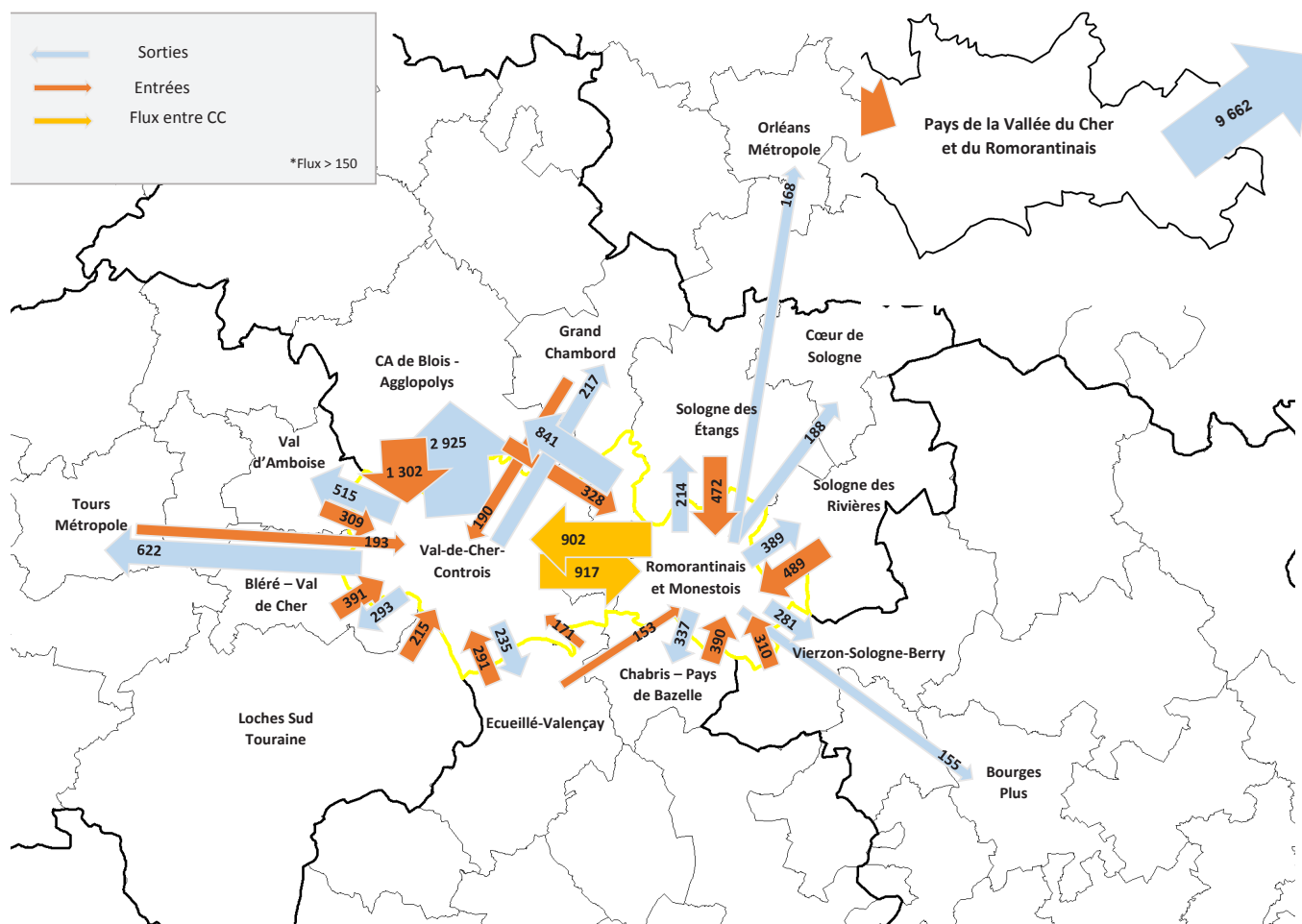
D'après source : INSEE - RP

Évolution de l'emploi total entre 2013 et 2018 (en %)



D'après source : Insee - RP

## Principaux flux domicile-travail entre EPCI



D'après source : Insee - RP 2018

## DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL ÉQUILIBRÉS ENTRE LES DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU TERRITOIRE

> Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais possède un **indice de concentration de l'emploi** inférieur à 100 (**91 en 2018**), ce qui signifie qu'il propose moins d'emplois que son vivier de main d'œuvre. Toutefois, cette caractéristique ne s'applique pas de manière homogène à l'ensemble du territoire. Le **caractère résidentiel** apparaît **plus prégnant dans la communauté de communes du Val-de-Cher-Controis**.

> Au total, **7 actifs sur 10 résident et travaillent** dans le **Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais** en 2018.

> **3 actifs occupés sur 10 résidant dans le Pays travaillent à l'extérieur du périmètre**, soit 9 650 personnes environ. A l'inverse, **6 525 actifs résidant dans d'autres territoires y entrent** quotidiennement pour leur travail. Les flux sortants

apparaissent plus nombreux que les flux entrants (15 sorties pour 10 entrées).

> **Le principal pôle d'attraction est Agglopolys qui totalise quotidiennement 39 % des flux sortants du Pays** (principalement en provenance du Val-de-Cher-Controis). Les entrées sont 2,3 fois moins nombreuses.

> D'importants mouvements domicile-travail sont aussi observés **vers Tours Métropole et le Val d'Amboise**.

> Au sein du périmètre, les **échanges** apparaissent **conséquents et équilibrés entre les deux communautés de communes du pays**.

# Une filière agricole en légère perte de vitesse mais qui demeure structurante pour l'économie locale

## LA PERTE DE NOMBREUSES EXPLOITATIONS AGRICOLES

> Selon les dernières données disponibles de la MSA, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais totalise **632 exploitations agricoles en 2019**, soit près d'un quart du total départemental.

> Comme dans de nombreux territoires, leurs rangs s'éclaircissent : **64 ont disparu entre 2016 et 2019**, à un rythme par conséquent soutenu (- 9,2 %), **une soixantaine rien que dans le Val de Cher-Controis**. La diminution apparaît plus prononcée qu'en Loir-et-Cher (- 7,2 %).

> Le paysage agricole du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais est dominé par la **viticulture** qui rassemble **44 % des exploitations agricoles**. 31 % s'adonnent aux cultures et élevages non spécialisés, 13 % à l'élevage et 12 % aux cultures spécialisées.

> Notons aussi que le pays compte également 216 autres entreprises relevant du régime agricole en 2019 (13 structures de moins qu'en 2016). Elles sont notamment spécialisées dans l'aménagement paysager, les travaux agricoles et le commerce... Le ZooParc de Beauval (site touristique le plus visité de la région Centre-Val de Loire) figure parmi elles.

Répartition et évolution du nombre d'exploitations agricoles selon le territoire entre 2016 et 2019

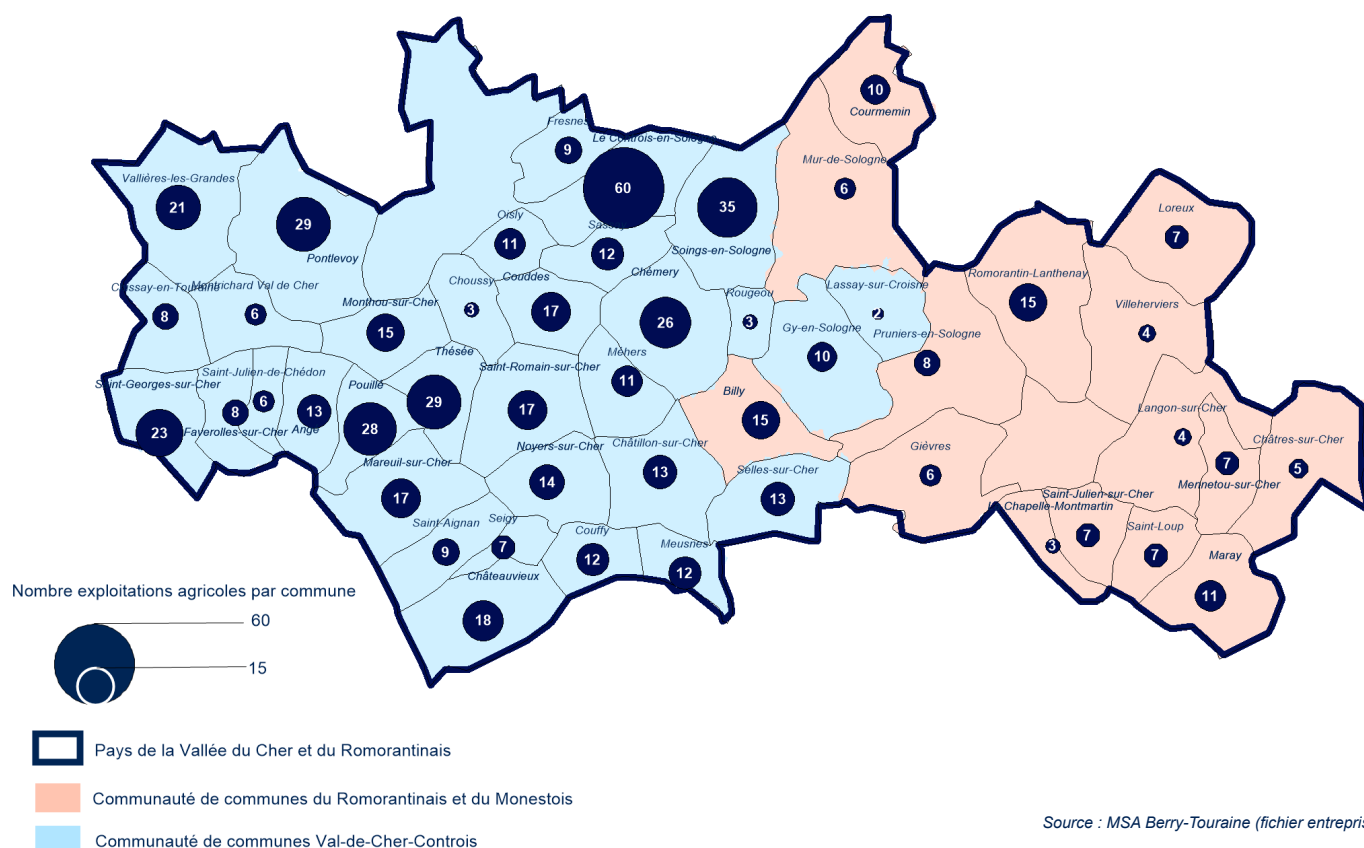
|                                                      | Nb. d'exploitations agricoles |              | Évolution 2016-2019 |              |              |
|------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|
|                                                      | 2016                          | 2019         | Poids en 2019 (%)   | en nb.       | en %         |
| Romorantinais et Monestois                           | 119                           | 115          | 4,4                 | - 4          | - 3,4        |
| Val-de-Cher-Controis                                 | 577                           | 517          | 19,8                | - 60         | - 10,4       |
| <b>Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais</b> | <b>696</b>                    | <b>632</b>   | <b>24,2</b>         | <b>- 64</b>  | <b>- 9,2</b> |
| <b>Loir-et-Cher</b>                                  | <b>2 815</b>                  | <b>2 611</b> | <b>100</b>          | <b>- 204</b> | <b>- 7,2</b> |

Source : MSA Berry-Touraine (fichier entreprises)

### MÉTHODOLOGIE

Dans l'attente des résultats du dernier recensement agricole qui devrait se terminer le 30 avril 2021, les données présentées ci-contre sont issues du **fichier des entreprises relevant de la MSA**. Un premier traitement a visé à distinguer les exploitations agricoles des autres entreprises relevant du régime agricole, un second traitement a permis de catégoriser les exploitations agricoles selon leur activité principale. Ce dernier, basé à la fois sur le code APE de l'entreprise et sur le premier code BTAPE des salariés de l'entreprise, n'a cependant pas permis de distinguer de manière satisfaisante les exploitations relevant des catégories « Grandes cultures » et « polyculture-polyélevage ». Il a donc été décidé de les regrouper sous l'item « Cultures et élevages non spécialisés ».

## Nombre d'exploitations agricoles par commune dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en 2019

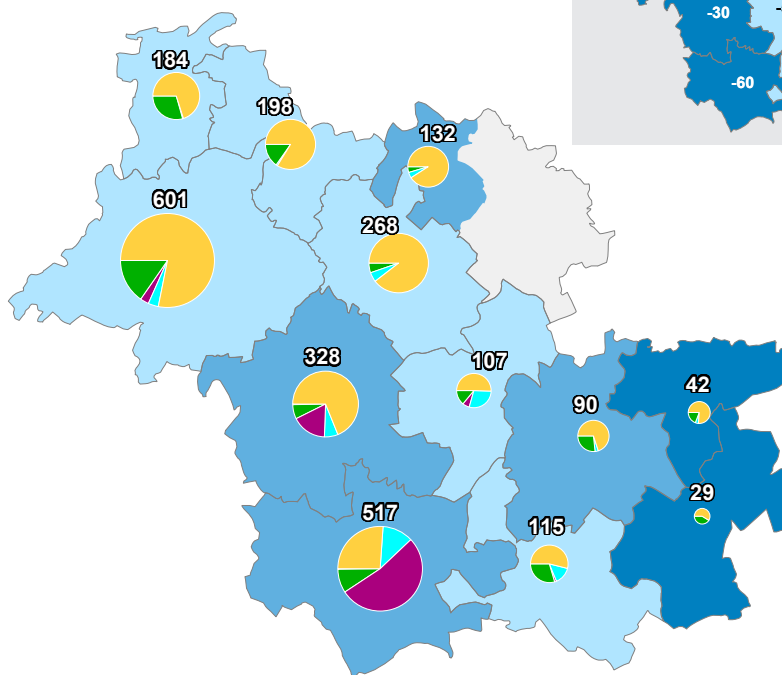
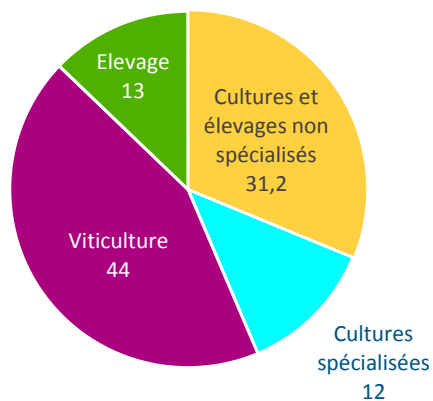


Source : MSA Berry-Touraine (fichier entreprises)

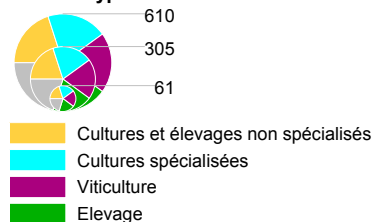


## Répartition et évolution du nombre d'exploitations agricoles par type d'activité selon le territoire entre 2016 et 2019

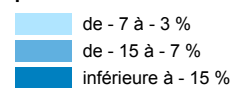
Répartition du nombre d'exploitations agricoles par type d'activité dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en 2019 (en %)



Répartition des exploitations agricoles selon le type d'activité en 2019



Evolution du nombre d'exploitations par territoire entre 2016 et 2019



Source : MSA Berry-Touraine (fichier entreprises)

## UN PÔLE IMPORTANT D'EMPLOIS AGRICOLES

> Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais concentre **près de 45 % de la main d'œuvre agricole salariée et non salariée du département.**

> Selon les dernières données disponibles de la MSA, les exploitations agricoles du territoire employaient **734 non-salariés** (très majoritairement des chefs d'exploitation ou des co-exploitants) **et 3 828 salariés en 2018** auxquels s'ajoutaient **2 690 emplois occupés par des salariés détachés**, bulgares pour la quasi totalité.

> Les communes de **Soings-en-Sologne** (800 salariés) et **Le Controis-en-Sologne** (470) apparaissent comme de véritables pôles d'emplois agricoles à l'échelle du département.

> Ces exploitations agricoles (cultures spécialisées et viticulture) sont très gourmandes en main d'œuvre : **5 ETP en moyenne pour 100 ha de SAU** (1,5 ETP en moyenne en Romorantinais et Monestois et 6,1 ETP en Val-de-Cher - Controis, la plus forte densité de main d'œuvre du Loir-et-Cher).

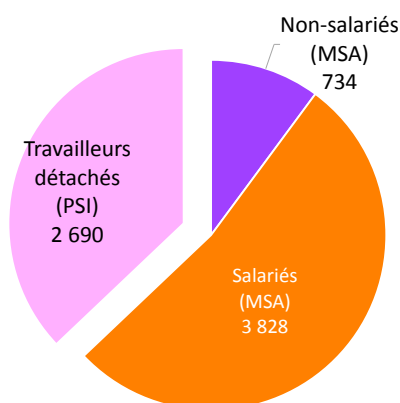
Répartition des effectifs salariés et non-salariés des exploitations agricoles selon le territoire en 2018

|                                                      | Non-salariés | Salariés     | Salariés (en ETP) |
|------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| Romorantinais et Monestois                           | 141          | 399          | 90                |
| Val-de-Cher-Controis                                 | 593          | 3 429        | 933               |
| <b>Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais</b> | <b>734</b>   | <b>3 828</b> | <b>1 023</b>      |
| <b>Loir-et-Cher</b>                                  | <b>3 104</b> | <b>8 603</b> | <b>2 804</b>      |

Sources : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés)

Répartition des effectifs salariés, non-salariés et travailleurs détachés des exploitations agricoles selon le territoire en 2018

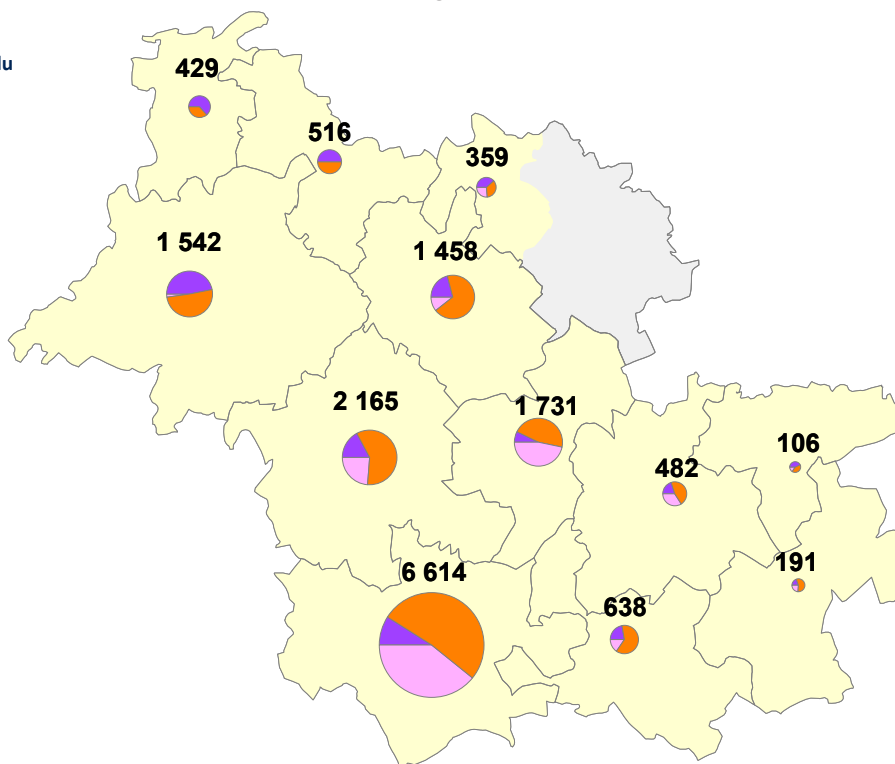
Répartition des effectifs salariés, non-salariés et travailleurs détachés des exploitations agricoles du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en 2018



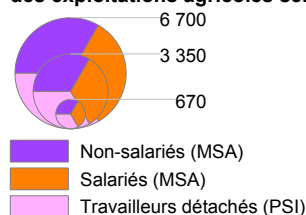
### MÉTHODOLOGIE

**Salarié MSA** : personne physique ayant travaillé au cours du trimestre. Est décompté un travailleur pour chaque établissement dans le cas où celui-ci a travaillé dans plusieurs établissements.

**Travailleur détaché** : salarié déclaré sous le même nom, prénom et date de naissance. Ainsi, si un salarié apparaît sur deux ou trois déclarations en même temps, il ne sera décompté qu'une seule fois. Cela permet de neutraliser les « marges de flexibilité » que se donnent certaines entreprises qui procèdent à du détachement de salariés en masse en vue d'éviter les sanctions administratives auxquelles elles s'exposent lorsqu'un salarié est détaché et ne figure pas sur la déclaration de détachement.



Répartition des effectifs non-salariés, salariés et travailleurs détachés des exploitations agricoles selon le territoire en 2018



Sources : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés) - UD Direccte (PSI)

# Le foncier agricole, un enjeu crucial pour la collectivité et les agriculteurs

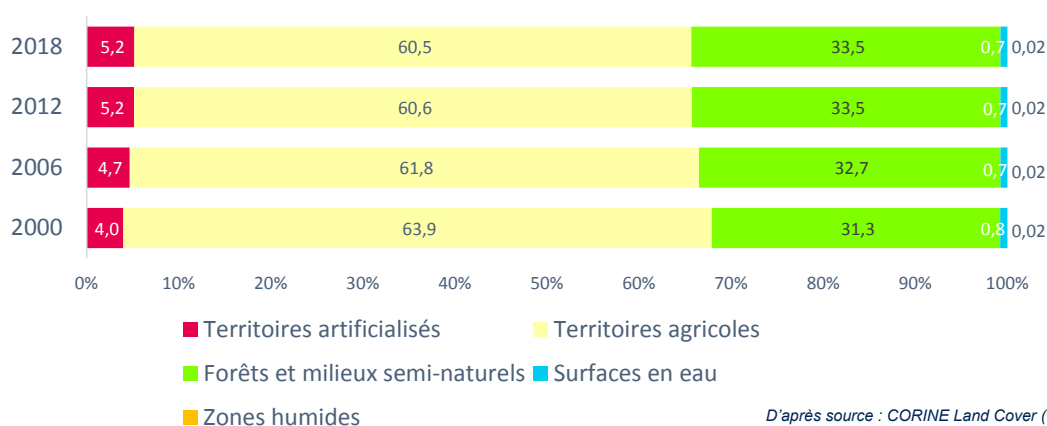
## UN ESPACE MAJORITAIREMENT AGRICOLE MAIS QUI S'ARTIFICIALISE PROGRESSIVEMENT

> Selon le millésime 2018 de Corine Land Cover, le territoire du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais est **majoritairement composé de territoires agricoles (60 % de sa surface)** ainsi que **de forêts et de milieux semi-naturels (33 %)**. Mais l'artificialisation progresse au détriment des terres agricoles. Celle-ci apparaît néanmoins plus modérée sur la période récente (2012-2018).

> En 2018, le pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais présenterait un **taux d'artificialisation de 5,2 %**, un ratio supérieur aux niveaux départemental (4,1 %) et régional (4,4 %).

> Notons également que les surfaces consacrées aux forêts et milieux semi-naturels sont en hausse de 7 % depuis 2000.

Répartition de l'occupation des sols du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais par grand type selon les années (en %)



### DÉFINITIONS

L'**artificialisation** se définit communément comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

Trois **principales sources de données** sont disponibles pour évaluer l'artificialisation à l'échelle d'un territoire mais chacune présente des défauts pour en réaliser une mesure précise :

- **CORINE Land Cover (CLC)**, est un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution. Il est produit tous les six ans selon une méthodologie commune pour garantir la comparabilité et l'homogénéité des informations entre les pays européens. Cette source est issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires et de l'utilisation de données complémentaires, en identifiant des zones d'au moins 25 ha et de 5 ha pour les évolutions. Elle couvre l'exhaustivité du territoire, mais les résultats sont obtenus par extrapolation une fois tous les six ans.

- **Teruti-Lucas** est une base nationale fondée sur un échantillon de parcelles enquêtées sur le terrain et alimentant les statistiques européennes d'Eurostat. Ses résultats sont également obtenus par extrapolation à partir de points mesurés sur le territoire. L'information n'est pas disponible à une échelle plus fine que le département.

- Les **fichiers fonciers** correspondent aux données fiscales cadastrées, qui enregistrent les changements d'usage des sols, en particulier le passage d'un espace naturel, agricole ou forestier en terrain à bâtir. Par définition, ils n'intègrent pas les sols absents du cadastre (comme le domaine public qui comprend notamment toutes les routes). A contrario, dès qu'une parcelle est classée « à bâtir », elle est comptabilisée comme artificialisée, alors qu'elle peut rester non construite durant des années voire des décennies.

Les données des fichiers fonciers, enregistrées à l'échelle de la parcelle cadastrale, présentent le niveau d'analyse le plus fin et permettent à ce titre de mesurer les dynamiques de changement d'occupation des sols.

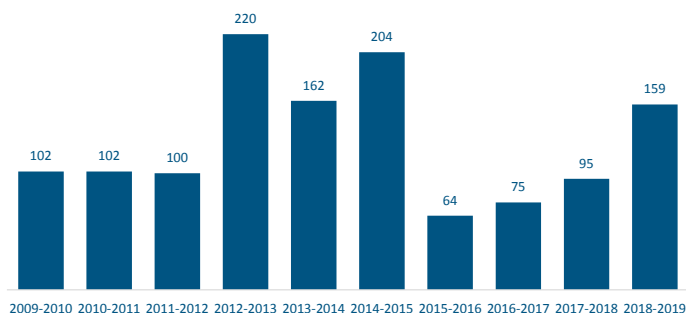
## 128 HA ARTIFICIALISÉS EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE ENTRE 2009 ET 2019

> Selon les données issues des fichiers fonciers, **1 283 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été artificialisés entre 2009 et 2019** sur l'ensemble du territoire du Pays.

> Comme au niveau national mais dans une plus forte proportion, le **principal moteur de cette artificialisation est l'habitat**, à hauteur de **72 % des superficies concernées**, loin devant la création de zones commerciales ou d'activités (20 %), le reste relevant de parcelles mixtes ou d'une destination inconnue.

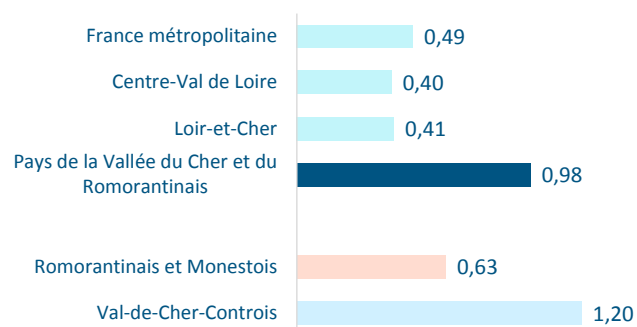
> Rapportée à la surface totale du territoire, la **part des surfaces artificialisées au cours de cette période** apparaît nettement plus élevée que dans les territoires de référence (**2,4 fois plus importante que celle observée en Loir-et-Cher**).

Nombre d'hectares artificialisés annuellement  
dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais entre 2009 et 2019



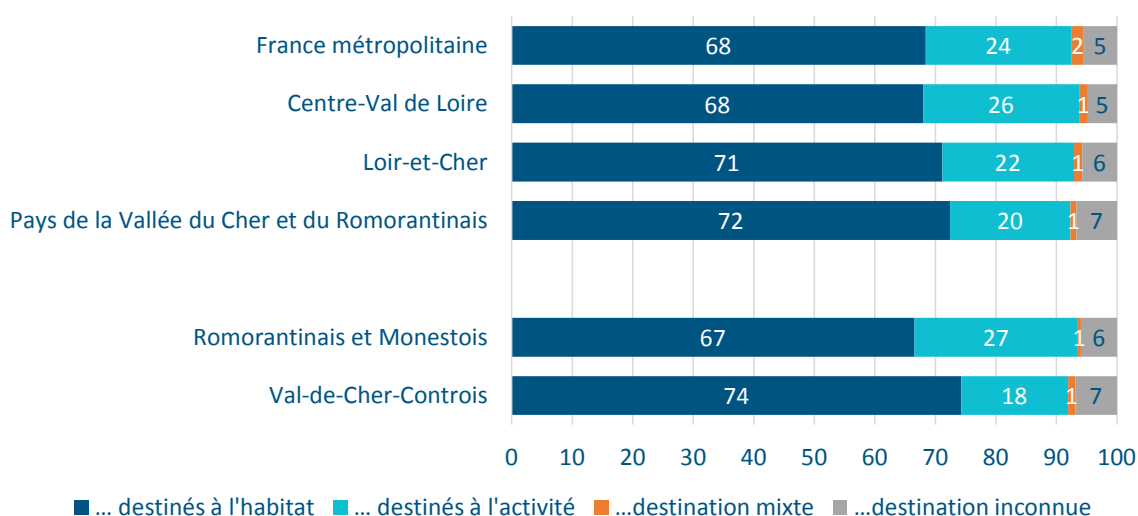
D'après source : Fichiers fonciers

Part de la surface artificialisée du territoire entre 2009 et 2019 (en %)



D'après source : Fichiers fonciers

Répartition de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers  
selon le territoire entre 2009 et 2019 par destination (en %)



D'après source : Fichiers fonciers





# Des productions agricoles diversifiées



# LA FERME LOIR-ET-CHER EN 2020

## ZOOM SUR LES PREMIERS RÉSULTATS DU RECENSEMENT AGRICOLE

### ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS



**2 800 EXPLOITATIONS AGRICOLES**

↘ - 634 depuis 2010 (- 18,5 %)



**284 324 ha**  
de surface agricole utile en 2020

↘ - 4 009 ha  
depuis 2010 (- 1,4 %)

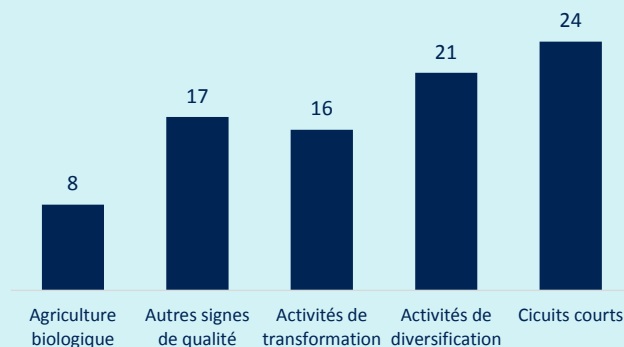


**102 ha** en moyenne par exploitation

↗ **18 ha de plus** depuis 2010

### DÉMARCHE DE VALORISATION

Part des exploitations engagées  
dans des démarches de valorisation (en %)



### SPÉCIALISATION DES EXPLOITATIONS

#### Grandes cultures



**1 542 exploitations**  
**127 ha** en moyenne

#### Polyculture, polyélevage



**323 exploitations**  
**125 ha** en moyenne

#### Viticulture



**316 exploitations**  
**127 ha** en moyenne

#### Horticulture, maraîchage



**144 exploitations**  
**37 ha** en moyenne

#### Ovins, caprins, autres herbivores



**130 exploitations**  
**47 ha** en moyenne

#### Porcins, volailles



**101 exploitations**  
**51 ha** en moyenne

#### Bovins lait



**95 exploitations**  
**130 ha** en moyenne

#### Bovins viande



**57 exploitations**  
**85 ha** en moyenne

#### Fruits



**26 exploitations**  
**37 ha** en moyenne

#### Bovins mixte



**12 exploitations**  
**154 ha** en moyenne

d'après source Agreste Centre-Val de Loire / essentiel - mars 2022 - Recensement agricole 2020 (données provisoires)

# Des productions agricoles diversifiées

## 42 600 HA DE SURFACE AGRICOLE

> La **surface agricole utile (SAU)** couvre environ un **tiers de la superficie totale du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais**, soit un total de **42 600 ha en 2019** (d'après source Agence de Services et de Paiement - RPG). Cette emprise est moindre qu'en moyenne départementale (44 %).

## UNE PRODUCTION VÉGÉTALE ORIENTÉE VERS LES GRANDES CULTURES ET LA VITICULTURE

> **Plus de la moitié de la SAU du Pays (53 %) est occupée par les grandes cultures** (22 670 hectares). Les **céréales** sont **les plus représentées** (18 627 ha cultivés dont 38 % par du blé tendre) puis suivent les **oléagineux** (principalement du colza et du tournesol).

> **L'orientation viticole du territoire est forte** : les vignes couvrent près de 4 500 hectares, soit **10 % environ de la SAU totale**. Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais concentre **plus des 3/4 des surfaces viticoles du Loir-et-Cher**.

> Environ **1 550 hectares** de la SAU sont dédiés **aux cultures spécialisées (3,6 %)**, dont **1 364 pour la culture des légumes**.

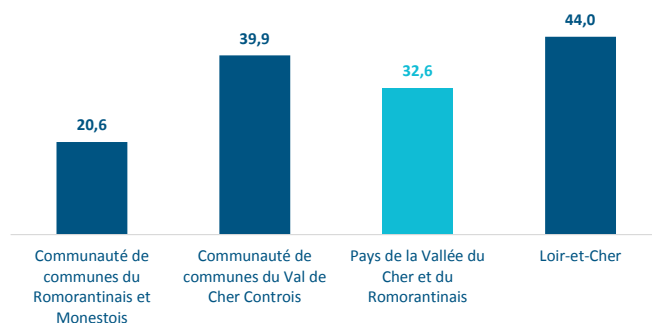
> **16 %** de la SAU du Pays sont consacrés aux **prairies**, principalement permanentes.

## UNE DIMINUTION DE LA SAU DE 615 HECTARES EN 4 ANS

> Entre 2015 et 2019, la **SAU du Pays s'est contractée de 615 ha (- 1,4 %)** ; une diminution proche de celle du Loir-et-Cher (- 1,7 %).

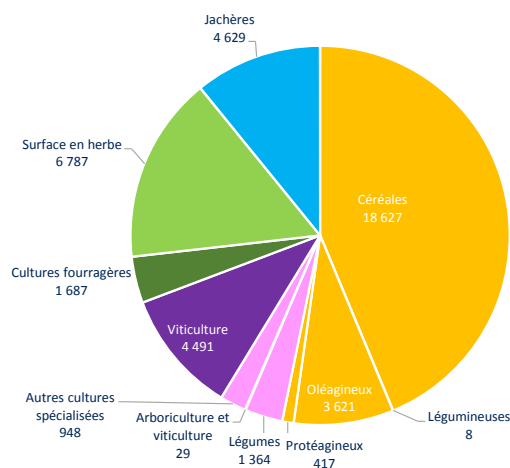
> Néanmoins, les évolutions sont variables selon les cultures. Globalement, les surfaces destinées **aux grandes cultures ont reculé de 7,4 %**, alors que **celles consacrées aux cultures fourragères, aux cultures spécialisées et les surfaces en herbe s'étendent** respectivement de 37 %, 16 % et 17 %. La surface des vignes est quasi-stable. Signalons aussi un recul des terres en jachère sur la période.

Part de la Surface Agricole Utile (SAU) dans la superficie totale du territoire en 2019 (en %)



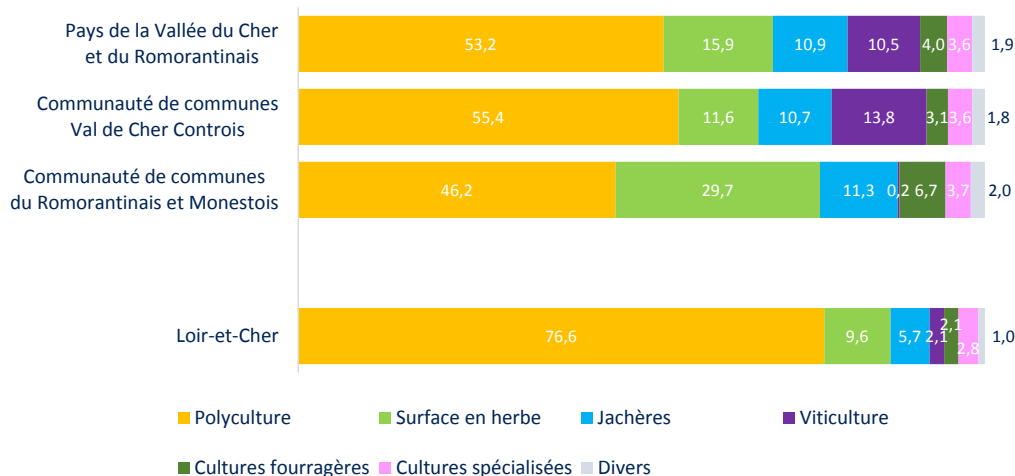
Traitement Observatoire d'après source : Agence de Services et de Paiement - RPG

Répartition de la Surface Agricole Utile du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en 2019 par grande famille de cultures (en ha)



Traitement Observatoire d'après source : Agence de Services et de Paiement - RPG

Répartition la SAU par grande famille de cultures en 2019 (en %)



Traitement Observatoire d'après source : Agence de Services et de Paiement - RPG

### MÉTHODOLOGIE

Dans l'attente des résultats détaillés du dernier recensement agricole à l'échelle du Pays, les données présentées ci-contre sont issues du **registre parcellaire graphique**. Ce dernier est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

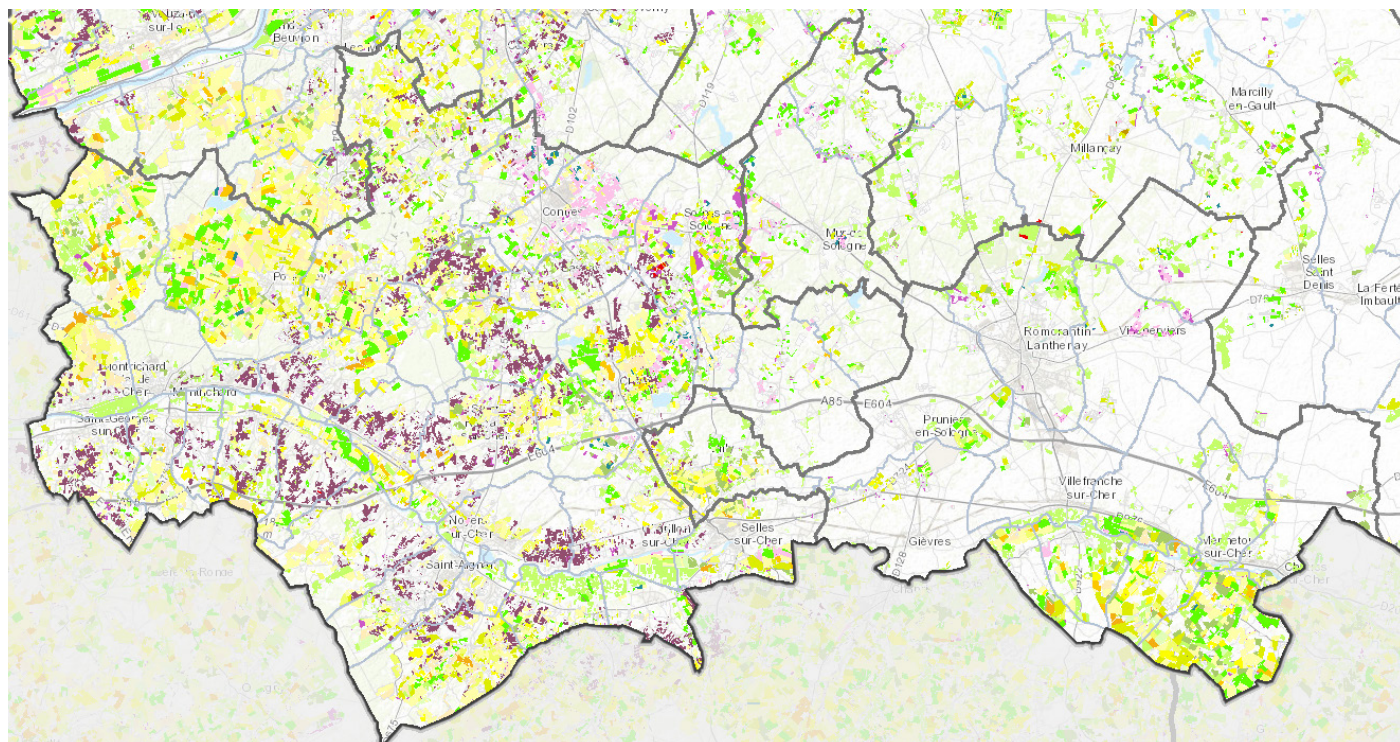
La **surface agricole utile (SAU)** a été calculée par l'Observatoire par intersection géographique entre les communes et les parcelles agricoles identifiées dans le **Registre Parcellaire Graphique (RPG années 2015 et 2019)**. La SAU calculée a ensuite été rapportée à la surface communale réelle (y compris surfaces couvertes en eau) fournie par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

**Répartition et évolution de la SAU du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais  
entre 2015 et 2019 selon les cultures**

|                                                                                  | Surface Agricole Utile<br>(en ha) |               | Évolution<br>2015-2019 |               |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------|------------------------|---------------|
|                                                                                  | 2015                              | 2019          | en ha                  | %             |
| <b>Cultures fourragères</b>                                                      | <b>1 232</b>                      | <b>1 687</b>  | <b>+ 455</b>           | <b>+ 37,0</b> |
| Fourrage                                                                         | 1 232                             | 1 687         | + 455                  | + 37,0        |
| <b>Cultures spécialisées</b>                                                     | <b>1 333</b>                      | <b>1 552</b>  | <b>+ 219</b>           | <b>+ 16,4</b> |
| <b>Arboriculture et viticulture</b>                                              | <b>20</b>                         | <b>29</b>     | <b>+ 9</b>             | <b>+ 44,7</b> |
| Fruits à coque                                                                   | 4                                 | 3             | - 1                    | - 15,8        |
| Vergers                                                                          | 16                                | 26            | + 9                    | + 58,4        |
| <b>Légumes</b>                                                                   | <b>1 137</b>                      | <b>1 364</b>  | <b>+ 227</b>           | <b>+ 19,9</b> |
| <b>Plantes ornementales, et plantes à parfum,<br/>aromatiques et médicinales</b> | <b>176</b>                        | <b>159</b>    | <b>- 17</b>            | <b>- 9,6</b>  |
| Autres cultures industrielles                                                    | 176                               | 159           | - 17                   | - 9,6         |
| <b>Divers</b>                                                                    | <b>902</b>                        | <b>789</b>    | <b>- 112</b>           | <b>- 12,4</b> |
| Divers                                                                           | 902                               | 789           | - 112                  | - 12,4        |
| <b>Jachères</b>                                                                  | <b>5 008</b>                      | <b>4 629</b>  | <b>- 380</b>           | <b>- 7,6</b>  |
| Gel (surfaces gelées sans production)                                            | 5 008                             | 4 629         | - 380                  | - 7,6         |
| <b>Polyculture</b>                                                               | <b>24 484</b>                     | <b>22 673</b> | <b>- 1 811</b>         | <b>- 7,4</b>  |
| <b>Céréales</b>                                                                  | <b>19 704</b>                     | <b>18 627</b> | <b>- 1 077</b>         | <b>- 5,5</b>  |
| Blé tendre                                                                       | 8 938                             | 8 634         | - 304                  | - 3,4         |
| Maïs grain et ensilage                                                           | 4 531                             | 3 717         | - 813                  | - 18,0        |
| Orge                                                                             | 3 398                             | 2 979         | - 419                  | - 12,3        |
| Plantes à fibres                                                                 | 4                                 | 0             | -                      | -             |
| Autres céréales                                                                  | 2 832                             | 3 297         | + 464                  | + 16,4        |
| <b>Légumineuses</b>                                                              | <b>0</b>                          | <b>8</b>      | <b>-</b>               | <b>-</b>      |
| Légumineuses à grains                                                            | 0                                 | 8             | -                      | -             |
| <b>Oléagineux</b>                                                                | <b>4 564</b>                      | <b>3 621</b>  | <b>- 943</b>           | <b>- 20,7</b> |
| Colza                                                                            | 3 091                             | 1 927         | - 1 164                | - 37,7        |
| Tournesol                                                                        | 1 299                             | 1 310         | + 11                   | + 0,8         |
| Autres oléagineux                                                                | 173                               | 383           | + 210                  | + 121,2       |
| <b>Protéagineux</b>                                                              | <b>216</b>                        | <b>417</b>    | <b>+ 201</b>           | <b>+ 92,8</b> |
| Protéagineux                                                                     | 216                               | 417           | + 201                  | + 92,8        |
| <b>Surface en herbe</b>                                                          | <b>5 782</b>                      | <b>6 787</b>  | <b>+ 1 005</b>         | <b>+ 17,4</b> |
| Estives et landes                                                                | 7                                 | 5             | - 2                    | - 29,3        |
| Prairies permanentes                                                             | 3 919                             | 5 229         | + 1 310                | + 33,4        |
| Prairies temporaires                                                             | 1 856                             | 1 554         | - 302                  | - 16,3        |
| <b>Viticulture</b>                                                               | <b>4 483</b>                      | <b>4 491</b>  | <b>+ 9</b>             | <b>+ 0,2</b>  |
| Vignes                                                                           | 4 483                             | 4 491         | + 9                    | + 0,2         |
| <b>Total général</b>                                                             | <b>43 223</b>                     | <b>42 608</b> | <b>- 615</b>           | <b>- 1,4</b>  |

Traitement Observatoire d'après source : Agence de Services et de Paiement - RPG - MSA  
Berry-Touraine (fichier entreprises)

## Répartition de la SAU par type de cultures en 2019



Traitement Observatoire d'après source : Agence de Services et de Paiement - RPG

### Céréales

- 1 - Blé tendre
- 2 - Maïs grain et ensilage
- 3 - Orge
- 4 - Autres céréales

### Oléagineux

- 5 - Colza
- 6 - Tournesol
- 7 - Autres oléagineux

### Protéagineux

- 8 - Protéagineux

### Cultures de fibres

- 9 - Plantes à fibres

### Jachères

- 11 - Gel (surfaces gelées sans production)

### Légumineuses

- 15 - Légumineuses à grains

### Fourrages

- 16 - Fourrage

### Surfaces en herbe

- 17 - Estives et landes
- 18 - Prairies permanentes
- 19 - Prairies temporaires

### Arboriculture et viti-culture

- 20 - Vergers
- 21 - Vignes
- 22 - Fruits à coque
- 23 - Oliveraie

### Plantes ornementales et plantes à parfum, aromatiques et médicinales

- 24 - Autres cultures industrielles

### Légumes

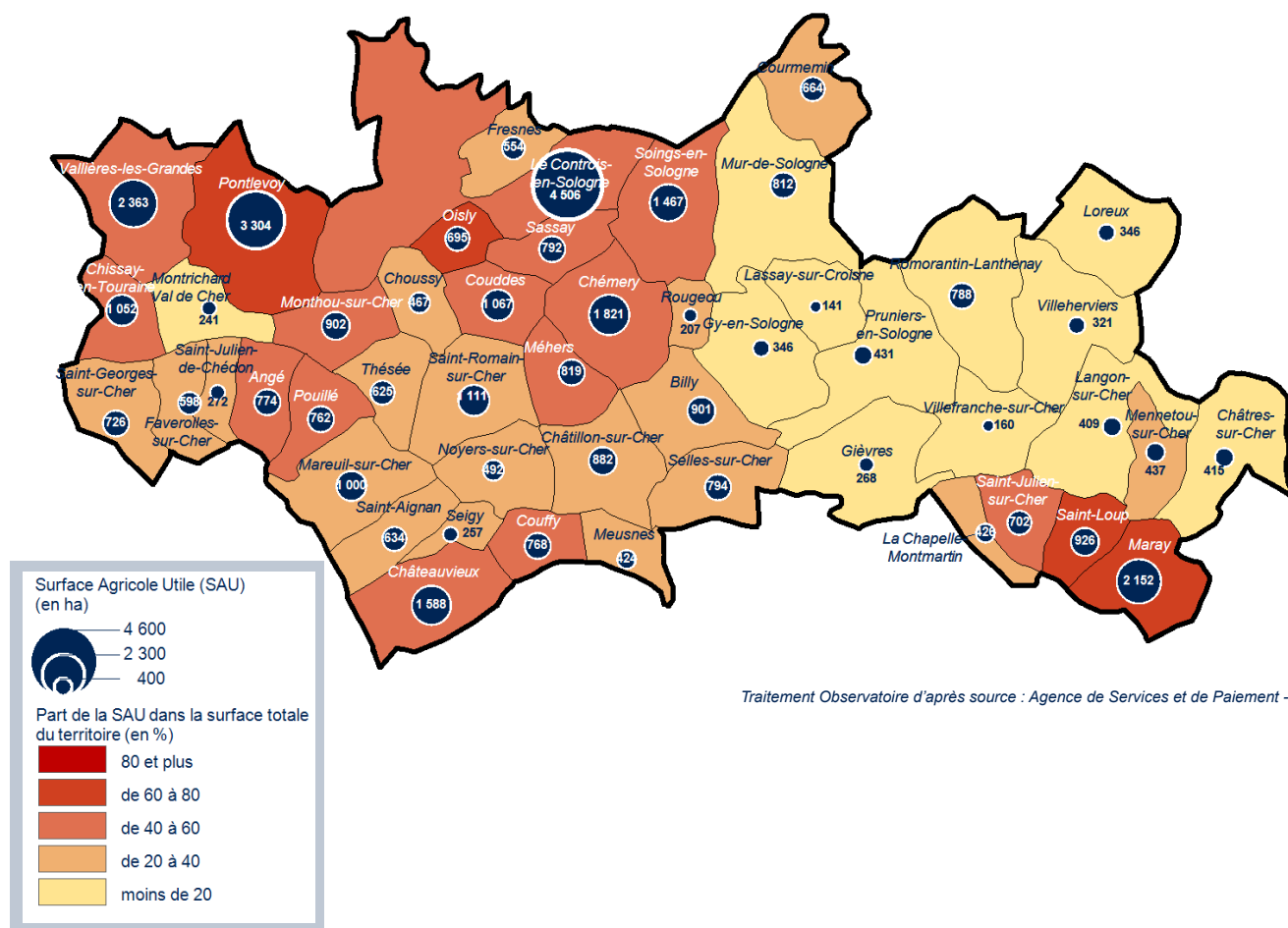
- 25 - Légumes ou fleurs

### Divers

- 28 - Divers



## Surface Agricole Utile (SAU en ha) et part de la SAU dans la superficie totale du territoire en 2019



## 2 EPCI AU PROFIL AGRICOLE TRÈS DIFFÉRENT

> Les disparités sont fortes entre les 2 communautés de communes.

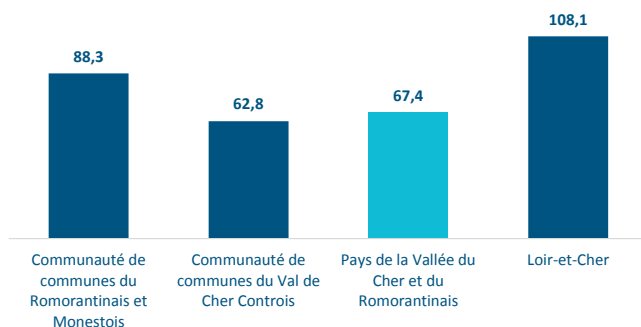
> La **part du territoire consacrée à la production agricole** est quasi **deux fois plus importante** dans le Val de Cher Controis (près de 40 %) qu'en Romorantinois et Monestois (20,6 %).

> En effet, la surface agricole utile du **Val de Cher Controis** s'étend sur **32 450 ha** contre **10 160 ha** dans le **Romorantinois et Monestois** (**3 fois moins**). Dans ce dernier, l'**agriculture apparaît particulièrement concentrée dans le sud-est du territoire**, aux franges départementales du Cher, dans les communes de Maray, Saint-Loup, Saint-Julien-sur-Cher, La Chapelle-Montmartin et Mennetou-sur-Cher. A elles-seules, ces localités totalisent plus de 45 % de la SAU du Romorantinois et Monestois.

> Près de **30 % de la SAU** de cette communauté sont en **surface en herbe** (presque 3 fois plus qu'en Val de Cher-Controis). La proportion consacrée à la polyculture y est par conséquent plus réduite (46 % contre 55 %).

> La communauté de communes du Val de Cher Controis concentre la quasi-totalité de la production viticole du Pays (près de 4 500 ha). Ces exploitations viticoles se trouvent principalement le long du Cher.

Surface Agricole Utile (SAU) moyenne par territoire en 2019 (en ha)



Traitement Observatoire d'après source : Agence de Services et de Paiement - RPG - MSA Berry-Touraine (fichier entreprises)

> Autre particularité en lien avec les cultures dominantes, les **exploitations agricoles du Val de Cher-Controis présentent une taille moyenne beaucoup plus modeste qu'en Romorantinois et Monestois** (62,8 ha contre 88,3 ha).



## DES PRODUCTIONS ANIMALES PRIORITAIREMENT ORIENTÉES VERS L'ÉLEVAGE CAPRIN

> Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais totalise **un grand nombre d'élevages**. Au total, **274 sont recensés sur le territoire en 2020** (d'après source DDT - Fichiers SIGAL DDCSP). **Toutes les productions animales sont présentes mais les élevages d'ovins et caprins sont les plus répandus.**

Effectifs de la production animale en 2020

|                                                      | Chèvres       | Brebis        | Vaches laitières | Vaches allaitantes |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|------------------|--------------------|
| Romorantinais et Monestois                           | 3 303         | 1 153         | 291              | 797                |
| Val-de-Cher-Controis                                 | 4 823         | 2 842         | 977              | 712                |
| <b>Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais</b> | <b>8 126</b>  | <b>3 995</b>  | <b>1 268</b>     | <b>1 509</b>       |
| <b>Loir-et-Cher</b>                                  | <b>11 992</b> | <b>15 252</b> | <b>11 055</b>    | <b>8 911</b>       |

D'après source : DDT - Fichiers SIGAL DDCSP année 2020

> Avec un cheptel de **8 126 têtes** comptabilisées en 2020, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais rassemble **68 % du troupeau caprin départemental et 4 élevages sur 10**. Géographiquement, la production apparaît se concentrer dans quelques zones du territoire qui disposent de 2 à 3 Appellations d'Origine Protégée fromages (voir page 30) : **au sud**, dans les communes de Selles-sur-Cher, Couffy, Châtillon-sur-Cher, Meusnes et Billy et **à l'est, à Maray notamment**. C'est le cas aussi dans Le Controis-en-Sologne et les communes environnantes.

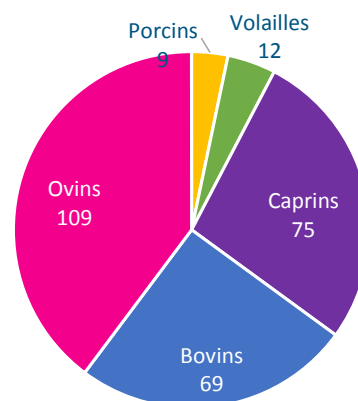
> Avec **des effectifs deux fois moins nombreux**, le **cheptel des brebis** du pays atteint près de 4 000 têtes (soit 26 % du troupeau départemental). Le Loir-et-Cher ne figure pas parmi les principaux départements éleveurs de la région, position tenue par l'Indre et le Cher.

Les plus gros élevages du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais sont localisés à Mareuil-sur-Cher, Châteauneuf, Le Controis-en-Sologne et Mennetou-sur-Cher.

> En ce qui concerne l'**élevage bovin**, le pays possède un **cheptel modeste** comparé à d'autres territoires situés dans le Perche. Il regroupe près de 1 270 vaches laitières, soit un dixième environ de l'effectif du Loir-et-Cher. L'ensemble du troupeau des vaches allaitantes (filiale viande bovine) apparaît plus conséquent (17 % du total départemental).

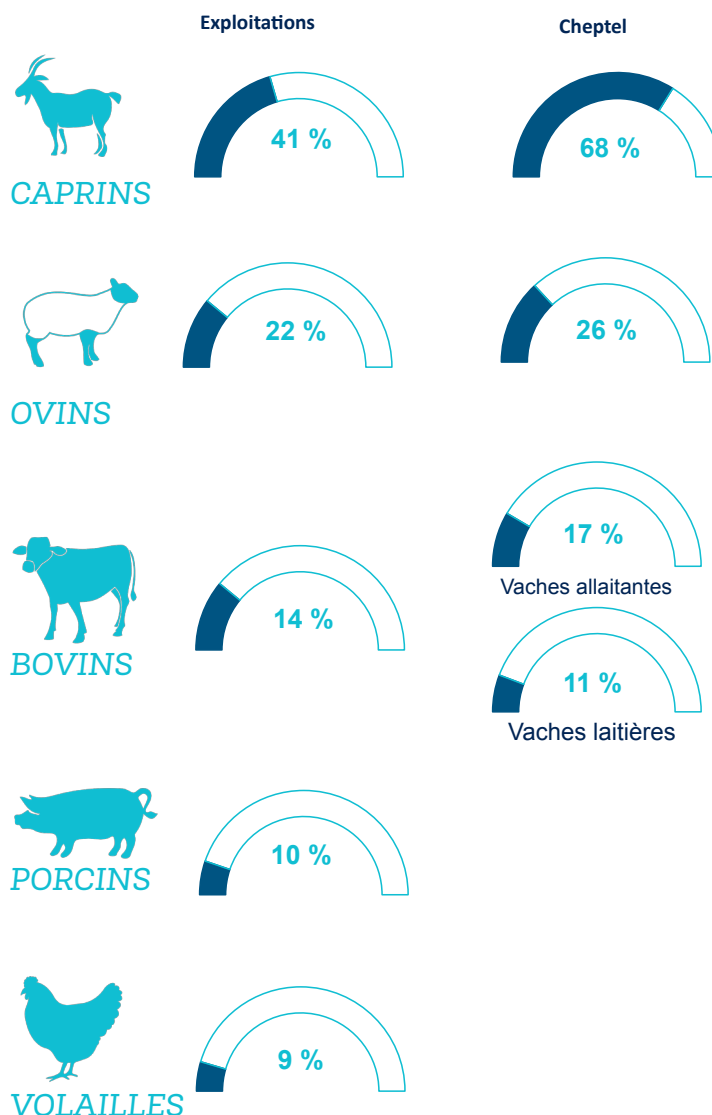
> L'**élevage des porcins** est assez réduit et se limite à 7 communes (1 exploitation sur 10 du département), celui des **volailles** à **une dizaine de communes**, localisées dans la partie centrale du pays. A l'échelle du Loir-et-Cher, la production de volailles ou de porcs est davantage concentrée dans le nord du département.

Nombre d'exploitations du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais selon le type d'élevage en 2020



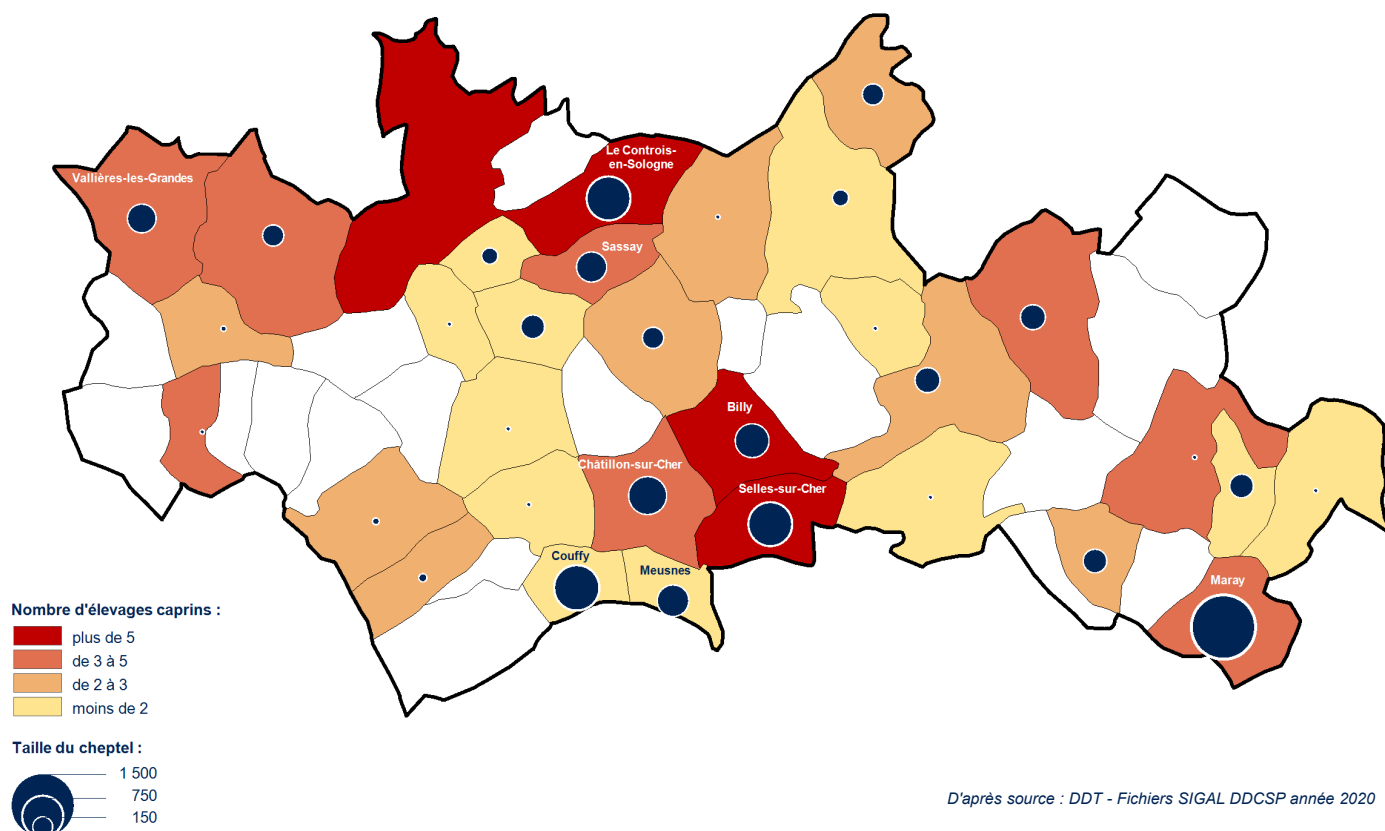
D'après source : DDT - Fichiers SIGAL DDCSP année 2020

Poids du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais dans le total du Loir-et-Cher en %

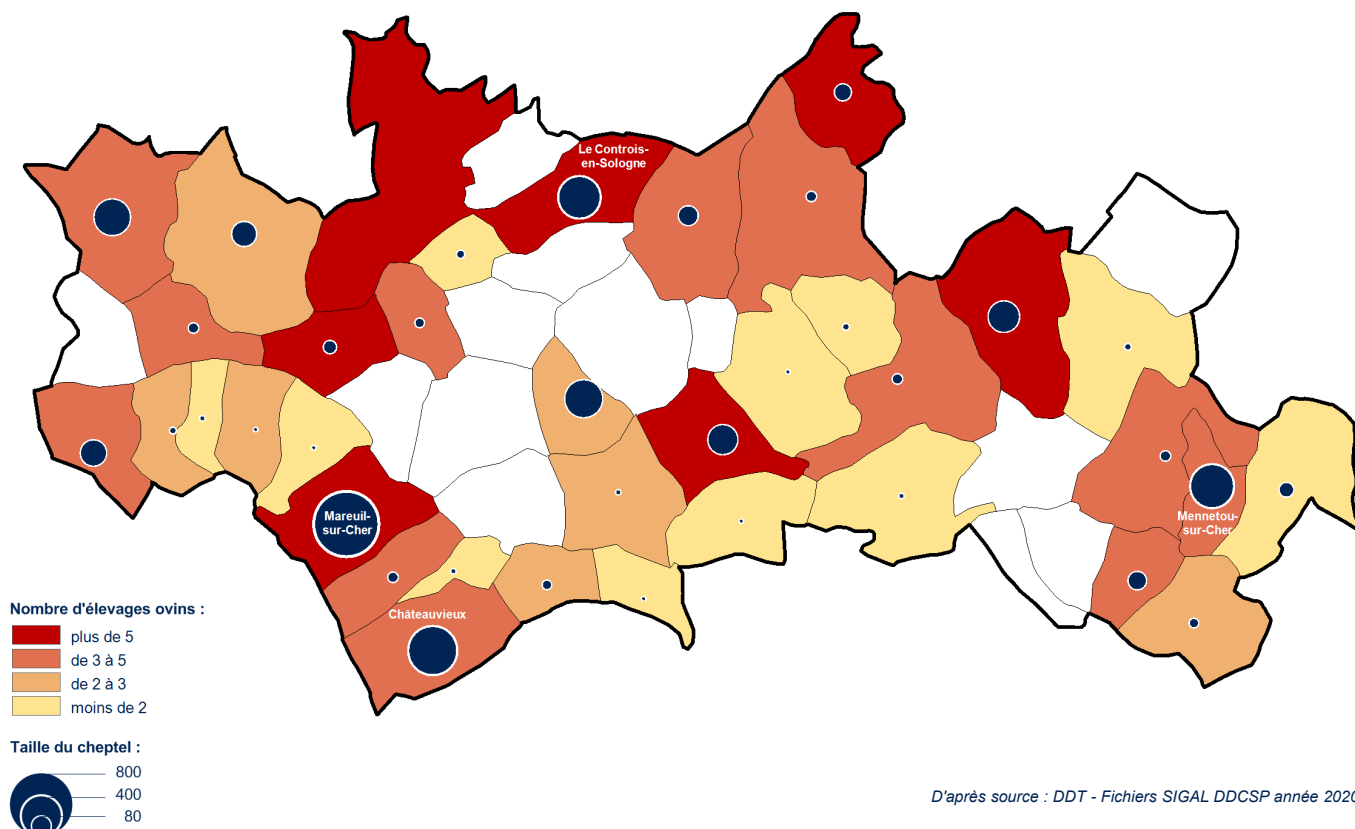


D'après source : DDT - Fichiers SIGAL DDCSP année 2020

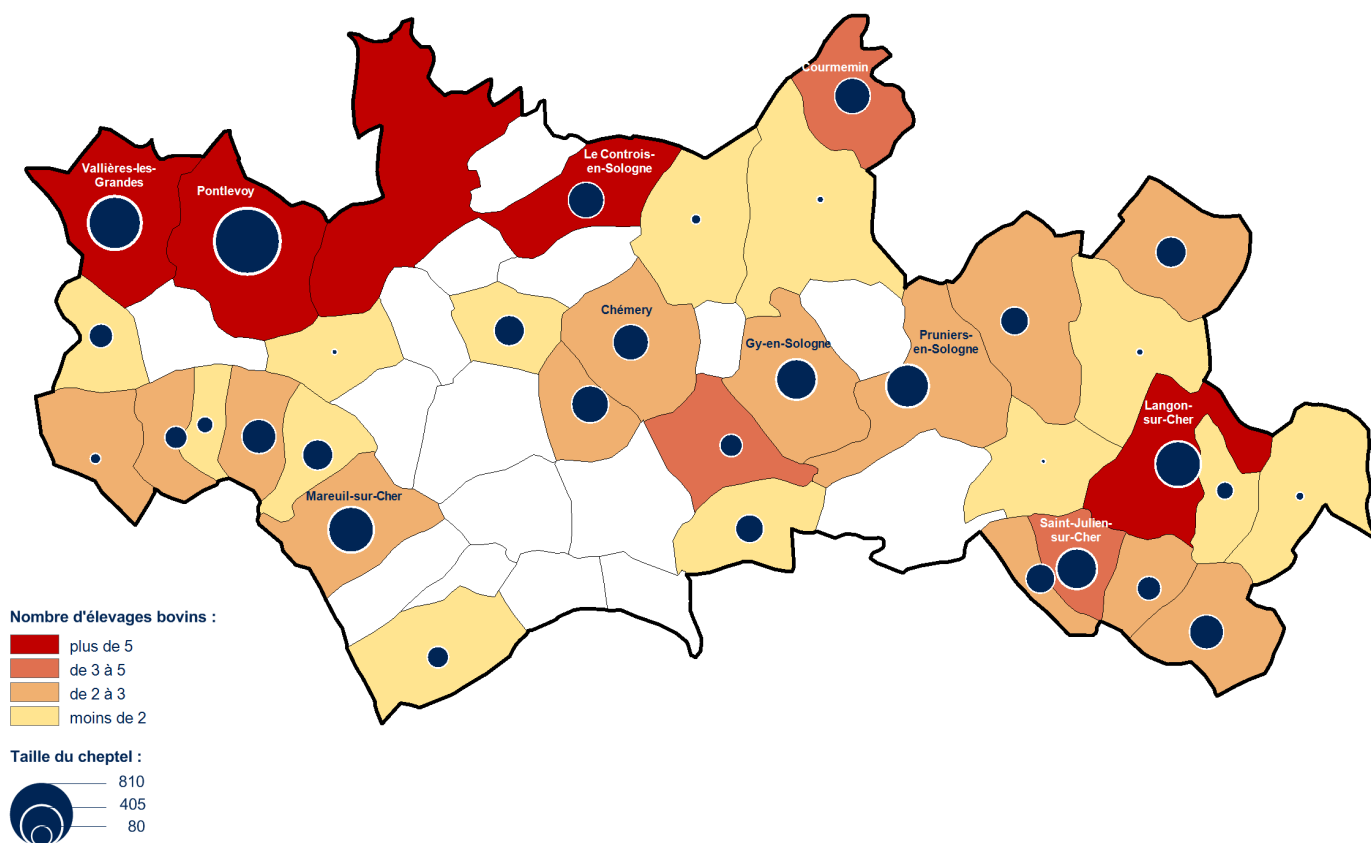
## Nombre d'élevages caprins et taille du cheptel par commune en 2020



## Nombre d'élevages ovins et taille du cheptel par commune en 2020



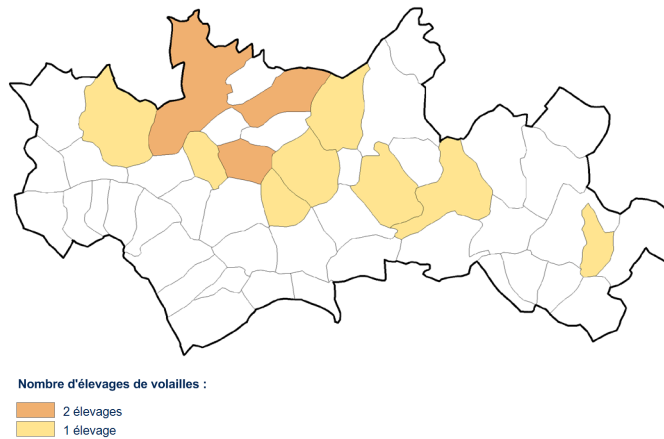
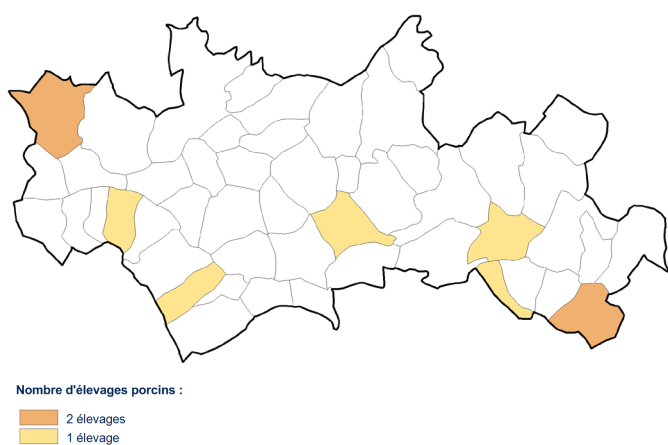
## Nombre d'élevages bovins et taille du cheptel par commune en 2020



D'après source : DDT - Fichiers SIGAL DDCSP année 2020

## Nombre d'élevages porcins par commune en 2020

## Nombre d'élevages de volailles par commune en 2020



D'après source : DDT - Fichiers SIGAL DDCSP année 2020

# Des produits du terroir reconnus par des signes officiels de la qualité et de l'origine



Un nombre conséquent d'appellations, tant **viticoles** que **caprines**, permettent de **certifier la qualité et l'origine** des produits issus de l'agriculture du territoire.

## 7 APPELLATIONS D'ORIGINE PROTÉGÉE VITICOLES

> La **moitié ouest du territoire** est couverte par **7 AOP viticoles différentes**. 30 communes au total du pays sont concernées et la plupart appartiennent à au moins 4 aires d'appellation (5 pour Saint-Romain-sur-Cher).

> Les AOC - AOP **Crémant de Loire** (29 communes du Pays de la Vallée du Cher), **Rosé de Loire** (28 communes), **Touraine** (28 communes) sont les plus étendues.

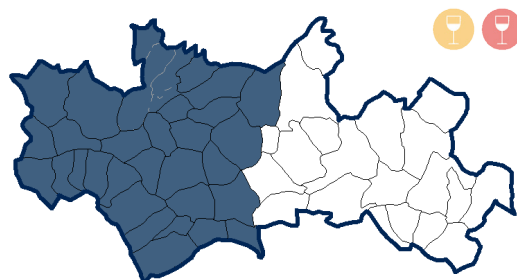
> Le **Touraine Chenonceaux** couvre 18 communes de la partie sud-ouest du pays, le **Touraine Oisly** 9 communes de la partie centrale.

> 2 communes localisées au nord du territoire (Fresnes et Le Controis-en-Sologne) se situent dans l'aire d'appellation de l'AOC-AOP **Cheverny** et Selles-sur-Cher dans celle de **Valençay**.

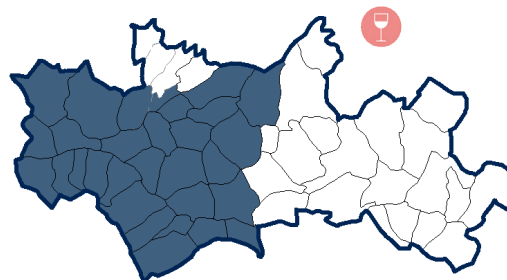


Les aires d'appellations viticoles présentes dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

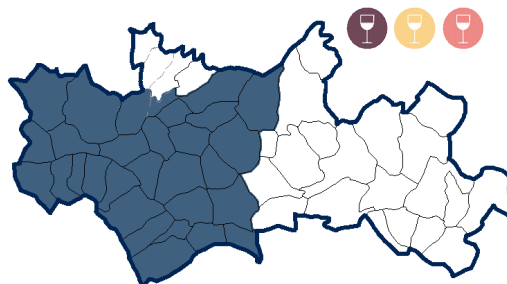
### AOC - AOP Crémant de Loire



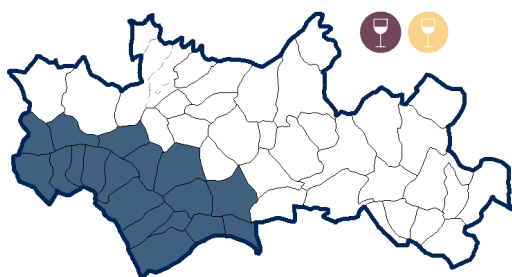
### AOC - AOP Rosé de Loire



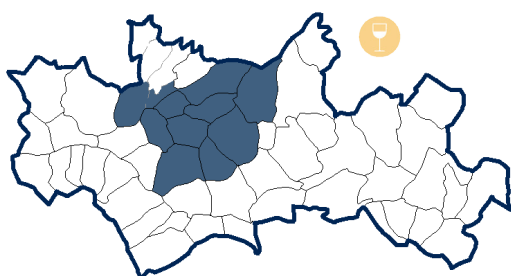
### AOC - AOP Touraine



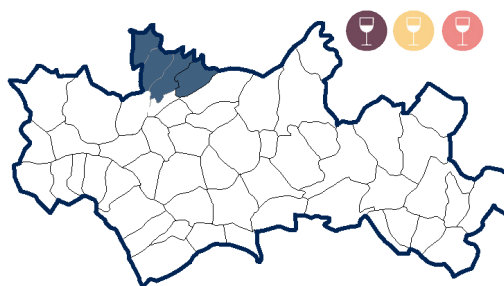
### AOC - AOP Touraine Chenonceaux



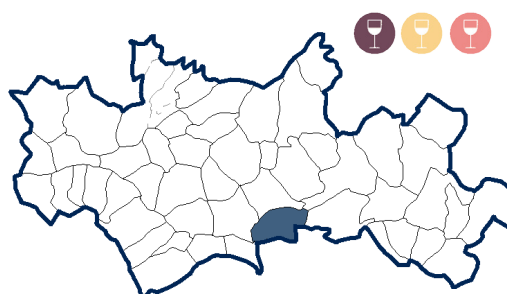
### AOC - AOP Touraine Oisly



### AOC - AOP Cheverny



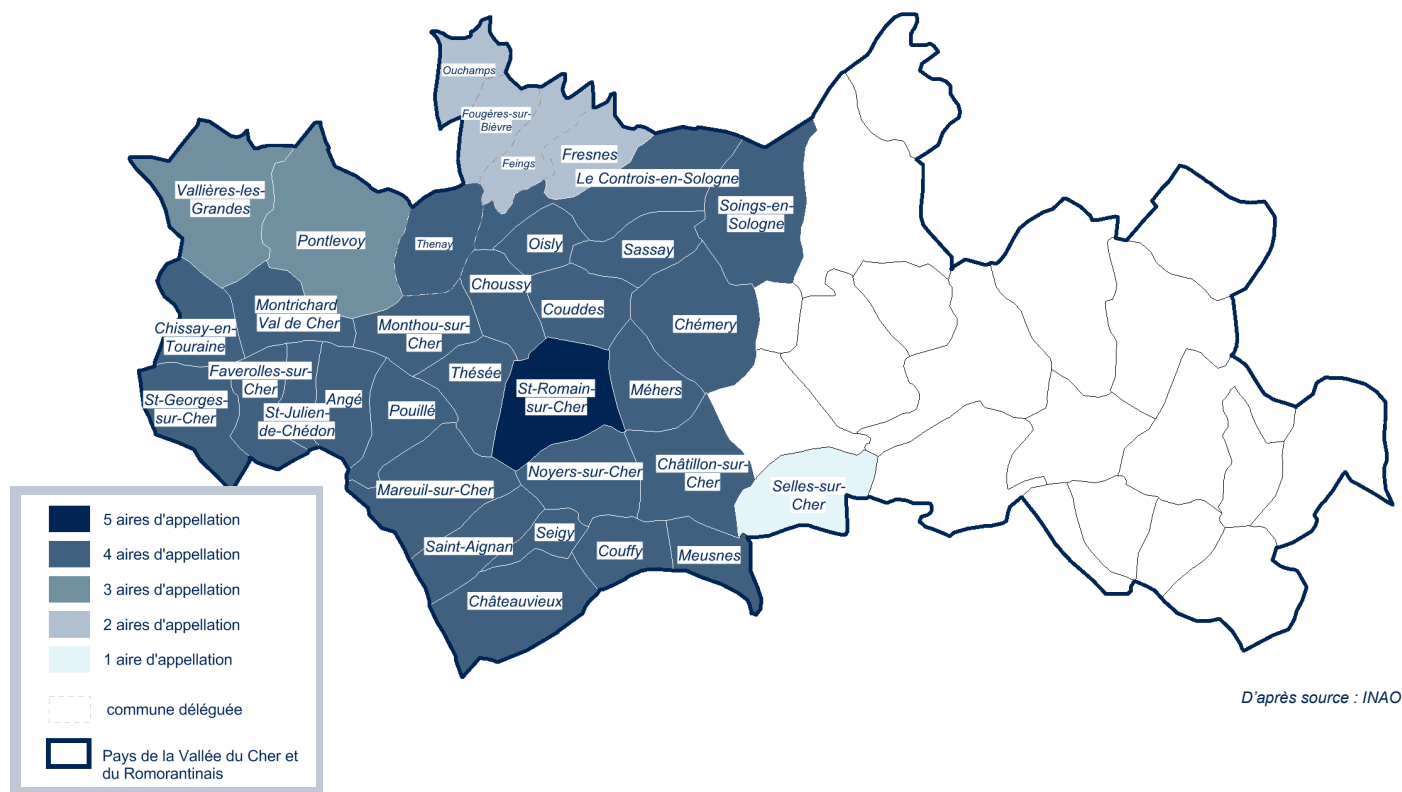
### AOC - AOP Valençay



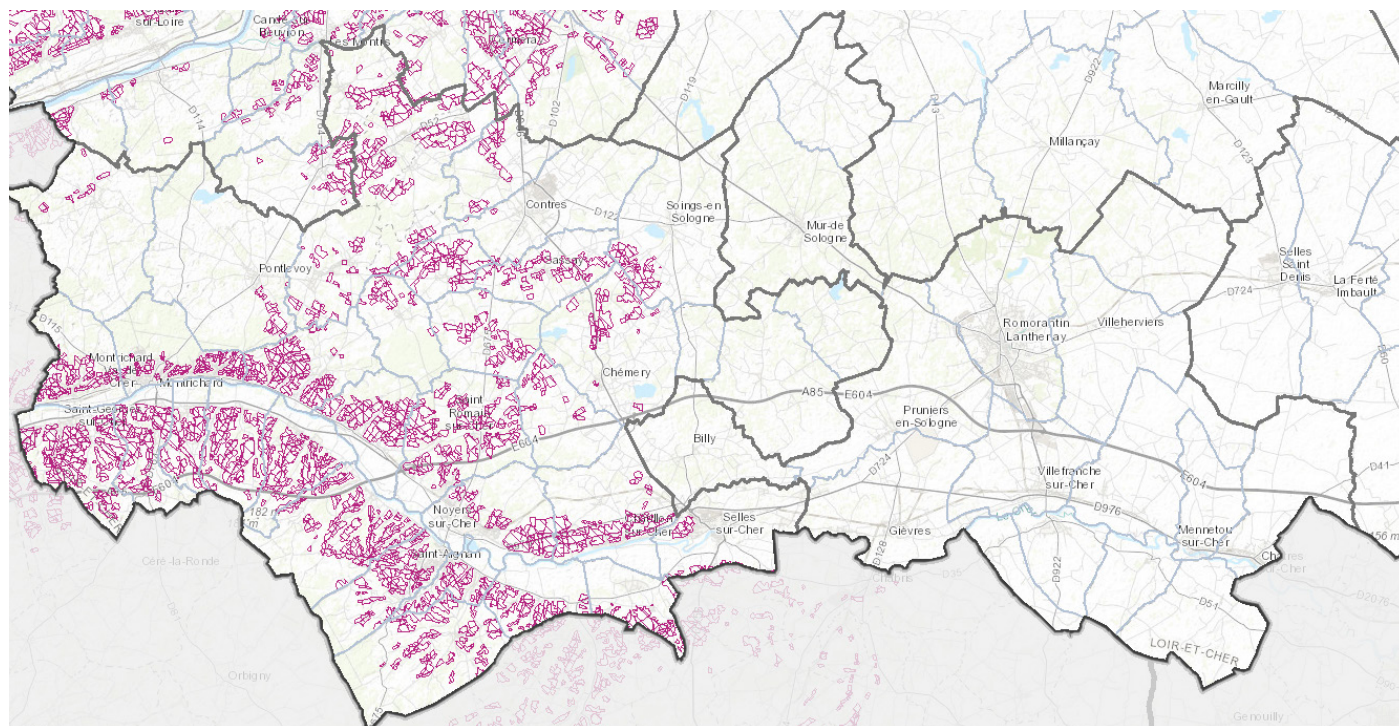
D'après source : INAO



## Nombre d'AOC-AOP viticoles par commune Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



## Les délimitations parcellaires AOC viticoles



### Délimitations parcellaires AOC viticole

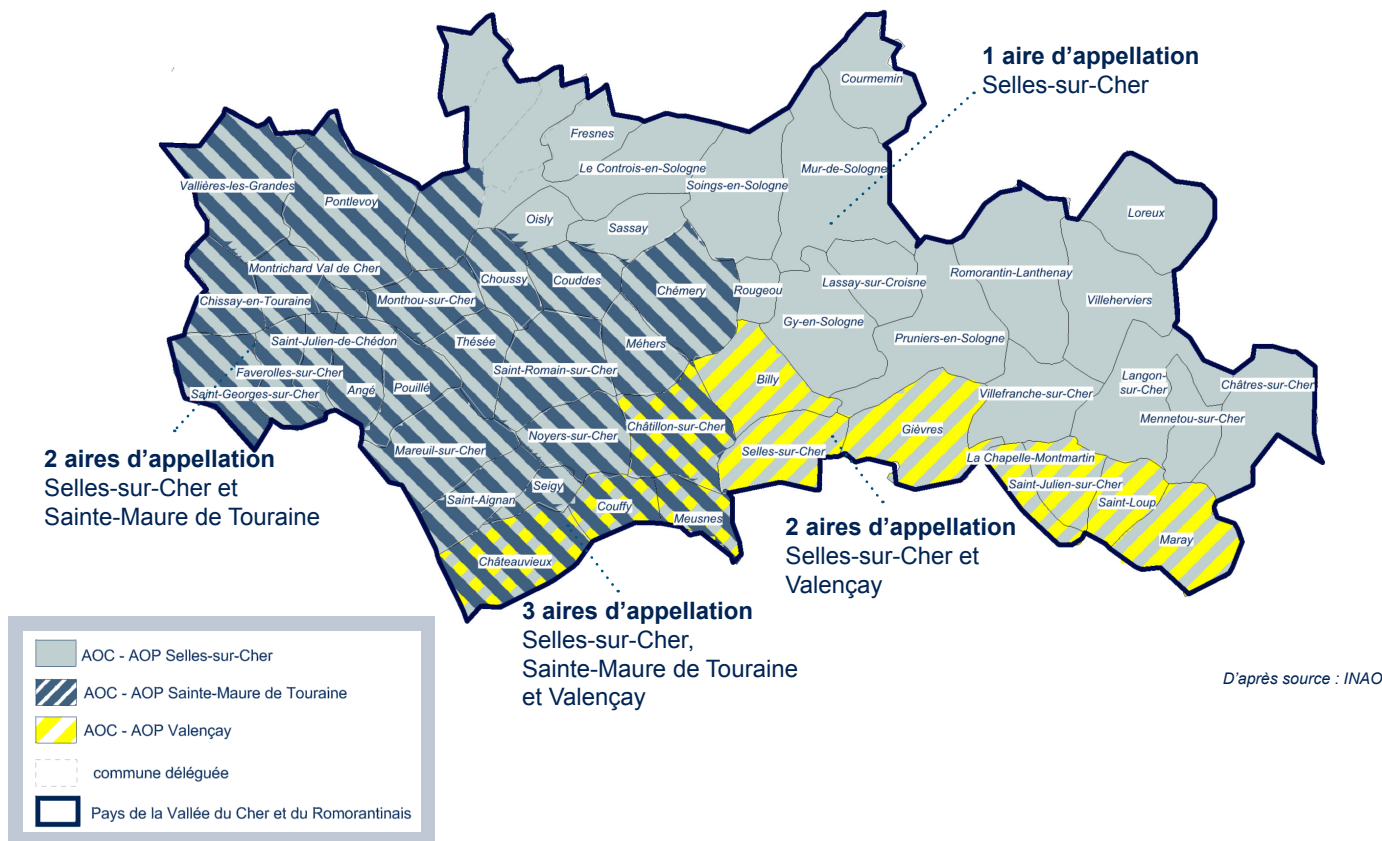


D'après source : Délimitations parcellaires AOC viticoles (INAO -04/2019)

Attention : ces données sont proposées à titre informatif. Les délimitations parcellaires officielles sont consultables sur les plans déposés en mairie ou auprès des services de l'INAO

### 3 APPELLATIONS D'ORIGINE PROTÉGÉES EN FROMAGE DE CHÈVRE

## Les aires géographiques des AOC-AOP fromages dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



> Pour les zonages d'appellations caprines, le Pays compte **3 AOC-AOP différentes sur les 5 présentes en Centre-Val de Loire.**

> Le **Selles-sur-Cher** couvre la totalité du territoire du pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et s'étend également sur les départements de l'Indre (45 communes) et du Cher (20 communes).

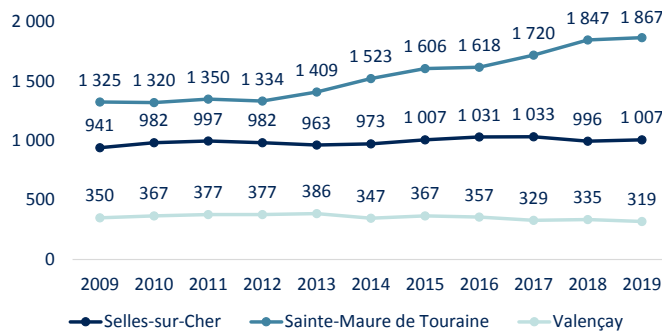
> L'appellation **Sainte-Maure-de-Touraine** est localisée en Indre-et-Loire et se prolonge dans les départements de la Vienne, de l'Indre et du Loir-et-Cher. Dans le **Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais**, elle couvre **25 communes** (en partie pour le Controis-en-Sologne).

> L'aire géographique de l'**AOC - AOP Valençay** est composée du département de l'Indre et quelques communes limitrophes du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire. Elle s'étend sur **11 communes de la frange sud du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.**

> Notons que **4 communes du Sud du territoire** (Châtillon-sur-Cher, Meusnes, Couffy et Châteauneuf) **appartiennent aux 3 aires d'appellation caprines.**

> Sur les dix dernières années (2009-2019), les volumes commercialisés de fromages AOP au lait de chèvre sont en **forte hausse** pour le **Sainte-Maure-de-Touraine (+ 40 %)**. L'évolution apparaît **plus modérée** pour le **Selles-sur-Cher (+ 7 %)** et à la **baisse pour le Valencay** (- 9 % environ).

### Évolution des volumes commercialisés de fromages AOP au lait de chèvre (en tonnes)



*D'après sources : ODG, INAO/CNAOL*



**LE SYNDICAT DE DÉFENSE ET DE PROMOTION DU FROMAGE EN A.O.P SELLES-SUR-CHER**

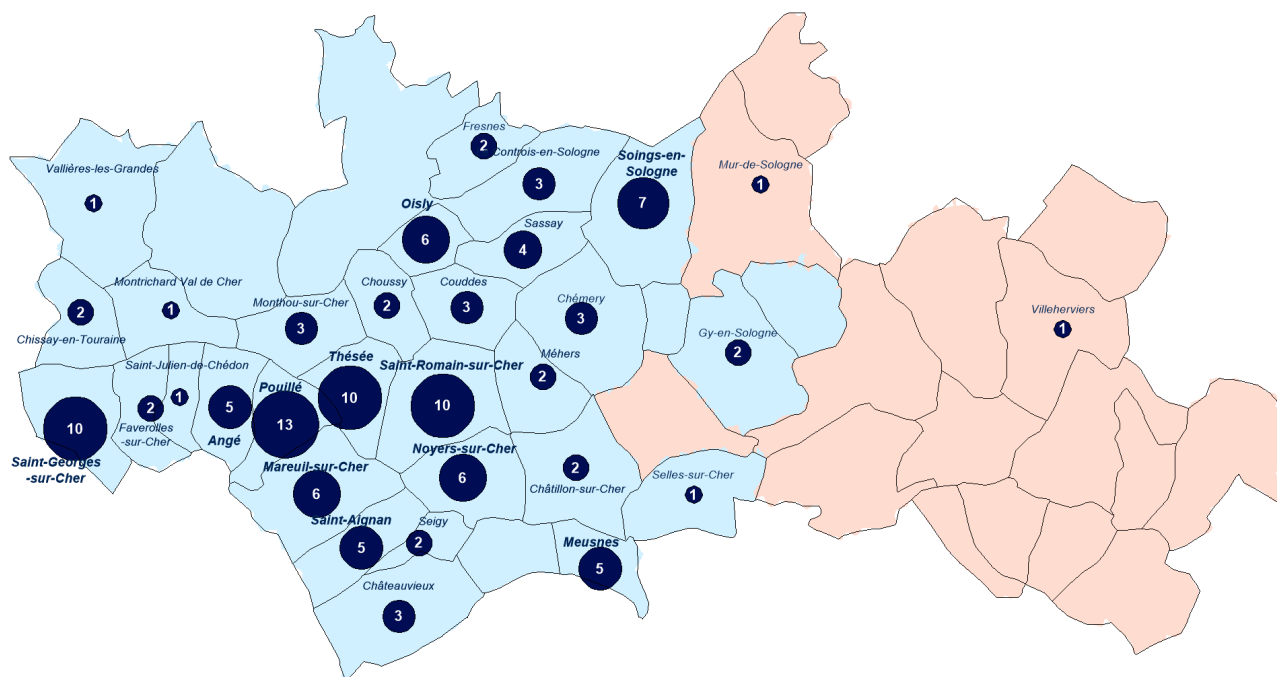
Créé en 1972, le **Syndicat de Défense du Fromage de Selles-sur-Cher** regroupe les **différents acteurs de la filière** (producteurs de lait, producteurs fermiers, affineurs et transformateurs) qui se réunissent régulièrement au sein d'un conseil d'administration pour définir les grandes orientations de l'Appellation. Le Syndicat œuvre également à la communication et à la promotion de l'Appellation à travers des événements de renom (Salon de l'Agriculture, Journées Gastronomiques de Sologne). [www.aop-sellesurcher.com/](http://www.aop-sellesurcher.com/)





## 130 EXPLOITATIONS AGRICOLES CERTIFIÉES « HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE »

### Nombre d'exploitations agricoles certifiées Haute Valeur Environnementale par commune dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais au 1<sup>er</sup> juillet 2021



Nombre d'exploitations certifiées HVE



Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Communauté de communes Val-de-Cher-Controis

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Liste des exploitations certifiées au titre de la certification environnementale (niveau 3) au  
1<sup>er</sup> juillet 2021 ayant accepté de figurer dans l'annuaire du Ministère (124 au total).

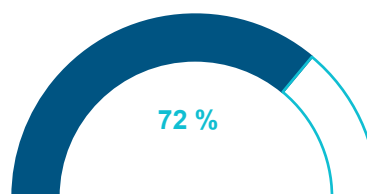
> La **certification environnementale** des exploitations agricoles répond au besoin d'identifier les exploitations engagées dans des **démarches particulièrement respectueuses de l'environnement**. Un logo illustre la mention valorisante et peut être apposé sur les produits bruts et transformés. Ces derniers doivent contenir au moins 95 % de matières premières agricoles issues d'exploitations de Haute Valeur Environnementale.

> **130 exploitations agricoles** du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais **beneficient en 2021 de la mention « Haute Valeur Environnementale »**, qui correspond au niveau le plus élevé du dispositif de certification. La **quasi-totalité** est localisée dans le **Val de Cher-Controis**.

> **Près de 9 exploitations sur 10** relèvent du domaine de la **viticulture**.

> **Plus de la moitié pratique la vente directe**.

### Poids des exploitations HVE du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais dans le total du Loir-et-Cher en %



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Liste des exploitations certifiées au titre de la certification environnementale (niveau 3) au  
1<sup>er</sup> juillet 2021 ayant accepté de figurer dans l'annuaire du Ministère.

#### DÉFINITION

La **certification Haute valeur environnementale (HVE)** est une démarche volontaire qui est mise en œuvre par les agriculteurs pour valoriser leurs bonnes pratiques. Elle garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...). Il s'agit d'une mention valorisante, prévue par le Code rural et de la pêche maritime, au même titre que « produit de montagne » ou encore « produit à la ferme ».

## D'AUTRES PRODUITS EMBLÉMATIQUES DU TERROIR



## POUR UNE ALIMENTATION TERRITORIALISÉE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE : LA MARQUE © DU CENTRE

> D'autres produits - ne bénéficiant pas d'appellations - sont également reconnus pour leur typicité et leur lien au terroir.

> L'**asperge de Sologne** ne pousse que dans des sols très sableux et demande un savoir-faire spécifique. La confrérie des *Mangeux d'esparges*, située au Controis-en-Sologne, œuvre pour sa valorisation et sa reconnaissance.

> Le **mouton**, race très rustique et adaptée aux sols pauvres et humides, est commercialisé sous la marque *agneau de race solognote*. Quasiment disparue à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, cette race fait l'objet d'un engouement renouvelé de la part des éleveurs pour éviter sa disparition.

> La **fraise de Sologne**, issue de plusieurs variétés (dont la Marat des bois et la Gariguette), est une **production agricole typique de la région du Controis-en-Sologne**.

> Enfin, les **andouillettes à la ficelle** de Mennetou-sur-Cher, ont donné naissance à la plus ancienne confrérie qui promeut, depuis 1974, cette charcuterie de renom et veille à son mode de fabrication. Une foire à l'andouillette est organisée tous les ans au sein de la commune pour mettre en valeur ce produit de terroir.

> Promue par la Région Centre-Val de Loire et devenue marque alimentaire à partir de 2021, © **du Centre** valorise la filière agroalimentaire régionale du producteur au distributeur.

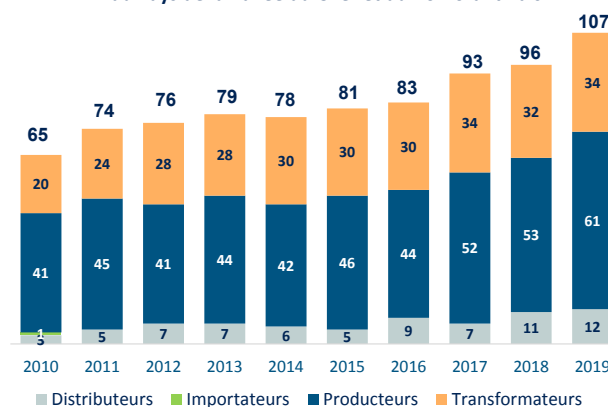
> Cette marque vise à **renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire sur la plan de la gastronomie et de la richesse du terroir, tout en garantissant l'authenticité des produits**. Facilement identifiable sur les emballages, elle permet aux consommateurs d'avoir un repère de confiance.

> À ce jour, **159 producteurs sont adhérents et plus de 1 800 produits sont référencés**.

## PLUS D'UNE CENTAINE D'OPÉRATEURS PRÉSENTS DANS LA FILIÈRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE

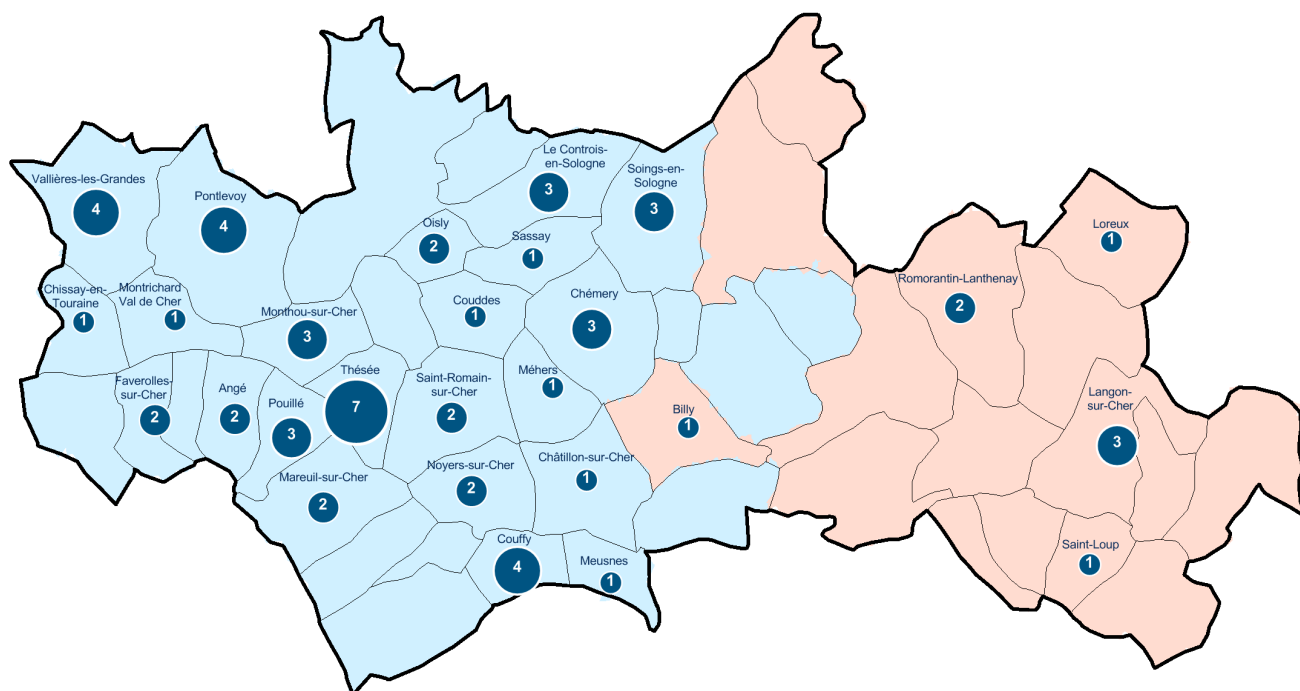
> Selon les dernières données de l'agence Bio (2019), **107 opérateurs** sont engagés dans la filière agriculture biologique au sein du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : **61 producteurs, 34 transformateurs et 12 distributeurs**. Leur nombre global a été multiplié par 1,6 depuis 2010.

Nombre d'opérateurs engagés dans la filière agriculture biologique au sein du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



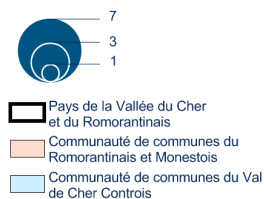
Source : Agence bio

Nombre de producteurs engagés dans la filière agriculture biologique au sein du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en 2019



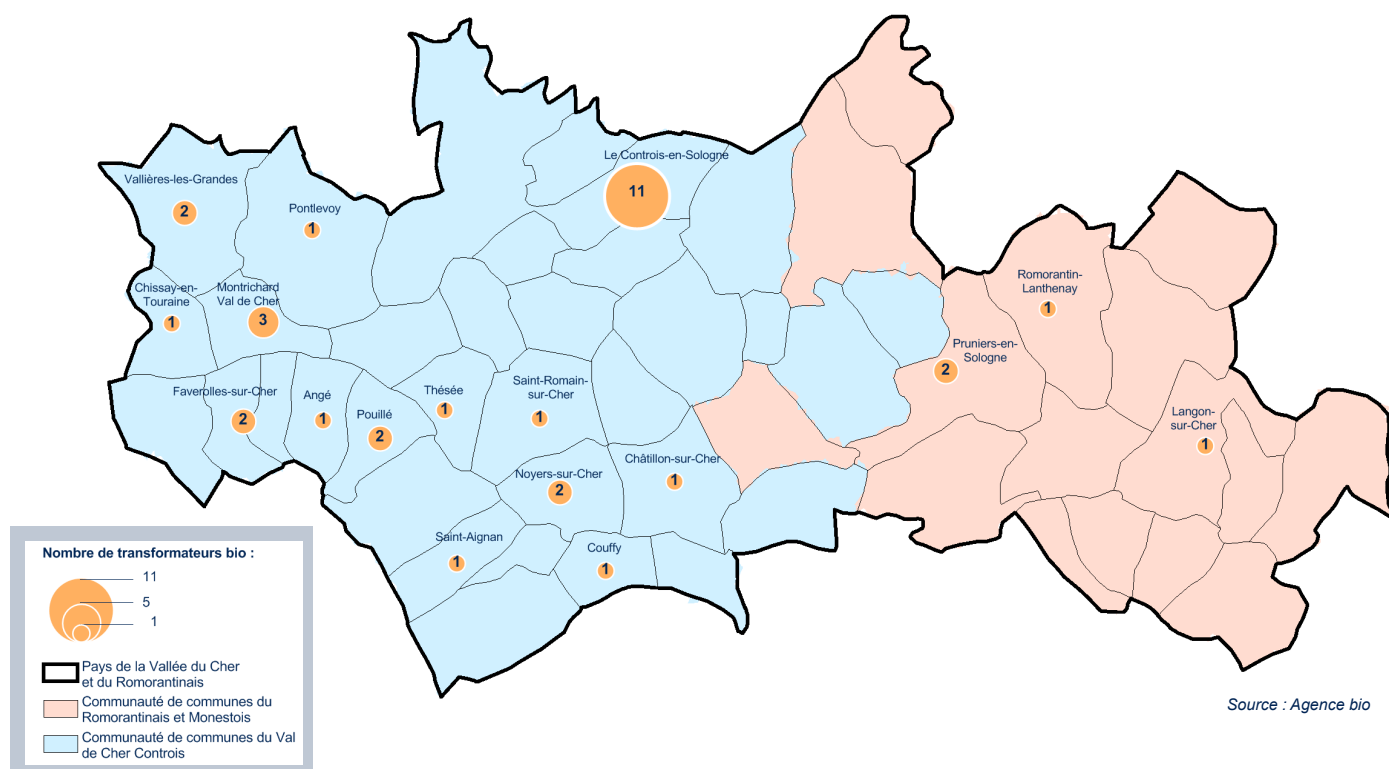
Source : Agence bio

Nombre de producteurs bio :

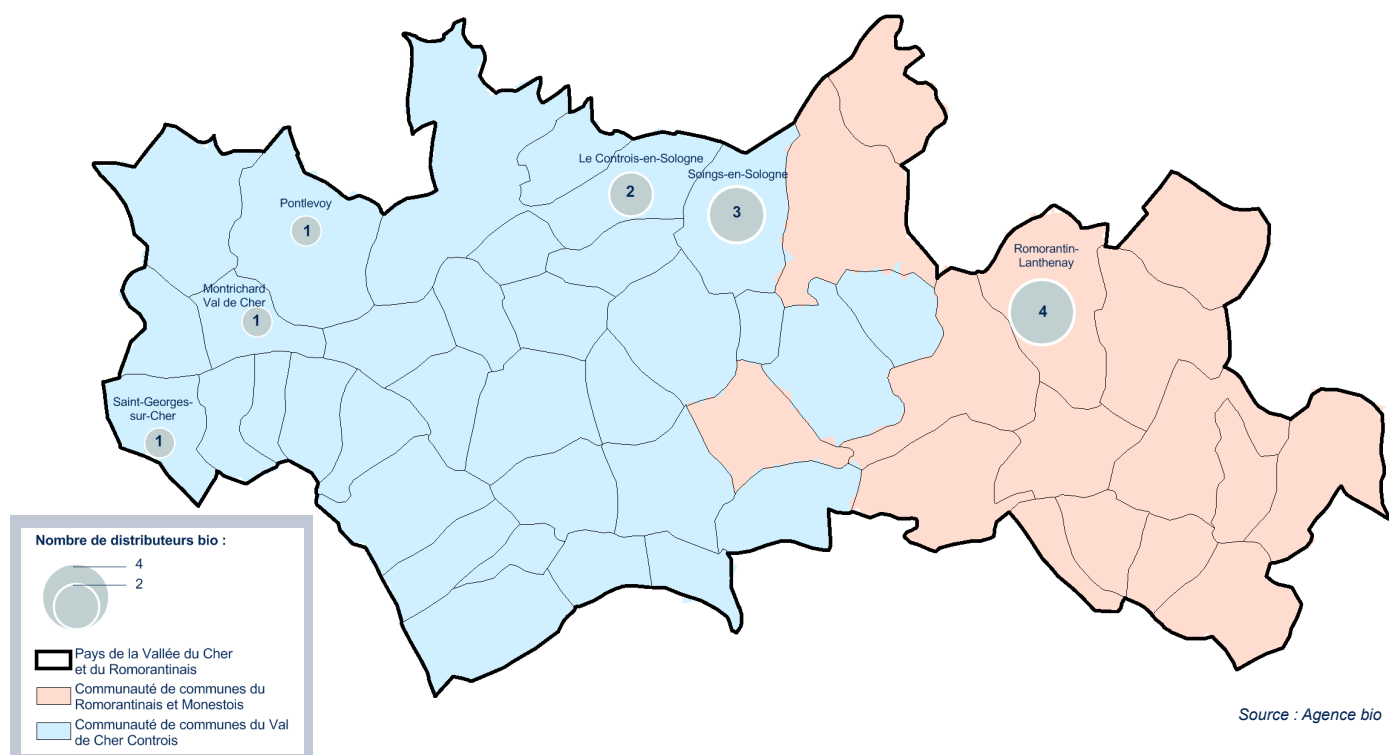


## Nombre d'opérateurs bio de la filière aval au sein du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en 2019

### Les transformateurs



### Les distributeurs



## 5,4 % DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE DU PAYS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

> Les **surfaces engagées en bio** (certifiées bio et en conversion) suivent une progression encore plus rapide. En dix ans, elles **ont doublé** (+ 1 140 hectares supplémentaires environ).

> Au total, en 2019, elles atteignent **2 291 hectares**, soit **5,4 % de la SAU totale du territoire** (RPG 2019). Bien qu'en forte progression, cette **part reste limitée au regard des objectifs nationaux**. Le programme Ambition Bio 2022 du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation projette de parvenir à 15 % de la SAU française conduite en agriculture biologique à l'horizon 2022. Fin 2020, ce ratio est de 9,5 % en France et de 4 % en Loir-et-Cher.

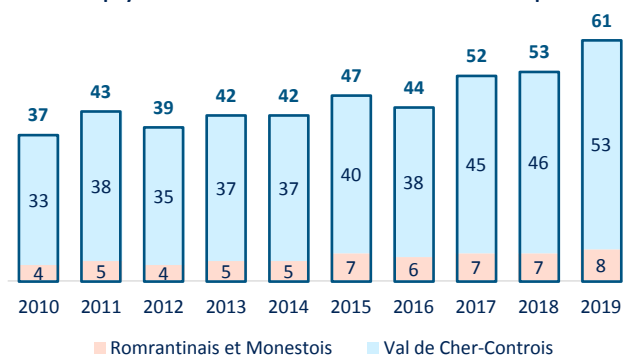
> Avec **748 ha** cultivés en agriculture biologique, la communauté de communes du **Romorantinais et Monestois** affiche un résultat plus proche de l'indicateur national (7,4 %). Bien que disposant d'un **nombre réduit d'exploitations** (8 en 2019), la taille moyenne de ces dernières apparaît plus importante qu'en Val de Cher-Controis (93 ha contre 38 ha dans le Val de Cher-Controis).

> Plus d'une **cinquantaine d'exploitations** sont **engagées en bio** dans le **Val de Cher-Controis** pour une surface cultivée de **1 543 hectares** en 2019 (4,8 % de la SAU).

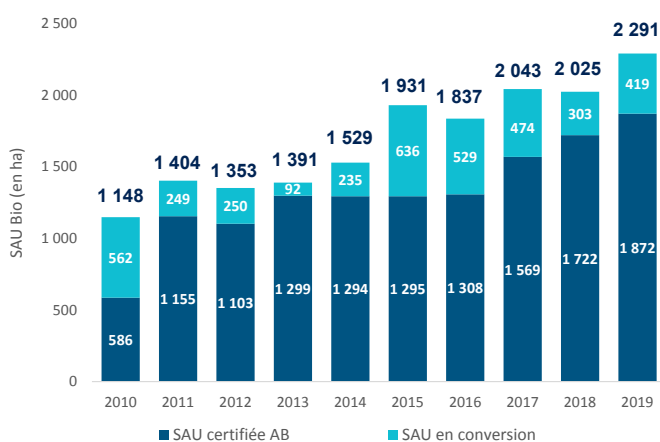
> **Plus la moitié du territoire du Pays cultivé en agriculture biologique** (et en conversion) est **occupée par des cultures fourragères** utilisées principalement pour l'alimentation des animaux d'élevage. Un **cinquième** est consacré aux **grandes cultures**. Les surfaces de **vigne bio** représentent près de **18 % du total**.

**Les surfaces dédiées à la production de légumes frais**, bien que multipliées par 10 depuis 2010, **restent minoritaires (3,7 %)**, **celles destinées aux fruits sont encore anecdotiques (0,1 % du total)**.

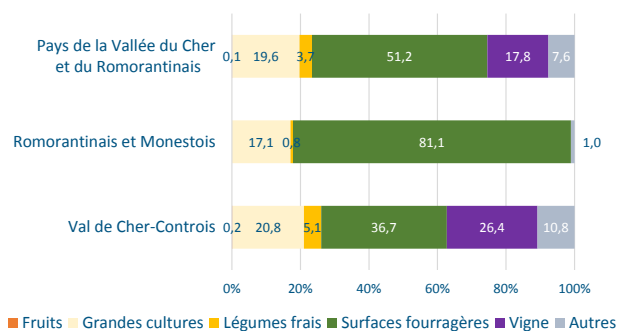
Évolution du nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique dans le pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais depuis 2010



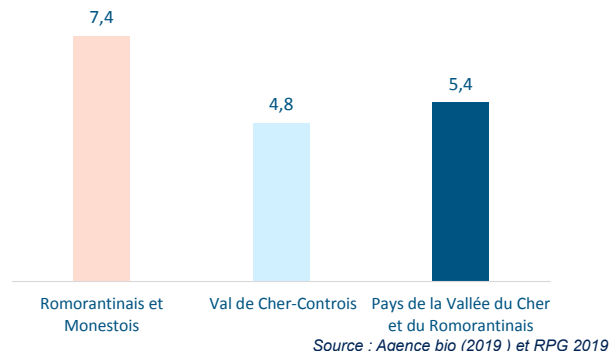
Évolution des surfaces du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en agriculture biologique et en conversion (en hectares)



Répartition des surfaces en agriculture biologique et en conversion en 2019 par territoire selon le type de cultures végétales (en %)



Part des surfaces engagées en agriculture biologique dans la surface agricole utile du territoire en 2019 (en %)







# **La transformation et la distribution des produits alimentaires**

# Des atouts dans le secteur agroalimentaire

## PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES

> Notons aussi la présence de **4 abattoirs** sur le territoire, permettant de structurer la filière en amont : *SARL des Guillemeaux* à Langon, *SARL Turbeaux* à Vallières-les-Grandes, *Ménard* au Controis-en-Sologne et la *SARL Crèche Frères* à Chémery.



### LA SARL TURBEAUX A INVESTI DANS UN LABORATOIRE DE DÉCOUPE DE VIANDE BOVINE

Installé en tant qu'éleveur sur la commune de Vallières-les-Grandes depuis 1998, Stéphane Turbeaux a investi dans un laboratoire de découpe à viande en 2002 à côté de la ferme dans le but de réduire les intermédiaires de la chaîne alimentaire et de mieux maîtriser ses débouchés. Cet outil permet également à d'autres éleveurs de la région de transformer les carcasses de leurs animaux. Stéphane Turbeaux commercialise ensuite sa viande en vente directe en assurant les livraisons à bord de son camion frigorifique aux particuliers, aux épiceries et aux restaurants commerciaux et collectifs.

D'après source : INPACT Centre - Octobre 2021

## LE CONTROIS-EN-SOLOGNE : 72 % DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS DE L'AGROALIMENTAIRE

> Les industries agroalimentaires apparaissent très présentes dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Selon les dernières données publiées par l'URSSAF (au 31 décembre 2020), elles rassemblent **62 établissements et plus de 1 100 emplois salariés privés, soit 37 % des effectifs départementaux.**

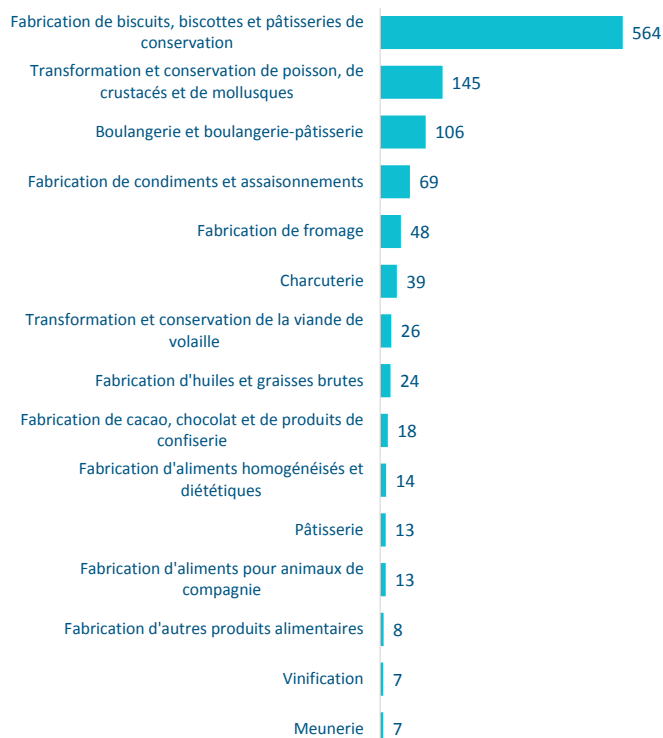
Si elles affichent une production diversifiée, celles-ci sont dominées par la **fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie** et la **transformation de poisson**.

> D'importants sites de productions sont localisés sur le territoire, notamment dans la commune du **Controis-en-Sologne qui est le principal pourvoyeur d'emplois du territoire** avec plus de 790 salariés privés (72 % des effectifs du pays). Les premières entreprises employeuses sont **Saint-Michel Contres** (Biscuiterie, pâtisserie), **Marco Polo Foods** (Sushis frais et surgelés), **Max Vauché**...

> L'emploi salarié privé du secteur agroalimentaire ne cesse de progresser dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : **368 emplois supplémentaires depuis 2006**. La dynamique y est plus marquée que pour le Loir-et-Cher qui enregistre 232 nouveaux emplois sur cette période.

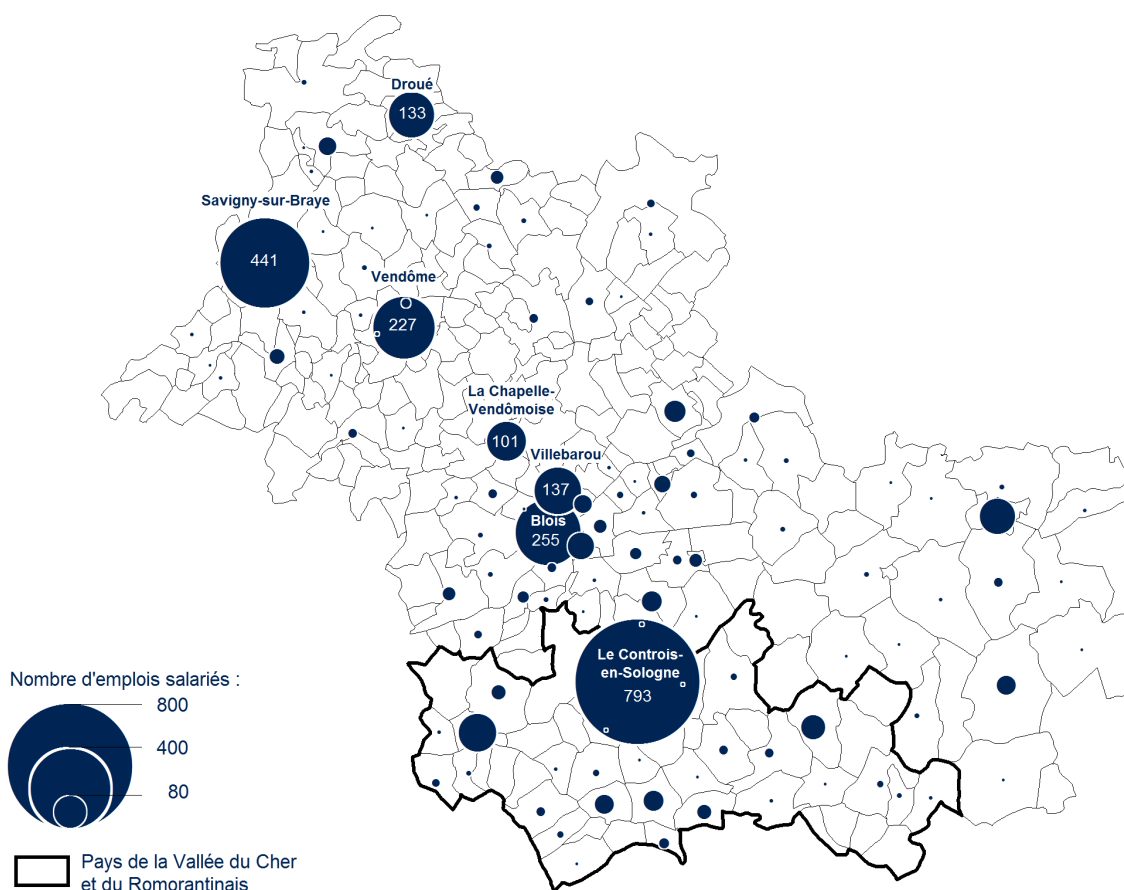
> Les deux communautés de communes du Pays se distinguent encore ici. **Alors que l'emploi salarié privé du secteur agroalimentaire a reculé de 30 % en Romorantinais et Monestois depuis 2006 il bondit de 62 % en Val-de-Cher-Controis, confirmant ainsi la spécificité de ce territoire.**

Nombre d'emplois salariés privé du secteur agroalimentaire dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en 2020 par activité



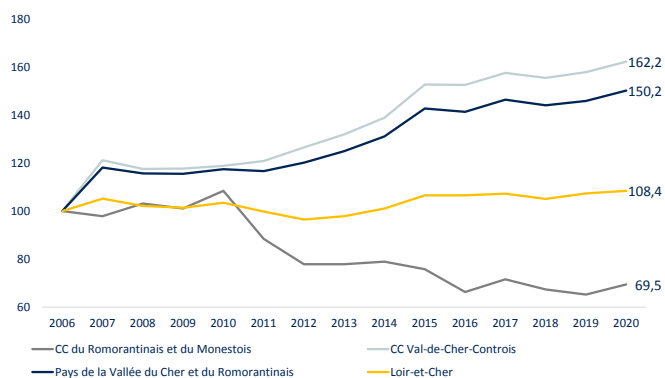
D'après source : URSSAF au 31 décembre

## Nombre d'emplois salariés privés du secteur agroalimentaire en 2020



D'après source : URSSAF au 31 décembre

### Évolution de l'emploi salarié privé du secteur agroalimentaire base 100 en 2006



D'après source : URSSAF au 31 décembre



### FOOD VAL DE LOIRE

Créé par la CCI de Loir-et-Cher avec le soutien de la CC Val de Cher-Controis, le **technopôle agroalimentaire Food Val de Loire** a été inauguré en 2013 au nord de la zone industrielle des Barreliers au Controis-en-Sologne. Ce nouveau **pôle de l'entrepreneuriat innovant en agroalimentaire** accompagne et héberge des startups innovantes dans ce secteur. Grâce à sa cellule prospective, Food Val de Loire déniché les porteurs de projet en amont, les convaincant de se lancer sur l'incubateur et vise à la structuration des filières agricoles. Plusieurs entreprises ont été accueillies au sein du technopôle : *Berd and Go*, *Comme des Papas*, *Nbread Process*, *TerraCerres* et *Natifood*.

# De nombreux établissements de commerce de gros

## UNE SPÉCIALISATION DU COMMERCE DE GROS DANS LE VIN

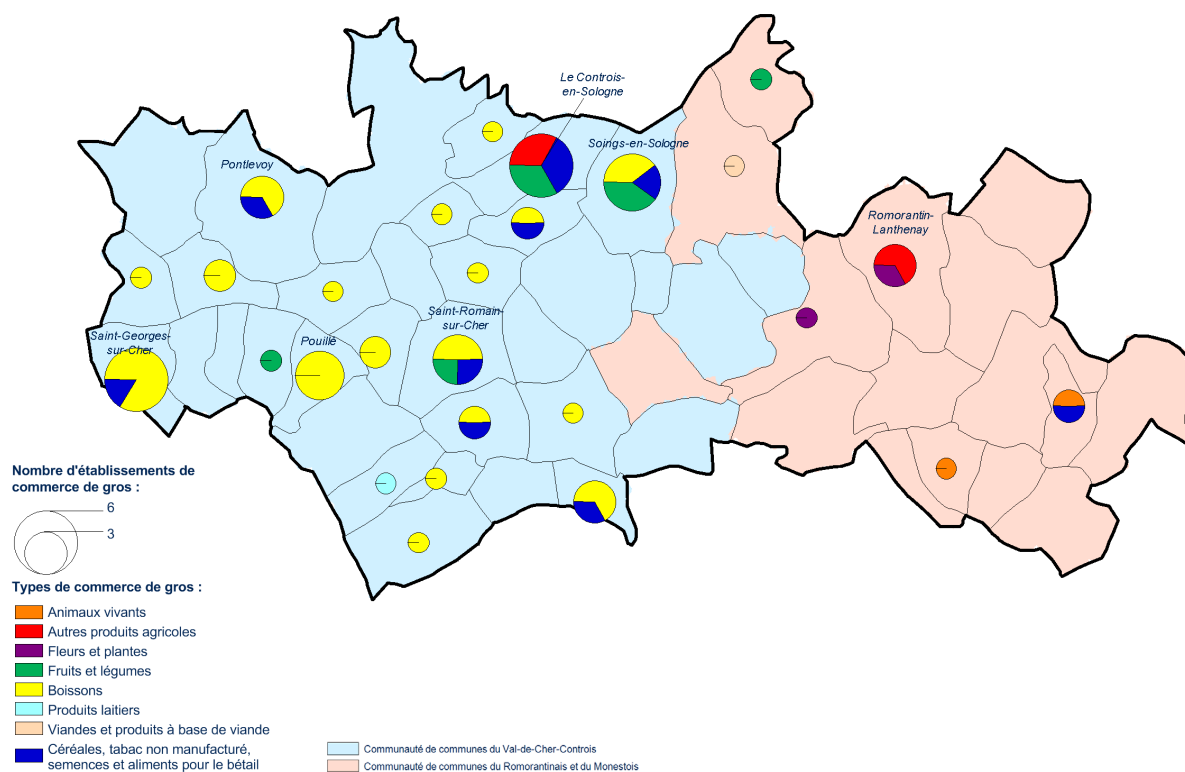
> Les établissements de commerces de gros alimentaire sont plutôt bien implantés en Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : on en dénombre **44**. Ils sont **majoritairement présents en Val-de-Cher-Controis** (40 établissements).

> **Différents secteurs de l'alimentation sont représentés** : fruits et légumes, produits laitiers, céréales, etc. Cependant, **c'est le secteur viticole qui domine largement le commerce de gros**, avec 31 établissements spécialisés. Ces derniers sont uniquement situés en Val-de-Cher-Controis là où il y a une forte concentration d'exploitations viticoles.

> Le Pays est également bien doté concernant le **commerce de gros de céréales** avec 10 établissements (Axereal, Condigraines Loire...) et de fruits et légumes avec 7 établissements (La Controise, Terroirs de France...).

> **On retrouve également des établissements spécialisés dans le commerce de gros d'animaux vivants** au sein du Romorantinais et Monestois sur les communes de Mennetou-sur-Cher et Saint-Julien-sur-Cher.

Nombre d'établissements de commerce de gros selon leur nature



D'après source : CCI, CMA, Observatoire - 30/09/2021



# Une offre de proximité étoffée dans la distribution alimentaire

## ROMORANTIN-LANTHENAY : PREMIER PÔLE DE COMMERCE DU TERRITOIRE

> Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais dispose d'un bon maillage en termes de commerces alimentaires.

En effet, **21 des 49 communes du Pays en disposent d'au moins un.**

> On dénombre au total **55 commerces alimentaires** sur l'ensemble du territoire.

> Le **pôle de Romorantin-Lanthenay présente la plus grande diversité** et dispose de la seule enseigne du Pays dédiée aux surgelés.

> **Trois pôles secondaires** viennent équilibrer le maillage du territoire : les communes de Montrichard Val de Cher, Saint-Aignan et du Controis-en-Sologne **qui proposent entre 4 et 6 commerces alimentaires.**

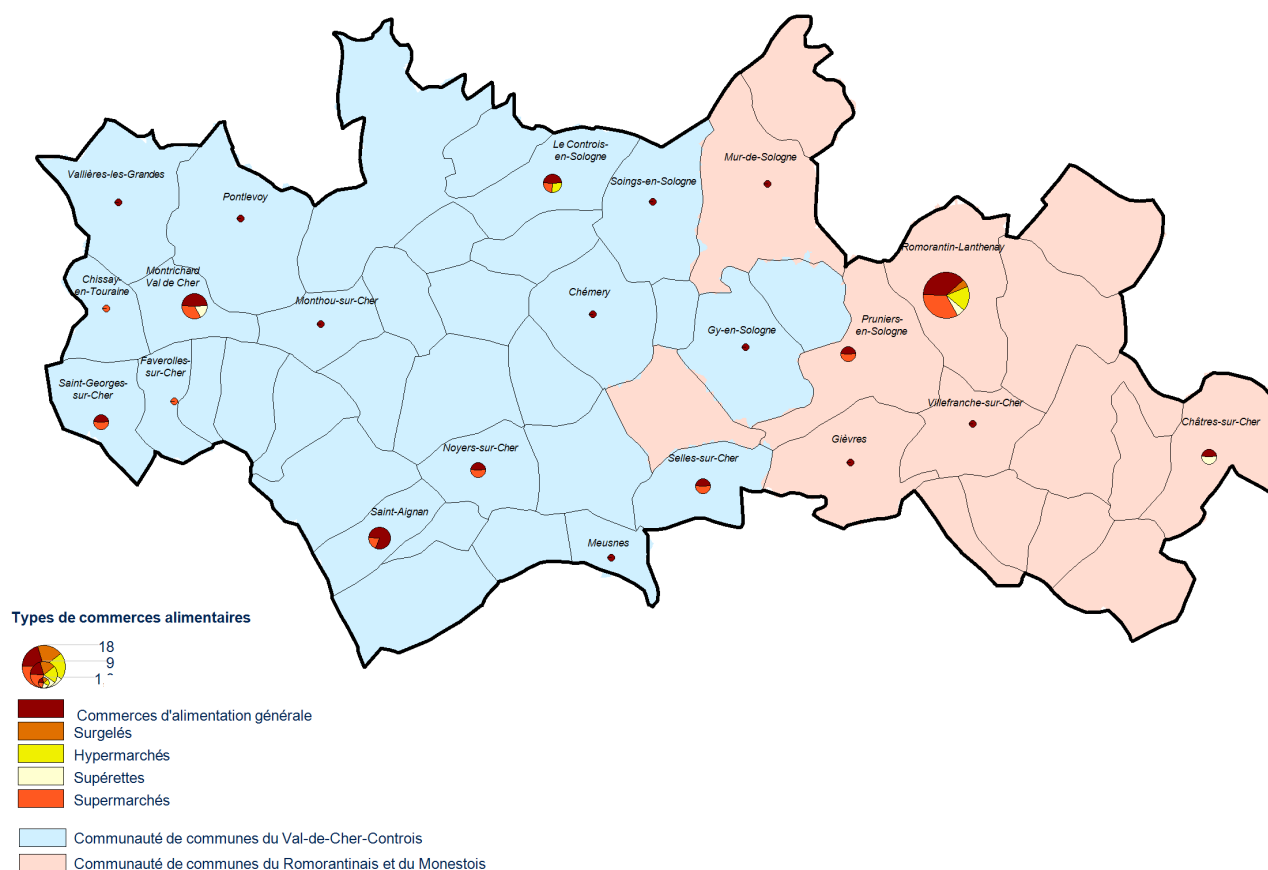
## 6 MAGASINS ALIMENTAIRES SUR 10 SONT DES PETITS COMMERCE DE PROXIMITÉ

> Les petits commerces d'alimentation générale et les supérettes, présents dans 21 communes, assurent l'équilibre de l'offre en produits alimentaires sur le reste du territoire, notamment dans les communes rurales. Ces commerces représentent 60 % des magasins alimentaires du Pays.

> Le territoire compte également **16 supermarchés**, situés dans les principaux pôles du territoire : Romorantin-Lanthenay, Le Controis en Sologne, Montrichard Val de Cher, Saint-Aignan, Saint-Georges-sur-Cher et Selles-sur-Cher.

> Enfin, **3 hypermarchés** sont présents en Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : Carrefour et Leclerc à Romorantin-Lanthenay et Super U au Controis-en-Sologne.

### Commerces alimentaires généralistes du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



D'après source : CCI, CMA, Observatoire - 30/09/2021

# L'offre en magasins alimentaires spécialisés

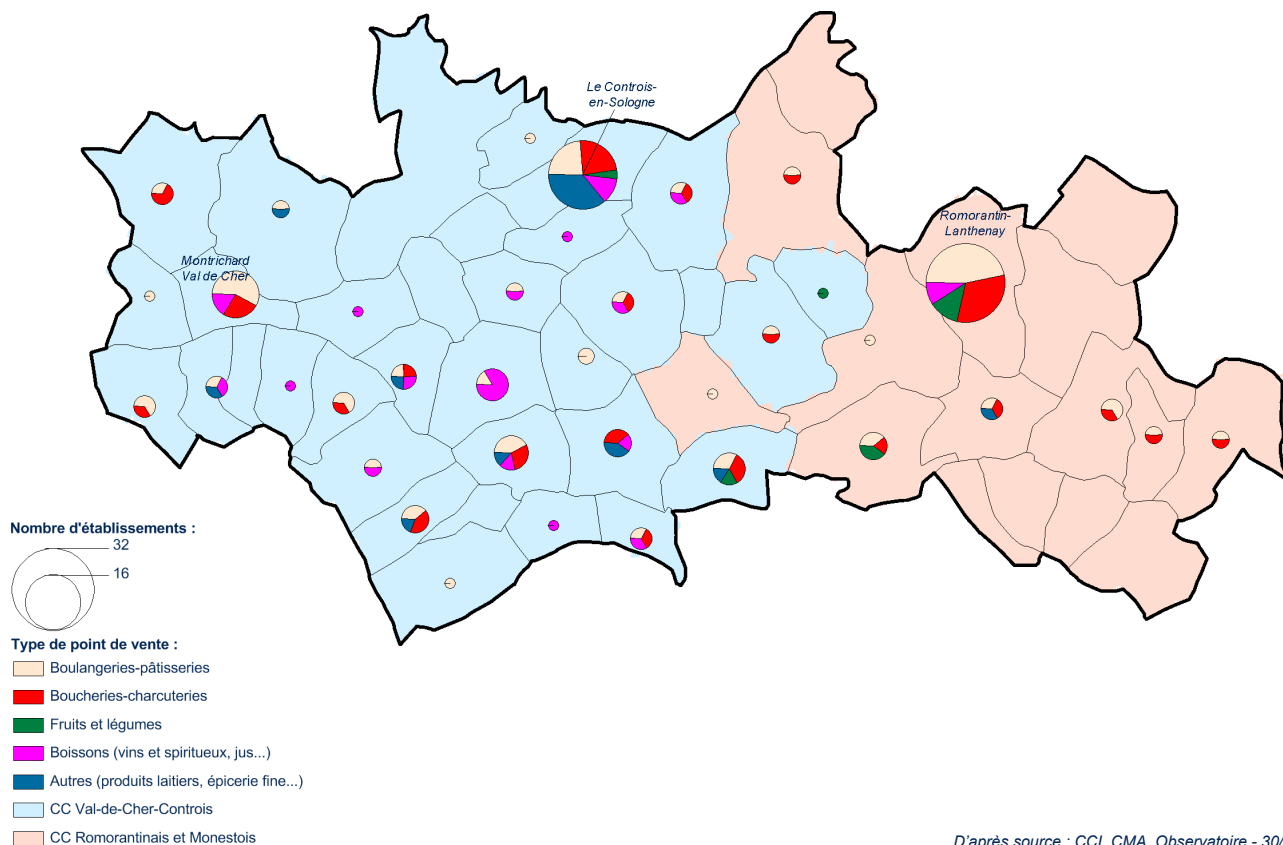
## DE NOMBREUX PRODUITS ARTISANAUX FACILEMENT ACCESSIBLES

> **160 points de vente spécialisés** sont recensés sur le territoire. On y retrouve majoritairement des boulangeries-pâtisseries (65) et des boucheries-charcuteries (42).

> On dénombre également 26 points de vente spécialisés dans les boissons, principalement en Val de Cher Controis. **Il s'agit en grande partie de producteurs de vin ayant développé en parallèle une activité de commercialisation.**

> Au total, ces commerces spécialisés sont présents **dans les 3/4 des communes du territoire**, permettant d'assurer **une offre de proximité.**

### Nombre de points de vente spécialisés selon leur nature



# Les possibilités de s'approvisionner en circuits courts dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

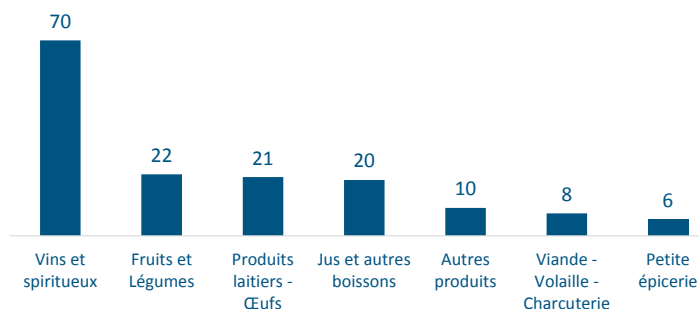
## PLUS D'UNE CENTAINE DE PRODUCTEURS DU PAYS PROPOSENT LEURS PRODUITS EN VENTE DIRECTE

> Selon les données de Saveurs41 (août 2021), **114 producteurs du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais commercialisent leurs produits en vente directe** (93 dans le Val-de-Cher-Controis et 21 dans le Romorantinais et Monestois). Ils peuvent proposer plusieurs familles de produits à l'exemple de l'ESAT Domaine de Saint-Gilles à Pontlevoy (légumes, jus de fruits et petite épicerie et plusieurs autres produits).

> Sans surprise, **l'offre de produits vinicoles en circuits courts apparaît très riche mais concentrée à l'ouest du territoire**. **70 producteurs** sont référencés dans la plateforme Saveurs41. 18 commercialisent aussi des jus et autres boissons. Au total, une vingtaine d'exploitations propose un point de vente directe de ce type de produits.

> **22 maraîchers** commercialisent en direct des **fruits et légumes**. Ils sont principalement localisés dans la partie centrale du pays.

Nombre de producteurs du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais proposant de la vente directe par grande famille de produits



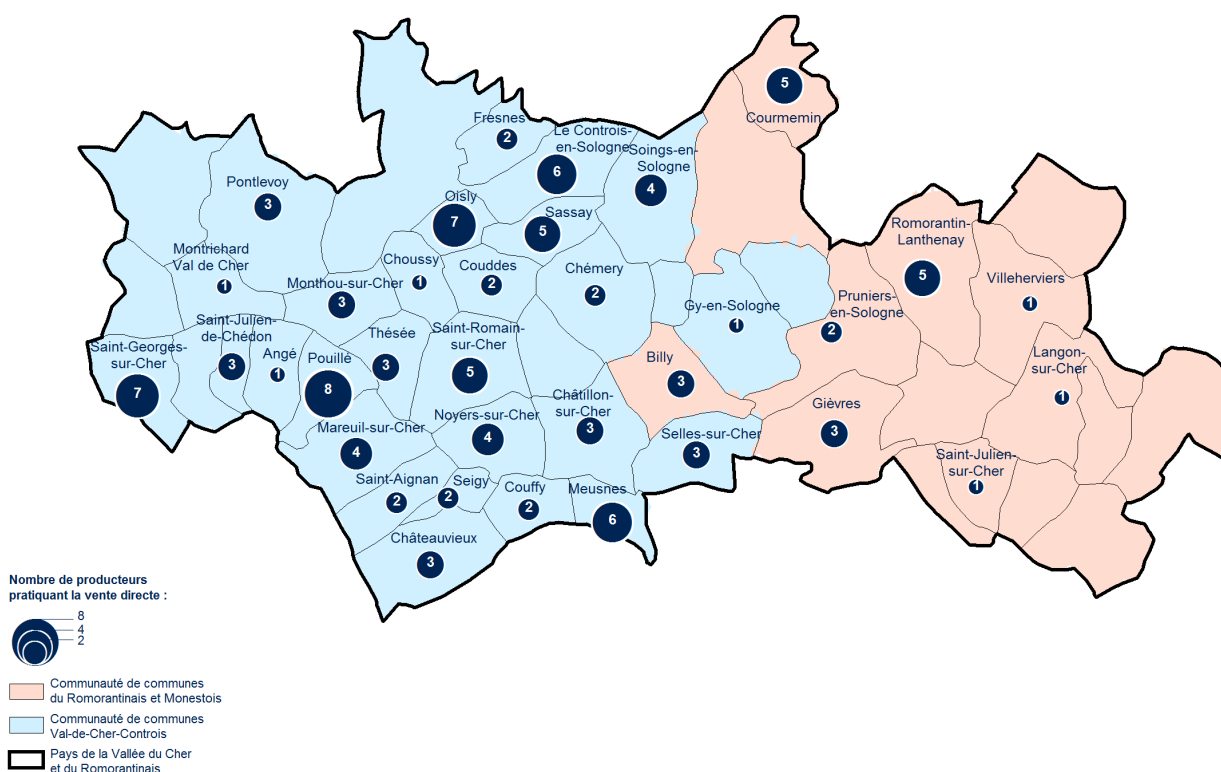
Observatoire - 2021 d'après source Saveurs 41 - août 2021

> Les **21 producteurs d'œufs ou de produits laitiers** (principalement des fromages de chèvre) **apparaissent mieux répartis sur le territoire**.

> L'offre semble beaucoup réduite concernant les **produits carnés** et se limite à **8 producteurs** sur l'ensemble du territoire.

> Notons qu'un **quart des producteurs commercialisant leurs produits en vente directe vendent aussi sur les marchés**.

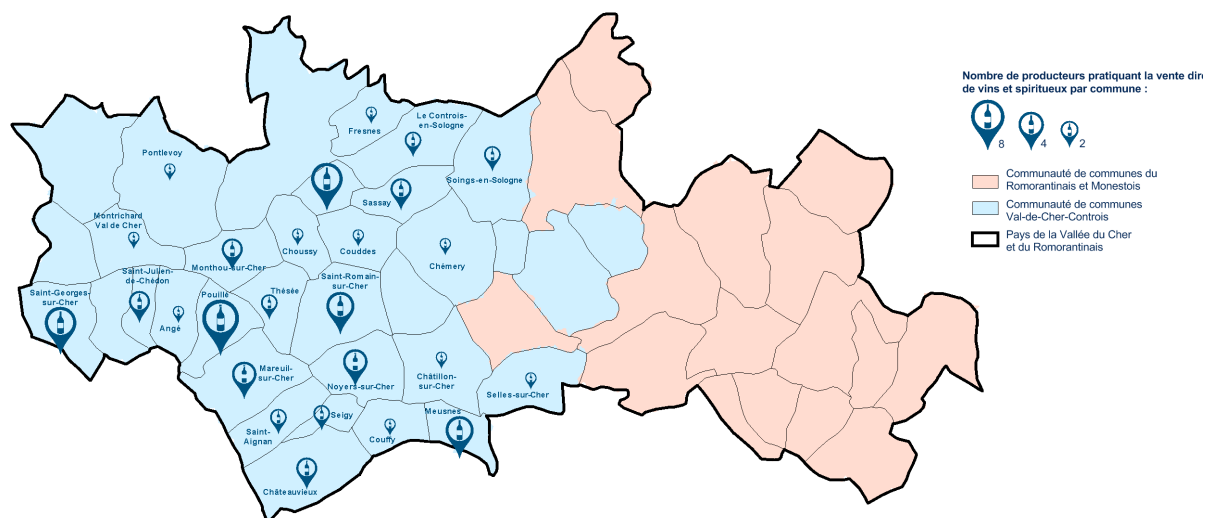
## Nombre de producteurs du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais pratiquant la vente directe



Observatoire - 2021 d'après source Saveurs 41 - août 2021

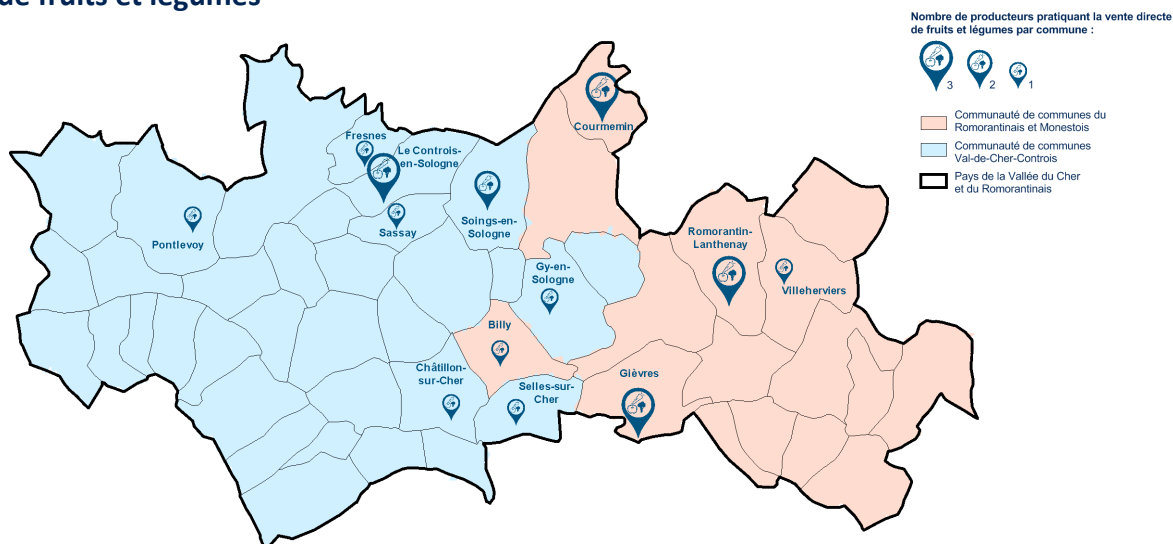
## Nombre de producteurs du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais pratiquant la vente directe...

### ... de vins et spiritueux



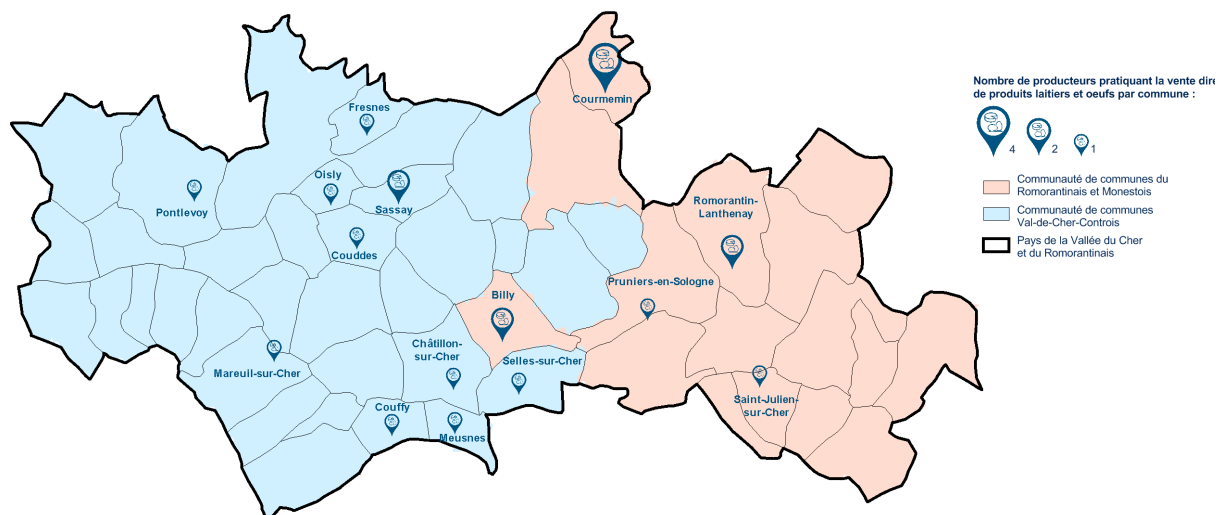
Observatoire - 2021 d'après source Saveurs 41 - août 2021

### ... de fruits et légumes



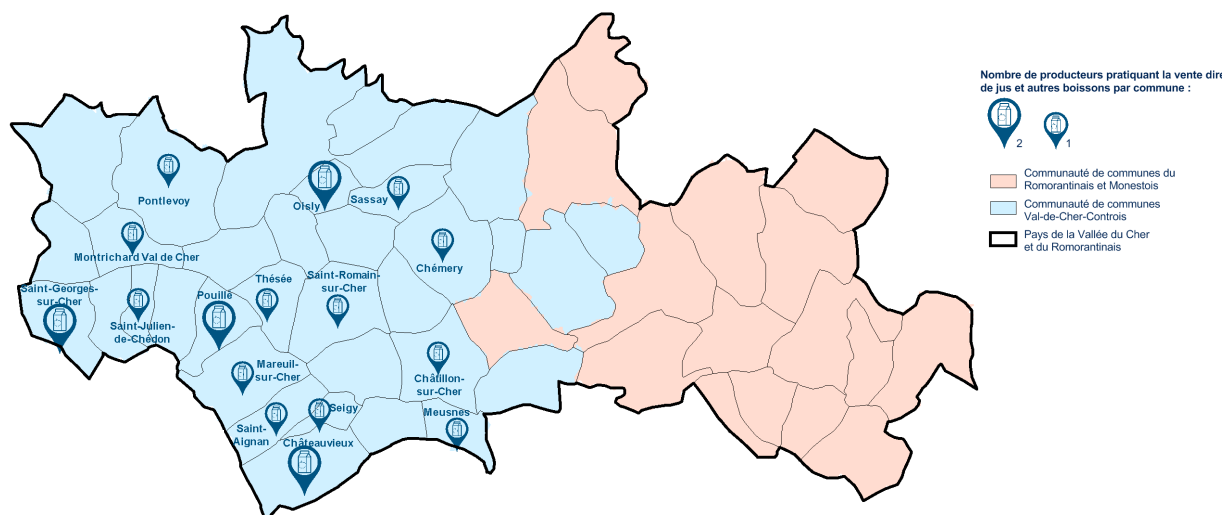
Observatoire - 2021 d'après source Saveurs 41 - août 2021

### ... de produits laitiers - Œufs



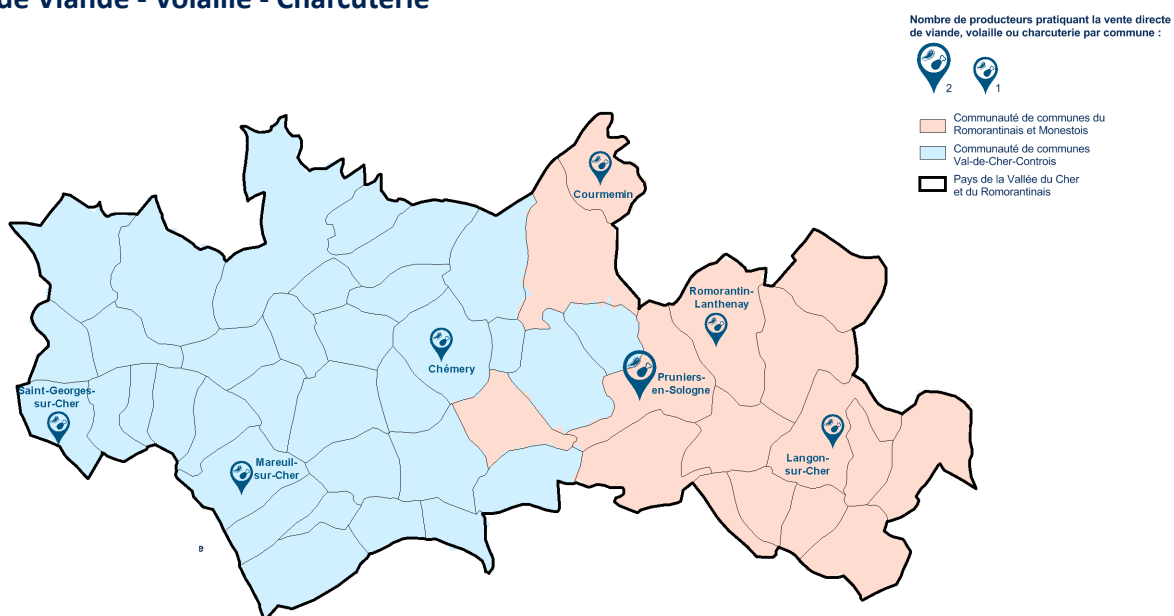
Observatoire - 2021 d'après source Saveurs 41 - août 2021

## ... de jus et autres boissons



Observatoire - 2021 d'après source Saveurs 41 - août 2021

## ... de Viande - Volaille - Charcuterie



Observatoire - 2021 d'après source Saveurs 41 - août 2021

## DES MARCHÉS PRÉSENTS DANS 15 COMMUNES DU PAYS

> Les **marchés dits « de plein vent »** font certainement partie des circuits courts les plus répandus et les plus visibles. Permettant ponctuellement de se rendre sur des points de vente, les agriculteurs peuvent ainsi se rapprocher des consommateurs éloignés des lieux de production ou de « vente à la ferme ».

> Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais dispose **d'un bon maillage**, puisque **15 communes du territoire accueillent au moins un marché hebdomadaire**.

> Les principales communes apparaissent les mieux dotées mais une offre est également présente dans certaines localités moins peuplées.

> Au total, **24 marchés sont proposés aux habitants du territoire : 15 se déroulent en semaine et 9 le week-end**.

> Notons aussi qu'un marché 100 % bio est proposé à Romorantin-Lanthenay le 2<sup>e</sup> dimanche matin des mois de février, juin, août et octobre.

## 3 ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE (AMAP)

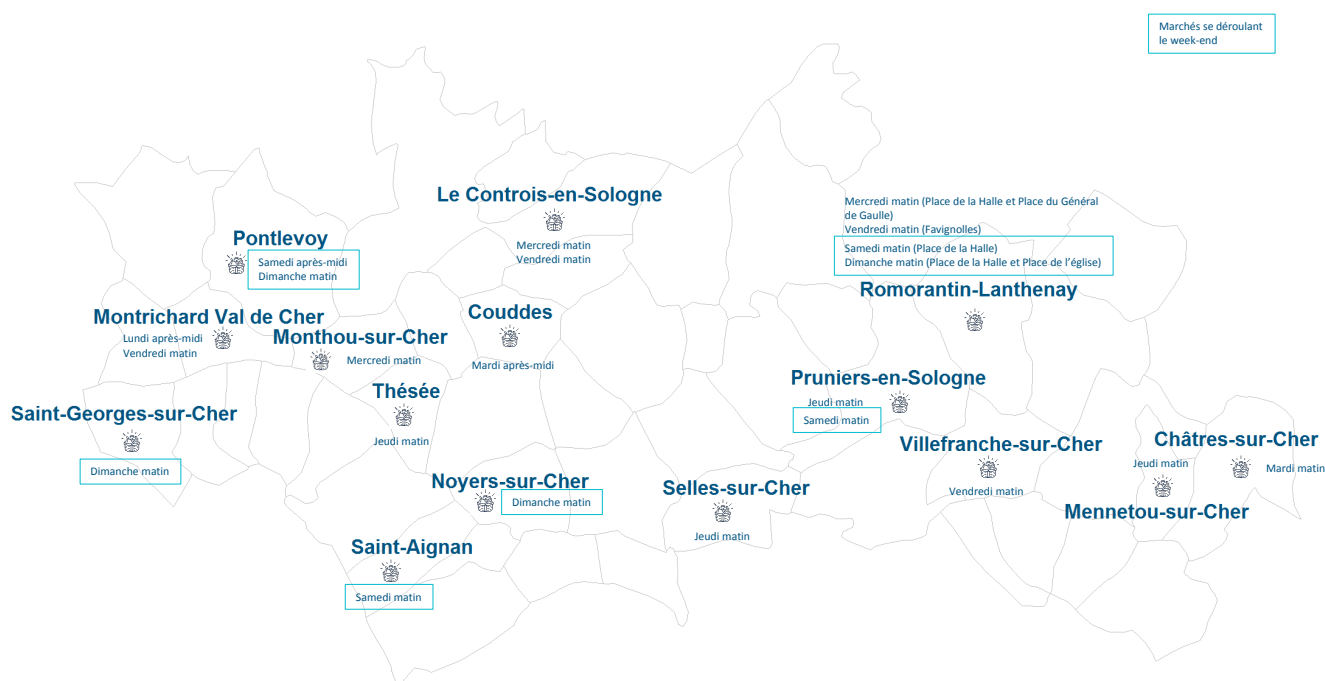
> **3 associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)** sont recensées dans le pays.

> L'**AMAP Solenbio** est localisée à **Romorantin-Lanthenay**. Elle rassemblait en octobre 2021, 3 producteurs (un maraîcher, un producteur d'agneaux et volailles et un producteur de miel) et 18 adhérents. Signalons la dissolution récente de l'Amap La Clé du Sol qui était également présente sur la commune de Romorantin-Lanthenay.

> 2 autres sont situées **dans la partie ouest du territoire à Vallières-les-Grandes** (AMAP La Bruyère) et **Faverolles-sur-Cher** (AMAP de la Plage). Créée en 2015, cette dernière réunit 17 producteurs locaux (légumes, fruits, pains, œufs, miels, fromages de chèvre et de brebis...) pour une quarantaine d'adhérents.

> A proximité, en Loir-et-Cher et dans les départements limitrophes, on trouve aussi des AMAP à Chitenay, Mesland, Civray-en-Touraine, Amboise et Vierzon.

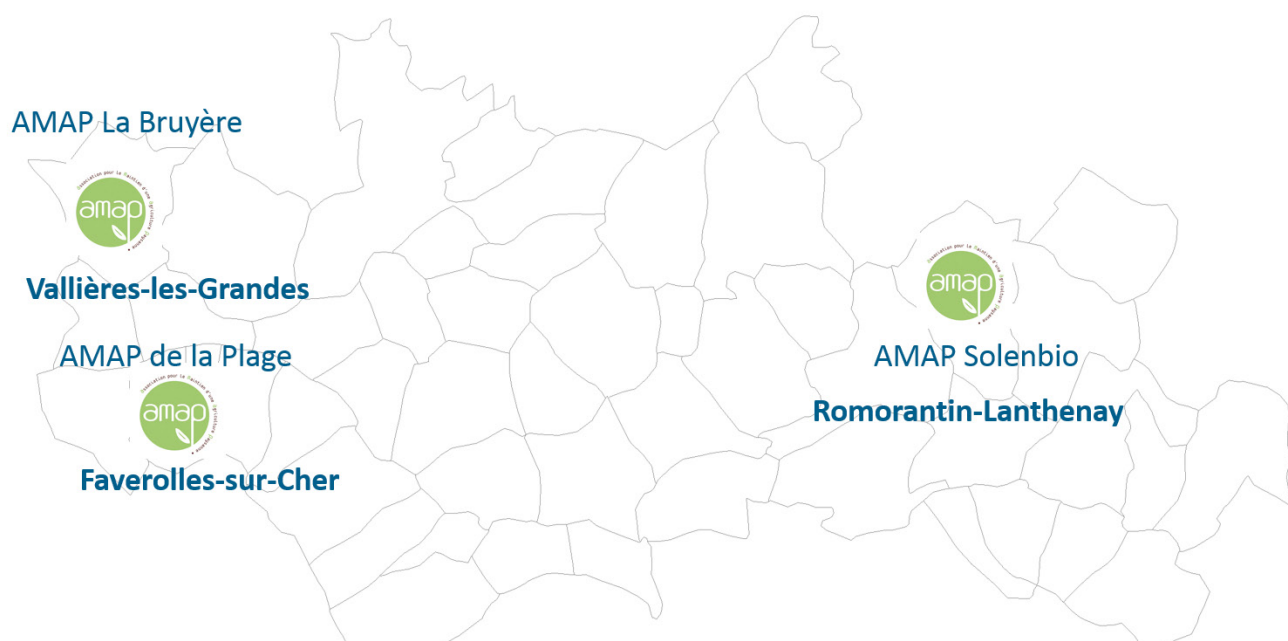
### Les marchés alimentaires du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



D'après source : Observatoire - 2021



## Les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



D'après source : INPACT Centre - Octobre 2021

# De potentiels débouchés dans la restauration collective

## UNE ESTIMATION DE 7 300 REPAS JOURNALIERS SERVIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PAYS

> Selon les données de l'académie Orléans-Tours à la rentrée 2021<sup>1</sup>, **79 établissements publics et privés du territoire** (5 lycées, 7 collèges et 67 écoles) **proposent un service de restauration scolaire**<sup>2</sup>. Ce dernier concernerait plus de **7 080<sup>3</sup> élèves demi-pensionnaires ou internes dans les différents établissements scolaires du territoire, soit un total**

<sup>1</sup> Estimations sous réserve de la bonne remontée des informations par les établissements scolaires.

<sup>2</sup> Précisons que dans les écoles concernées par un regroupement pédagogique intercommunal, le service de restauration scolaire peut être regroupé dans un établissement.

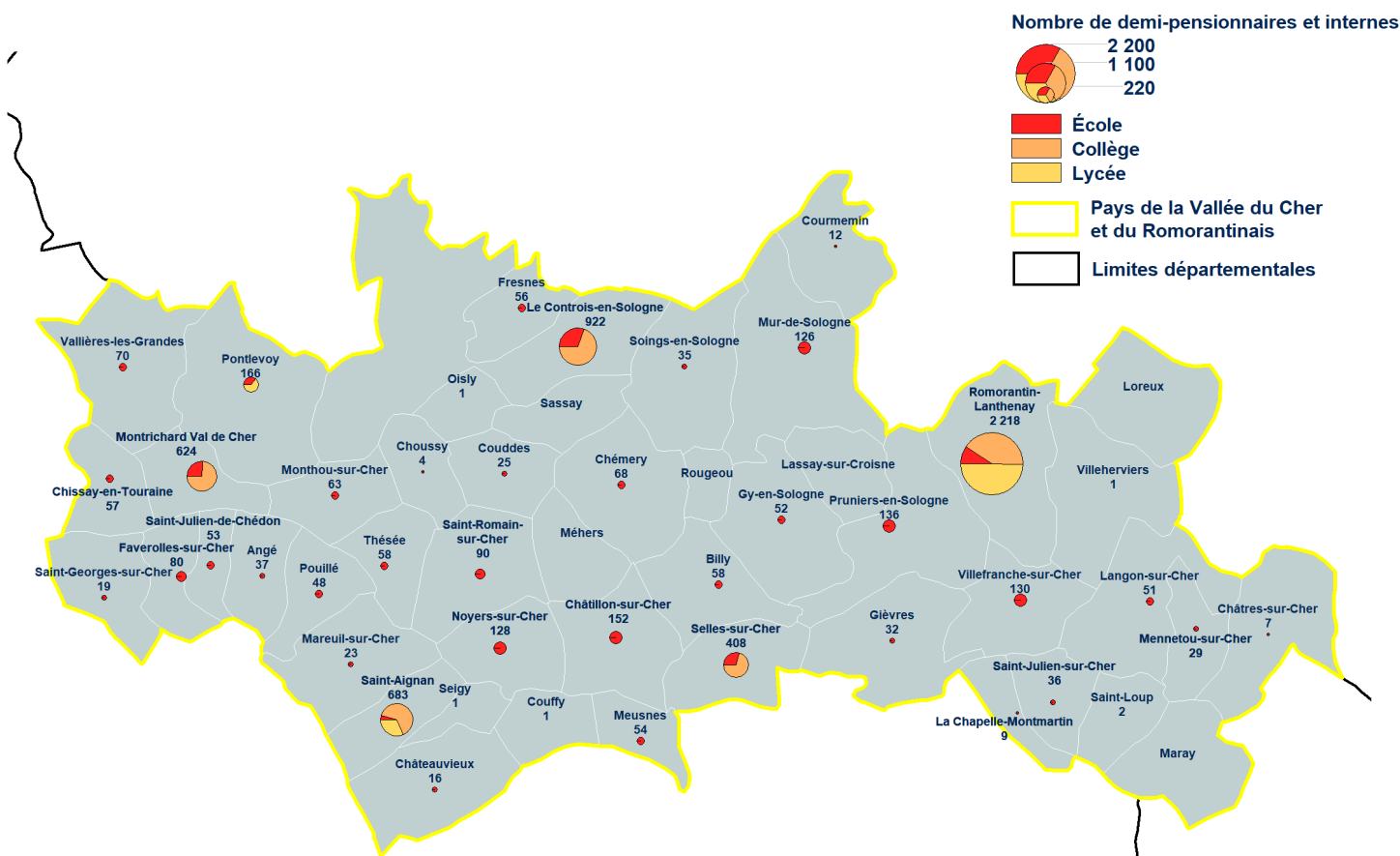
<sup>3</sup> Estimations sous réserve de la bonne remontée des informations par les établissements scolaires.

**estimé d'environ 7 335 repas journaliers servis en période scolaire.**

> Pour les collèges et les lycées, la responsabilité de la restauration scolaire est de la compétence respective du département et de la région. Pour les écoles maternelles et primaires, elle relève de la commune ou du regroupement pédagogique intercommunal.

> Pour rappel, les cantines sont visées par la loi Égalim. Cette loi vise à atteindre 50 % de produits issus de filières durables et de qualité dans les repas d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Nombre de demi-pensionnaires et internes des établissements des communes du pays à la rentrée 2021



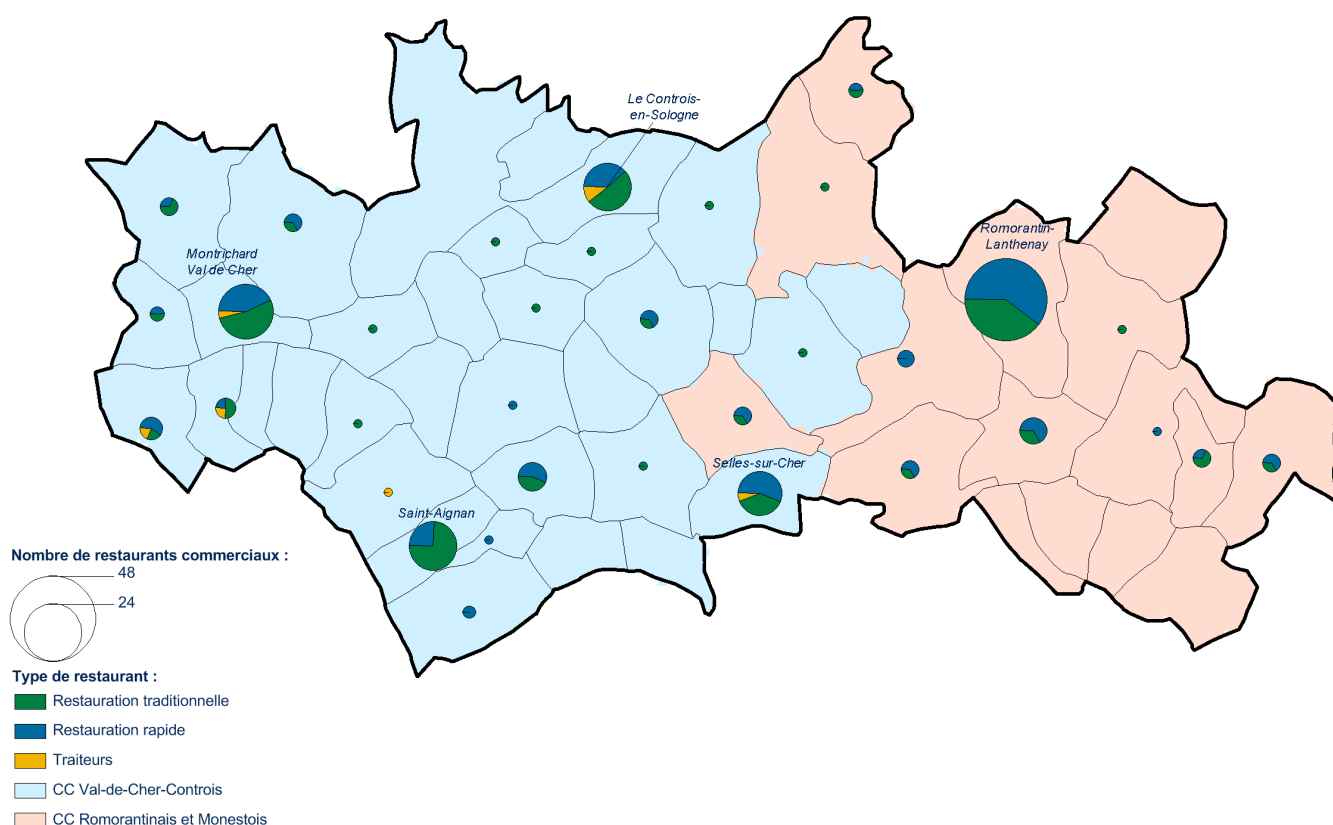
## VALORISER LES PRODUITS DU TERROIR GRÂCE À LA RESTAURATION COMMERCIALE

> 190 établissements de restauration commerciale sont présents dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : 94 en restauration rapide, 89 en restauration traditionnelle et également 7 traiteurs.

> **Romorantin-Lanthenay** concentre, de loin, le plus grand nombre d'établissements (48). 4 autres pôles du territoire sont également bien dotés : **Montrichard Val de Cher**, **Le Controis-en-Sologne**, **Selles-sur-Cher** et **Saint-Aignan**.

> L'ensemble de ces restaurants forment un débouché important pour la mise en avant des produits locaux.

### Nombre de restaurants commerciaux



D'après source : CCI, CMA, Observatoire - 30/09/2021



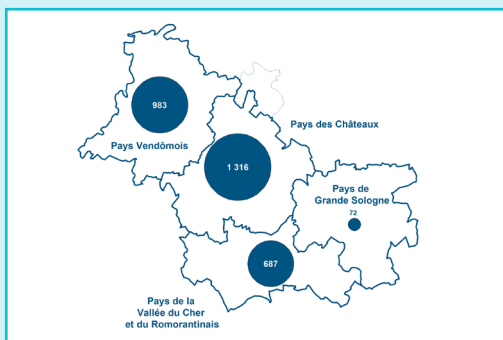
# Approche de la consommation alimentaire des habitants

*Les principaux résultats  
de l'enquête  
« Que mangez-vous ? »*



## PROFIL DES RÉPONDANTS

687  
répondants



**86 %**  
effectuent les courses  
pour le foyer

### SEXE

79 %



Femme

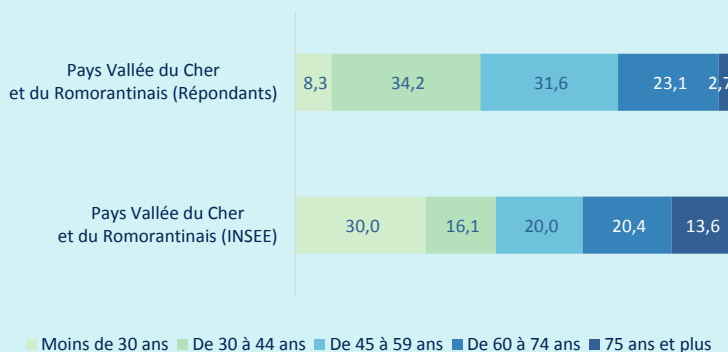
21 %



Homme

### AGE

Répartition comparée par grande tranche d'âge (en %)



**79 % sont des femmes** ; une forte proportion, au regard de celle de la population du pays (52 %) mais notons que **86 % des répondants ont précisé effectuer eux-mêmes les courses pour le foyer**.

On observe une nette **surreprésentation des catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures** :  
- 5 fois plus de cadres et professions libérales et intellectuelles supérieures ;  
- 2 fois plus d'employés.

A l'opposé, les ouvriers, les retraités et les personnes sans activité apparaissent sous représentés.

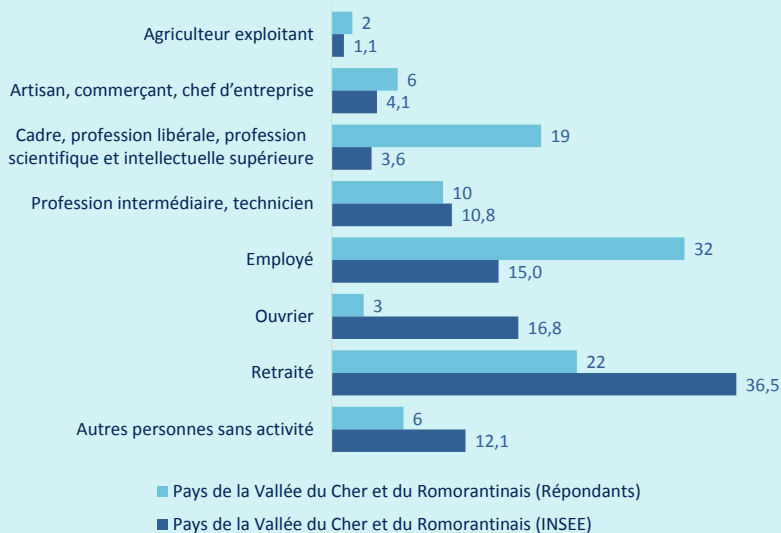
De la même manière, les **2/3 des répondants sont âgés de 30 à 59 ans**, c'est 30 points de plus que dans l'ensemble de la population du Pays.

Les participants à l'enquête sont **en moyenne très diplômés**, 43 % ont un niveau bac + 2 à bac + 4 et 15 % disposent d'un niveau Bac + 5 et plus, soit respectivement 2,5 et 3,7 fois plus que la population du pays.

On relève aussi une **surreprésentation des familles** : la taille moyenne des ménages est supérieure à celle observée dans l'ensemble de la population du pays.

Les résultats de cette enquête n'ont cependant pas donné lieu à des redressements, les réponses recueillies étant davantage perçues comme autant de témoignages de la multiplicité des comportements locaux. Toutefois, les singularités de certaines catégories de personnes (âge ou CSP) ont été signalées lorsque celles-ci paraissaient significatives.

### CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



**58 %**  
sont diplômés du supérieur



# Méthodologie

## UNE DÉMARCHE PARTENARIALE...

> Cette étude sur **la consommation alimentaire des produits locaux en Loir-et-Cher** est le fruit d'un partenariat entre le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, le Pays des Châteaux, le Pays Vendômois et l'Observatoire de l'économie et des territoires.

> Elle s'appuie principalement sur **une enquête administrée en ligne entre le 25 septembre et le 30 novembre 2020 auprès de personnes habitant le Loir-et-Cher ou y possédant une résidence secondaire.**

> Au total, près de **690 questionnaires** ont pu être collectés dans l'ensemble du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. 585 personnes ont renseigné l'ensemble des questions (2 666 dans l'ensemble du département).

## ...MENÉE DANS UN CONTEXTE SANITAIRE PARTICULIER

> L'état d'urgence sanitaire et un deuxième confinement généralisé ont été instaurés en France pendant cette consultation.

> Ce contexte si particulier est bien sûr de nature à **influencer les points de vue des répondants**. C'est un facteur qui ne doit pas être occulté dans l'analyse et l'interprétation des résultats. Ci-dessous, pour rappel, les mesures sanitaires en vigueur en Loir-et-Cher pendant cette enquête.



### RAPPEL DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR EN LOIR-ET-CHER

25/09/20 :  
Début  
enquête

24/10/20 :  
fermeture des  
bars et des  
restaurants à  
23h30

30/11/20 : fin  
de l'enquête

14/10/20 : Rétablissement de  
l'état d'urgence sanitaire sur  
l'ensemble du territoire

29/10/20 :  
nouveau  
confinement  
généralisé et  
fermeture des  
commerces  
non essentiels

*Rassemblements limités à 6 personnes  
Dans toutes les entreprises, les travailleurs, salariés comme indépendants,  
dont les activités peuvent être exercées à distance, doivent télétravailler.*



### UNE ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU PANIER ALIMENTAIRE DES MÉNAGES FRANÇAIS DEPUIS LES ANNÉES 1960



« Depuis 1960, les ménages consacrent à l'alimentation **une part de plus en plus réduite de leur dépense de consommation** : 20 % en 2014 contre 35 % en 1960. En cinquante ans, la consommation alimentaire par habitant a malgré tout augmenté régulièrement en volume, mais moins rapidement que l'ensemble de la consommation.

La composition du panier alimentaire s'est par ailleurs modifiée. La viande, les fruits et légumes, les pains et céréales

et les boissons alcoolisées progressent moins vite que les autres produits alimentaires. Ils cèdent notamment du terrain aux produits transformés et aux plats préparés. La hausse du pouvoir d'achat des ménages, l'évolution contrastée des prix des différents produits et la baisse du temps consacré à la cuisine contribuent à la modification des pratiques alimentaires. »

*Extrait source : Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements – Insee première N° 1568 - Octobre 2015*

# Les pratiques d'achats alimentaires des consommateurs du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

## LES GRANDES SURFACES : DES LIEUX PRIVILÉGIÉS POUR LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES

> Le rituel des courses hebdomadaires semble être une réalité pour les répondants. **Plus de 6 sur 10 effectuent leurs courses d'alimentation au moins une fois par semaine.** Pour les seniors, cette proportion apparaît bien plus élevée (près de 9 répondants sur 10).

> Les habitants du pays ayant répondu fréquentent entre **2 à 3 lieux différents** (2,8 en moyenne) pour leurs achats alimentaires. Pour les cadres et les retraités, le nombre de circuits de distributions visités est plus important (4 en moyenne).

> Les consommateurs se rendent principalement **en grandes surfaces** (82 % des répondants s'y ravitaillent), chez les **artisans et commerçants** (48 %), dans les **ventes directes** (38 %) et les **marchés** (35 %). Ces habitudes d'approvisionnement sont globalement assez proches de celles observées pour l'ensemble des répondants du département. Quelques différences peuvent néanmoins être pointées : **les marchés semblent moins fréquemment cités** (- 8,6 points), **c'est le cas aussi pour les magasins bio** (- 6,1 points).

> Notons que 16 % des répondants ont déclaré s'approvisionner uniquement en grande surface, les 84 % autres complètent leurs achats dans d'autres circuits de distribution.

> Les lieux d'approvisionnement diffèrent aussi selon la catégorie socioprofessionnelle des répondants. Les **cadres** ont tendance à **moins fréquenter les supermarchés discounts** (12 % d'entre eux les ont cité contre 25 % pour l'ensemble des répondants) au **profit des magasins BIO et de vente directe** (30 % contre 21 %). Les **employés** semblent se tourner **davantage vers les grandes surfaces** (90 % contre 82 %) et **se fournissent moins sur les marchés** (24,1 % contre 35,4 % pour l'ensemble des répondants). Les **retraités** apparaissent moins nombreux en proportion à s'approvisionner dans les grandes surfaces (68,5 % contre 82 % pour l'ensemble des répondants) et semblent **davantage faire leurs courses sur les marchés** (1 répondant sur 2 contre environ 1 répondant sur 3 pour l'ensemble des répondants).

## LA PROXIMITÉ PRIME

> La proximité des lieux de vente apparaît aussi comme un critère déterminant. **Près de 7 répondants sur 10 effectuent leurs courses alimentaires à moins de 10 km de leur domicile ; 36 % dans un rayon inférieur à 5 km.**

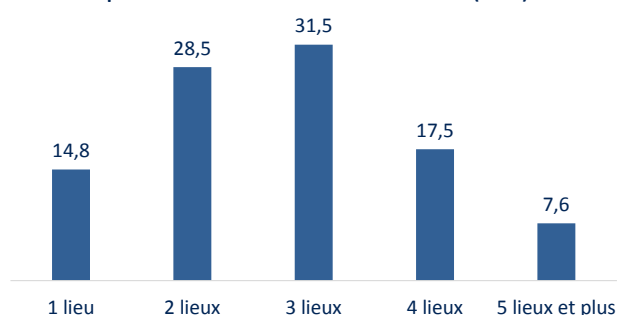


## PROXIMITÉ ET QUALITÉ, LES DEUX PRIORITÉS POUR FAIRE SES COURSES

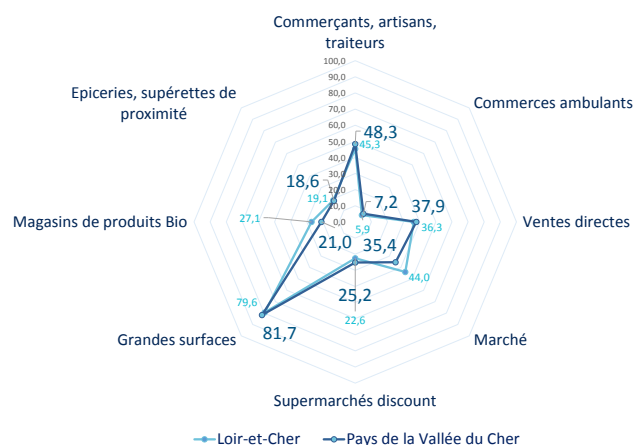


La tendance nationale observée par le CREDOC [*Consommation et mode de vie, mai 2018*] montre **une augmentation du nombre de type de commerces alimentaires visités par les consommateurs ces dernières années.** En 2017, plus d'un Français sur deux (57 %) a fait ses courses dans plus de cinq circuits de distribution alimentaires contre 39 % en 2012. Cette hausse s'explique en partie par une recherche de qualité, qui invite de fait à une multiplication des lieux d'achat en fonction du produit recherché, plutôt qu'à la fréquentation d'une seule enseigne généraliste.

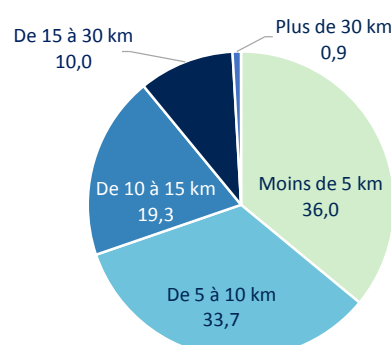
Répartition des répondants selon le nombre de lieux fréquentés pour effectuer leurs courses alimentaires (en %)



Part des répondants ayant cité les lieux approvisionnement suivants pour leurs courses alimentaires (en %) - (plusieurs réponses possibles)



Répartition des répondants selon la distance parcourue pour effectuer leurs courses alimentaires (en %)



Ensemble des graphiques de la page - Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Économie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

## DES DÉPENSES ALIMENTAIRES DANS LA MOYENNE NATIONALE

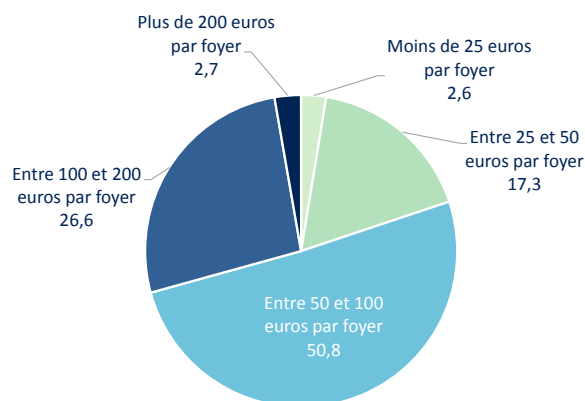
> La moitié des répondants a déclaré dépenser **entre 50 et 100 euros par semaine pour l'ensemble du foyer** (47 % pour l'ensemble du Loir-et-Cher).

> **Ce résultat est cohérent avec les derniers chiffres publiés par l'Insee en 2017** : un Français consacrait en moyenne 4 429 € par an pour l'alimentation, soit **85 € par semaine** (Enquête sur le budget des ménages menée en 2017 par l'INSEE).

> Seule une petite partie des répondants a déclaré dépenser moins de 25 € ou plus de 200 € par semaine pour ses achats alimentaires.

> Sans véritable surprise, le budget hebdomadaire consacré à l'alimentation varie sensiblement en fonction de la composition du foyer. Il augmente avec le nombre d'enfants.

Répartition des répondants selon le budget hebdomadaire du foyer consacré à l'alimentation (hors boisson - en %)



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

## LA SAISONNALITÉ DES PRODUITS : PREMIER CRITÈRE DE CHOIX POUR LES ACHATS ALIMENTAIRES

> Les répondants ont été invités à classer par ordre d'importance les 3 principaux critères qu'ils retiennent pour choisir leurs produits lorsqu'ils effectuent leurs courses alimentaires. La quasi-totalité s'est pliée à l'exercice.

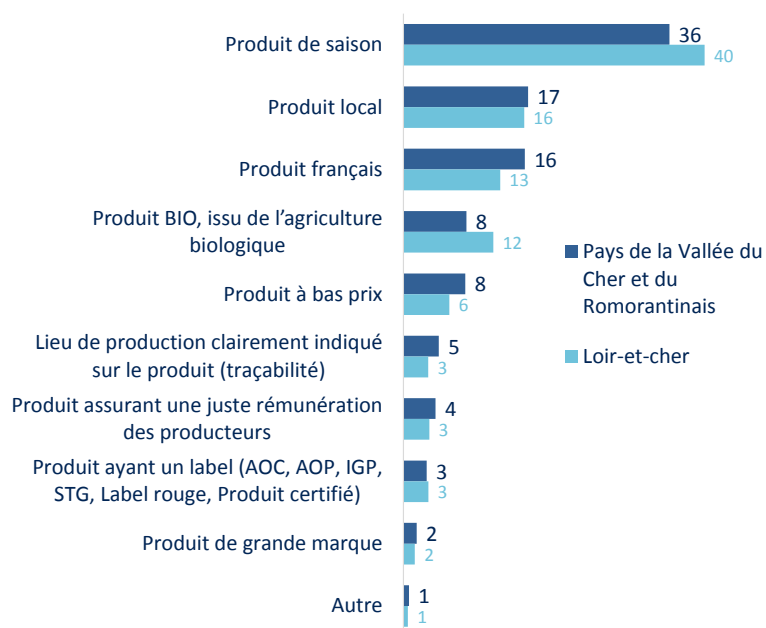
> Quelle que soit la façon d'appréhender les types de classements effectués par les répondants, la **saisonnalité des produits arrive largement en tête des critères retenus** (83 % le mentionnent et 36 % le placent en première position).

> L'**origine du produit** est également plébiscitée. La **proximité de la production** constitue le premier critère de choix de 17 % des répondants, juste devant son origine française (16 %).

> Les **produits BIO ou issus de l'agriculture biologique** se classent en 4<sup>e</sup> position (premier critère de 8 % des répondants). Ils recueillent moins de suffrages que dans l'ensemble du département.

> 8 % des répondants placent **les produits à « bas prix »** comme leur premier critère de choix (2 points de plus que dans l'ensemble du département).

Premier critère de choix des produits alimentaires  
Part des répondants ayant cité les produits suivants en %



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

## CHIFFRES-CLES



**6** répondants sur **10**  
effectuent leurs courses  
d'alimentation au moins une  
fois par semaine



**7** sur **10** à moins de  
10 km de leur domicile

Entre **2** et **3** lieux fréquentés en  
moyenne



**82 %** s'approvisionnent en grandes  
surfaces



**48 %** chez les artisans et commerçants



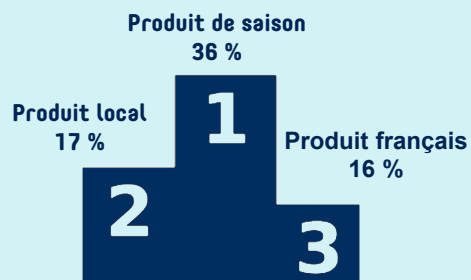
**38 %** dans les ventes directes



**35 %** sur les marchés



**1** répondant sur **2**  
dépense entre 50 et 100 € par  
semaine pour ses achats alimentaires



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires  
et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

# Le « faire soi-même », l'autoconsommation et la limitation du gaspillage alimentaire

## UNE CONSOMMATION DE PLATS ÉLABORÉS POUR 7 RÉPONDANTS SUR 10

> L'analyse des pratiques alimentaires des habitants du Pays révèle qu'ils **cuisinent très régulièrement des plats élaborés**. Il faut ici tenir compte du fait qu'une partie de l'enquête s'est déroulée pendant le deuxième confinement, avec un renforcement du télétravail, ce qui pourrait expliquer la grande proportion de répondants déclarant préparer des plats élaborés (82 %) au regard de ceux préparant des plats simples (16 % environ). On n'observe pas de différence notable entre les catégories socioprofessionnelles.

## LA CULTURE D'UN POTAGER, UNE PRATIQUE RELATIVEMENT POPULAIRE DANS LE TERRITOIRE

> L'autoconsommation alimentaire apparaît comme **une pratique courante** au sein du pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, beaucoup plus répandue qu'au niveau national.

> **58 % des répondants cultiveraient un potager** chez eux ou dans une parcelle extérieure (une part supérieure de 3 points à celle observée dans l'ensemble du département) et **77 % consommeraient leur production ou celle d'un tiers**.

La culture d'un potager semble peu liée à l'âge des répondants puisque celle-ci est pratiquée par environ 6 répondants sur 10, toutes classes d'âge confondues. Notons que seuls les moins de 30 ans semblent moins nombreux à s'y consacrer.

Elle n'apparaît pas non plus comme une solution pour alléger le budget hebdomadaire des courses alimentaires. En effet, près de 6 répondants sur 10 pratiquent la culture d'un potager, que leur budget soit supérieur ou inférieur à 100 €.

> Par ailleurs, **28 % disposeraient d'un poulailler** et **57 % consommeraient les œufs d'un poulailler personnel ou d'un tiers**. Là aussi, les proportions sont supérieures à celle de l'ensemble des répondants loir-et-chériens. Précisons qu'aucune question de l'enquête ne portait sur la typologie de logement ou la présence ou non d'un jardin.

## LA VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : UNE HABITUDE RÉPANDUE CHEZ LES HABITANTS

> Selon l'ADEME (2016), on retrouve dans les ordures ménagères et assimilées des Français, l'équivalent de 20 kg/hab./an de déchets alimentaires, dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés. Le coût annuel de ce gâchis est estimé à une fourchette de 100 et 160 euros par personne.

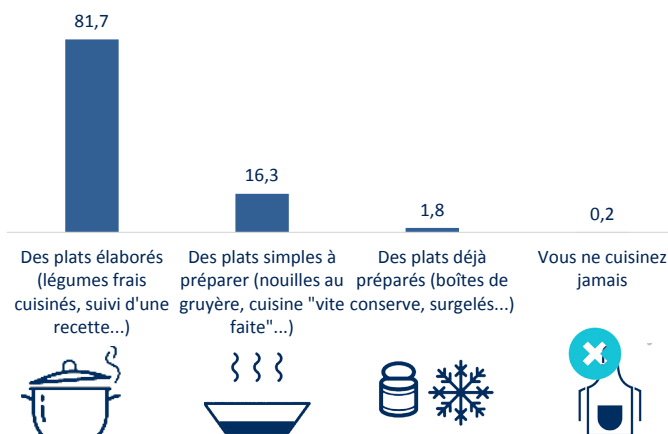
> A la question, que faites-vous de vos déchets alimentaires ? **43 % des répondants du Pays déclarent les jeter à la poubelle** (une proportion similaire à celle observée en Loir-et-Cher), **56 % utilisent un composteur** et **un tiers éliminent leurs déchets organiques via leur poulailler**.

Notons que 95 % des répondants possédant un poulailler ont précisé s'en servir pour valoriser leurs déchets.

Les habitants ayant répondu semblent assez sensibles à cette thématique puisque **12 % souhaiteraient valoriser davantage leurs déchets alimentaires**.

Le gaspillage alimentaire varie d'un produit à un autre. Le **pain** (cité par 24 % des répondants), **les légumes et les fruits** (16 %) ainsi que **les restes de plats cuisinés** (14 %) seraient **les aliments les plus gaspillés** par les répondants.

Part des répondants déclarant cuisiner le plus souvent... (en %)



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

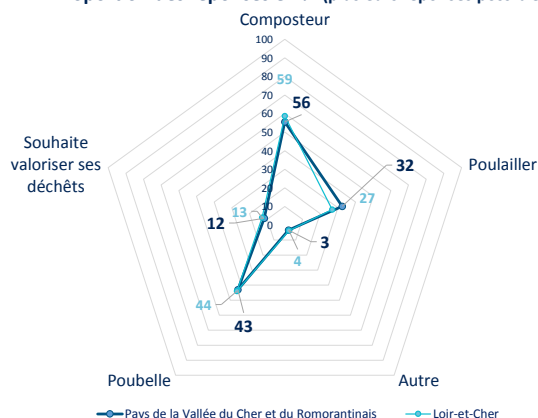


## LE POINT SUR L'AUTOCONSOMMATION EN FRANCE



Selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE (*enquête budget de famille - 2017*), **19 % des ménages disposent d'un jardin avec un verger ou un potager** et **20 % ont consommé des produits alimentaires issus de leur propre production ou de celle d'un autre ménage**. Cette proportion est en baisse de 3 points depuis 2006. Parmi les ménages pratiquant l'autoconsommation, 75 % ont consommé des légumes et 38 % des fruits. Cette étude montre également que les plus âgés ont tendance à autoconsommer de manière plus importante : 26 % pour les ménages de 60 ans et plus contre 7 % pour les moins de 30 ans.

Que faites-vous de vos déchets alimentaires ? Proportion des réponses en % (plusieurs réponses possibles)



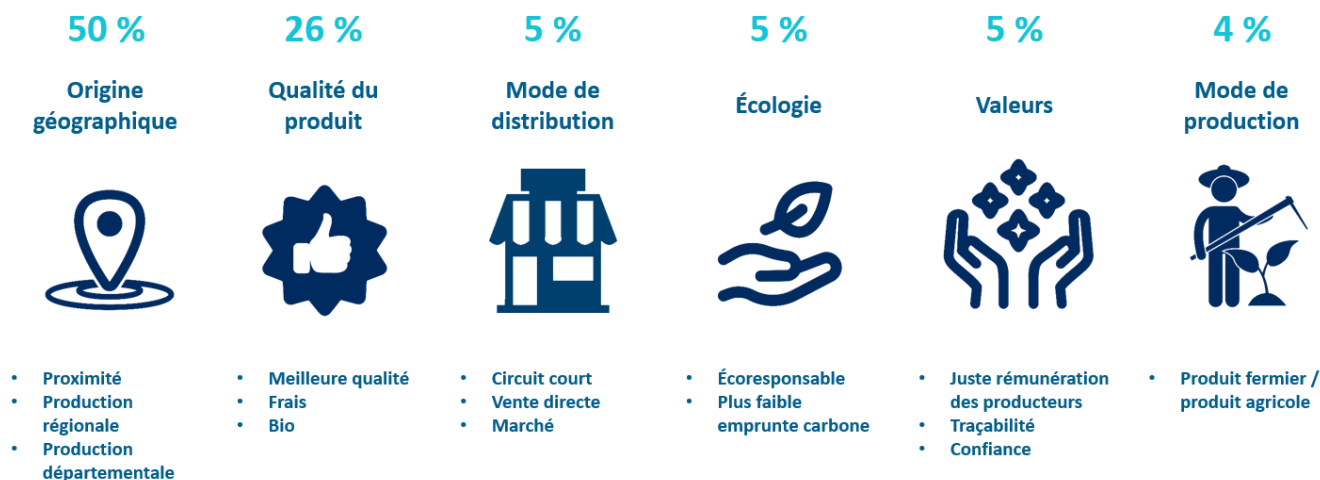
Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



# Produits locaux et labellisés : représentations, connaissances et pratiques d'achat

En un mot, qu'évoque pour vous un « produit local » ?

Proportion des réponses en % (plusieurs réponses possibles)



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

## LA PROXIMITÉ ENTRE PRODUCTEUR ET CONSOMMATEUR PRÉVAUT

> Les répondants ont été conviés à définir en **un seul mot ce qu'évoque pour eux un produit local**.

> **La moitié a évoqué l'origine géographique**. Le mot « **proximité** » revient majoritairement dans les réponses ainsi que les qualifications d'une production à l'échelle **départementale ou régionale**.

> **1 répondant sur 4 associe un produit local à ses qualités**, qu'il soit « frais », « bio », « de saison » ou simplement « de meilleure qualité ».

> Viennent ensuite les **caractéristiques du mode de distribution** (5 %) : un produit local est associé à une vente en circuit court voire une vente directe mais également à une présence sur les marchés.

> Le produit local est également perçu comme **un produit « écologique »**. Une partie des répondants le définit comme un produit « écoresponsable » ou ayant une « plus faible empreinte carbone » car il n'a pas ou très peu voyagé.

> Certaines **valeurs** sont également associées au produit local, comme la traçabilité, la confiance et également la juste rémunération des producteurs.

> Enfin, plus marginalement, **certaines modes de production** sont associés aux produits locaux, notamment « fermier » et « agricole ».

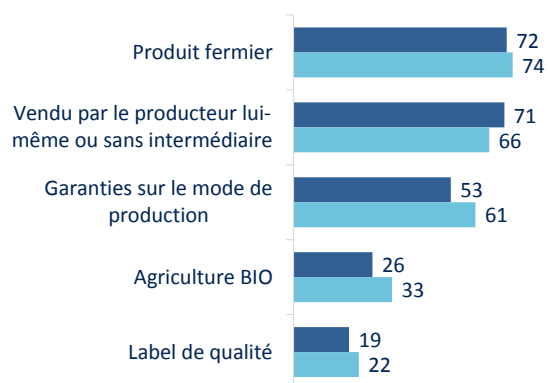
> Notons que 106 répondants ne se sont pas prononcés sur cette question (15 %).

> Pour compléter cette notion, les participants ont été invités à choisir parmi une liste les « **qualités ou caractéristiques** » que **devait posséder un produit local**, plusieurs réponses étaient possibles.

> **Pour 72 % des répondants, il est important qu'un produit local soit un produit fermier** (74 % à l'échelle du Loir-et-Cher).

Il est important qu'un produit local soit ...

(en %, plusieurs réponses possibles)



■ Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ■ Loir-et-Cher

Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Cette qualité est davantage plébiscitée par les retraités (8 répondants sur 10).

> **La notion de vente directe ressort nettement sur le territoire** : 71 % souhaitent que les produits soient vendus par le producteur lui-même ou sans intermédiaire (5 points de plus qu'à l'échelle du Loir-et-Cher). Cette caractéristique apparaît un peu moins citée par les cadres (57 %).

> Les **garanties du mode de production** ne sont, quant à elles, plébiscitées que par 53 % des répondants, soit 8 points en deçà de l'ensemble des répondants loir-et-chériens.

> Enfin, le fait que le **produit local soit BIO ou distingué par un label de qualité arrive dans le bas du classement** (retenu par respectivement 26 % et 19 % des répondants). L'association d'un produit local à un produit BIO est davantage retrouvée chez les cadres (30 % l'ont cité).

> **Parmi les 612 répondants à cette question, aucun n'a déclaré ne pas consommer de produit local.**



## DES CONNAISSANCES ET DES PRATIQUES D'ACHATS DE PRODUITS LOCAUX LARGEMENT INFÉRIEURES AUX AUTRES TERRITOIRES INFRA-DÉPARTEMENTAUX

> Une liste préétablie de produits locaux a été proposée aux personnes enquêtées.

> Parmi celle-ci, les répondants identifient en moyenne près de 5 produits locaux différents et déclarent en consommer 4 au moins une fois mois. Ces résultats apparaissent plus faibles que dans l'ensemble du Loir-et-Cher avec 5,8 produits locaux différents connus et 4,4 produits achetés par mois.

> Les légumes frais et les fromages constituent les produits locaux les mieux identifiés par les répondants. Ils sont aussi les plus fréquemment achetés.

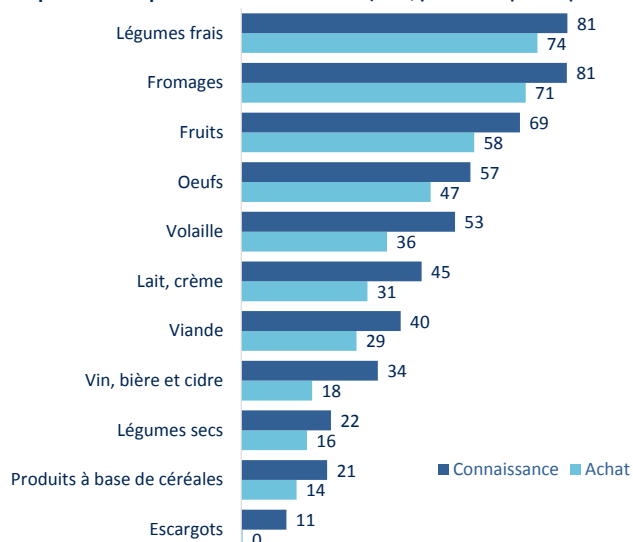
Notons que la consommation de fruits et légumes frais locaux semble dépendre du niveau de revenu. En effet, les foyers déclarant des revenus mensuels nets compris entre 3 000 € et 4 000 € sont plus nombreux, en proportion, à déclarer en consommer au moins une fois par mois.

> Le classement des produits est le même que celui observé pour l'ensemble du département à une exception près : les produits à base de céréales (pâtes et farine...) qui apparaissent moins bien connus et moins régulièrement achetés dans le pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

> Des spécificités locales se dessinent selon les territoires. Dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, la production de fromages caprins n'est sans doute pas étrangère au fait que 71 % des répondants en consomment régulièrement (c'est la plus forte proportion observée des 3 pays du Loir-et-Cher). Ce n'est pas le cas pour la production viticole locale : seulement 18 % des répondants déclarent en consommer au moins une fois par mois, bien que le territoire dénombre 245 exploitations viticoles en 2018 (source : MSA).

> Par contre, on peut noter une moindre diversité de produits locaux connus et consommés que dans les autres territoires. 2,6 % et 2,8 % des répondants ont déclaré respectivement ne pas connaître ou consommer un des produits locaux de cette liste.

Part des répondants déclarant connaître et consommer au moins une fois par mois les produits locaux suivants (en %, plusieurs réponses possibles)



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

## DES CONNAISSANCES ET DES PRATIQUES D'ACHAT DE PRODUITS LABELLISÉS TRÈS CONTRASTÉES

> Les résultats de l'enquête révèlent qu'au moins 8 répondants sur 10 connaissent les labels Agriculture Biologique (97 %), Label Rouge (93 %), Viande française (84 %). Ces derniers sont aussi les plus fréquemment achetés.

> Le marquage « Elu produit de l'année » que l'on trouve souvent sur des produits alimentaires de consommation courante bénéficie aussi d'un très bon taux de notoriété (66 %).

> La charte éthique « Bienvenue à la ferme », reconnue par plus d'un répondant sur deux, occupe une position médiane entre les appellations européennes AOC/AOP et IGP.

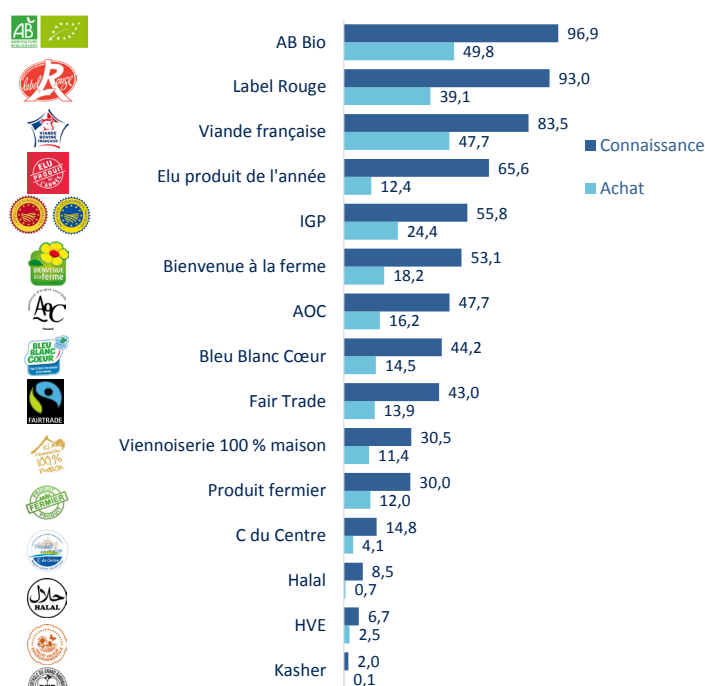
> Les labels régionaux « Viennoiserie 100 % maison »<sup>1</sup> et surtout « C du Centre » semblent pâtir encore d'une notoriété relative (respectivement 30 % et 15 % les ont repérés).

> La mention « Haute Valeur Environnementale » semble moins connue (7 % des répondants).

> En bas du classement figurent aussi la certification Halal et le label « Kashé ».

<sup>1</sup> Initiée à l'origine en Loir-et-Cher, la charte de qualité Viennoiserie 100 % maison a été lancée au niveau régional en 2013, elle assure de la fabrication artisanale des viennoiseries.

Proportion des répondants déclarant connaître et acheter les labels suivants (en %)



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

# L'approvisionnement de produits alimentaires en circuits courts de proximité sur le territoire

## LA VENTE DIRECTE SUR L'EXPLOITATION ET LA CUEILLETTE À LA FERME

> Les différents types d'approvisionnement en circuits courts sont à mettre en parallèle avec l'offre présente sur le territoire.

> Près de la moitié des répondants s'approvisionne **directement sur les exploitations** (c'est 6 points de plus que dans l'ensemble du département) et **un quart pratique la cueillette à la ferme**.

> Les répondants sont **moins nombreux à se fournir dans les magasins de producteurs** (23 % contre 38 % en Loir-et-Cher) et à **utiliser la livraison de paniers**.

> Plus de **8 répondants sur 10 affirment disposer d'une vente directe chez le producteur ou d'une boutique à la ferme à moins de 15 km de leur domicile**.

> Les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (**AMAP**) semblent plus difficiles à identifier pour les répondants, puisque plus de la moitié d'entre eux ne sait pas s'il en existe à moins de 15 km de leur domicile. Ce type d'approvisionnement concerne **5 % des répondants**. Pour rappel, 4 AMAP sont recensées sur le Pays.

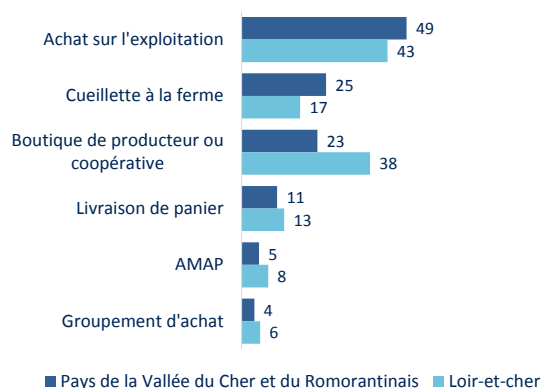
> Si l'on analyse les types d'approvisionnement en circuits courts retenus selon les CSP, on remarque que les **cadres, professions intermédiaires et retraités** sont les **plus nombreux à s'approvisionner en circuit court**.

> En revanche, ce mode d'approvisionnement est **moins sollicité par les employés** (40 % d'entre eux ont indiqué ne pas faire d'achats en circuit court).

> Les **achats sur l'exploitation** sont privilégiés, quant à eux, par les retraités (54 % des répondants l'ont cité) mais semblent légèrement moins populaires auprès des employés (40 % d'entre eux l'ont cité).

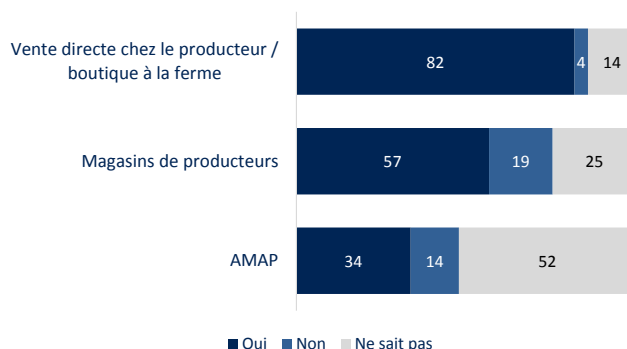
> Les **cadres** se dirigent davantage vers les **livraisons de paniers** et les **boutiques de producteurs ou coopératives**.

Les types d'approvisionnement en circuit court utilisés par les répondants (plusieurs réponses possibles - en %)



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Existe-t-il à moins de 15 km de chez vous ? (en %)



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

## LES PRINCIPAUX FREINS À L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX

> Les répondants ont été invités à répondre en quelques mots à cette question : aujourd'hui qu'est-ce qui vous empêche d'acheter des produits locaux ?

**598 personnes se sont pliées à l'exercice. Plusieurs grands types de freins ressortent du verbatim.**

> Notons tout d'abord, qu'un tiers des répondants précise qu'ils ne voient aucun frein car ils en consomment déjà.

> **Le prix est le principal frein évoqué, cité par 1 répondant sur 5** : « le prix est élevé (surtout pour la viande) » ; « prix de vente parfois prohibitif », « même sans intermédiaire, les produits sont aussi chers qu'en grande distribution » ; « c'est plus cher que des produits équivalents français du supermarché ».

> **Les problèmes d'organisation, de temps à y consacrer arrivent, tout juste après** (cités par 19 % des répondants) : « le temps pour me rendre chez le producteur ou sur le marché » ; « la contrainte horaire de l'AMAP » ; « le manque d'organisation et l'habitude » ; « je manque de temps pour aller chez chacun des producteurs ».

> **Cette thématique fait également écho aux autres motifs mentionnés.**

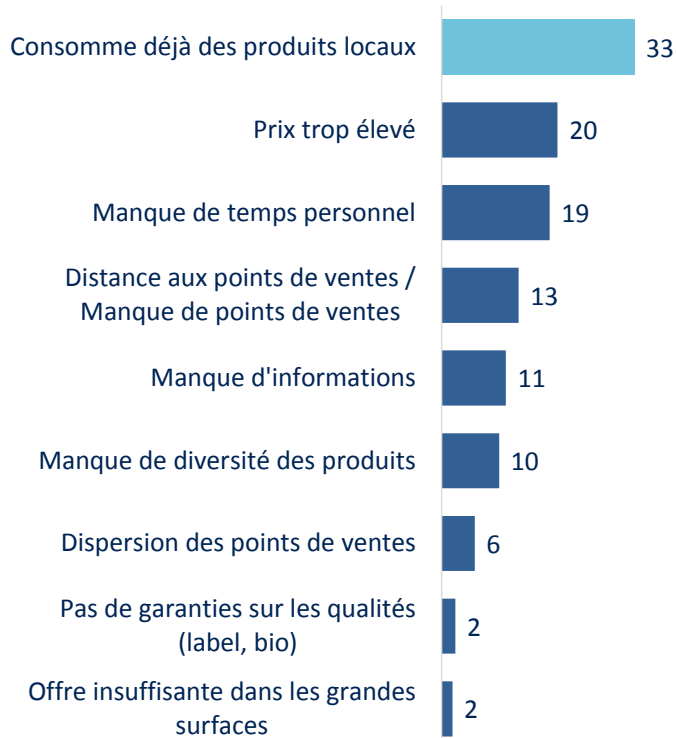
- **L'éloignement du domicile et l'accessibilité de l'offre** sont également évoqués par 13 % des répondants : « le nombre de km à parcourir » ; « l'offre n'est pas toujours présente à proximité » ; « l'éloignement des producteurs » ; « l'accès à certains produits peu présents sur mon territoire » ; « lieux de vente (éloignés, horaires, fermés définitivement) » ; « pas de marché dans le village »...

- **ou la dispersion des points de vente** : « c'est compliqué de me rendre chez différents commerçants ou producteurs » ; « les produits ne sont pas regroupés dans un même lieu » ; « la multitude de lieux pour acheter du local » ; « il manque des boutiques de groupements de producteurs »...

> **La défaillance de l'offre** est également pointée par les répondants (citée par 10 % des répondants). Sont mis en lumière **le manque de diversité de l'offre existante, l'impossibilité de produire certains aliments localement ou à certaines saisons** : « certains produits manquent dans notre région » ; « dans notre département, on ne trouve pas beaucoup de légumes » ; « choix limité des produits » ; « la gamme restreinte de produits disponibles », mais aussi **plus rarement des problèmes liés à la qualité des produits proposés ou le fait qu'ils ne soient pas bio (2 %)** : « manque de produits locaux bio (fruits notamment) », « mode de culture ou production non bio » ; « le fait que les produits ne soient pas bio. S'empoisonner local n'a aucun intérêt pour personne, y compris le producteur et les habitants »...

> Parmi les **autres freins évoqués** par les répondants figurent en bonne place **le manque de connaissance ou de visibilité des produits locaux et le déficit d'information et de communication** : « comment les trouver ? » ; « comment avoir les bonnes adresses ? » ; « je ne sais pas où les acheter » ; « le manque d'information sur les producteurs proches de chez moi ».

Part des répondants ayant cité les freins suivants  
(en %, plusieurs réponses possibles)



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

## LES PRINCIPAUX LEVIERS ÉVOQUÉS PAR LES RÉPONDANTS

> Après avoir évoqué les freins à la consommation de produits locaux, les répondants ont été invités à proposer **des leviers permettant de la développer**. **Plus de 7 répondants sur dix (76 %) se sont prononcés sur la question.**

> **La création de magasins de producteurs/regroupements de producteurs a été évoquée par 2 répondants sur 10.** Ce levier permettrait de palier la dispersion des points de vente, comme le soulignent les répondants : « *un seul lieu qui réunit les produits locaux* » ; « *un lieu commun à plusieurs producteurs* ».

> **L'instauration de prix plus abordables (16 %) et la mise à disposition de plus d'informations sur les producteurs/marchés locaux (13 %)** sont également pointées par les répondants : « *tarifs moins onéreux et produits plus visibles* » ; « *l'accessibilité et la connaissance des producteurs* ».

> Près d'1 répondant sur 10 suggère également **une meilleure proximité des producteurs et des marchés** afin de faciliter la

consommation de produits locaux : « *une offre plus proche* ».

> Les répondants s'accordent à dire que la **diversification de l'offre** stimulerait la consommation des produits locaux : « *une offre élargie à plus de produits* » ; « *plus de choix* ».

> **La mise à disposition de ces produits dans les grandes surfaces** ressort également parmi les suggestions des répondants : « *en voir plus en grandes surfaces* » ; « *plus intégrés dans les supermarchés* ». Notons que certaines grandes surfaces, comme E.Leclerc, mettent davantage en avant la production locale grâce à leur partenariat "Alliance Locale".

> Enfin, les dernières propositions concernent plus particulièrement les marchés. Les répondants souhaiteraient voir leurs **horaires plus étendus et davantage de produits locaux en vente** : « *évolution des horaires des marchés* » ; « *plus de producteurs locaux sur les marchés locaux* ».

### Les principaux leviers évoqués par les répondants



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

## IMPACT DE LA CRISE SANITAIRES DE LA COVID-19 SUR LES HABITUDES D'ACHATS ALIMENTAIRES

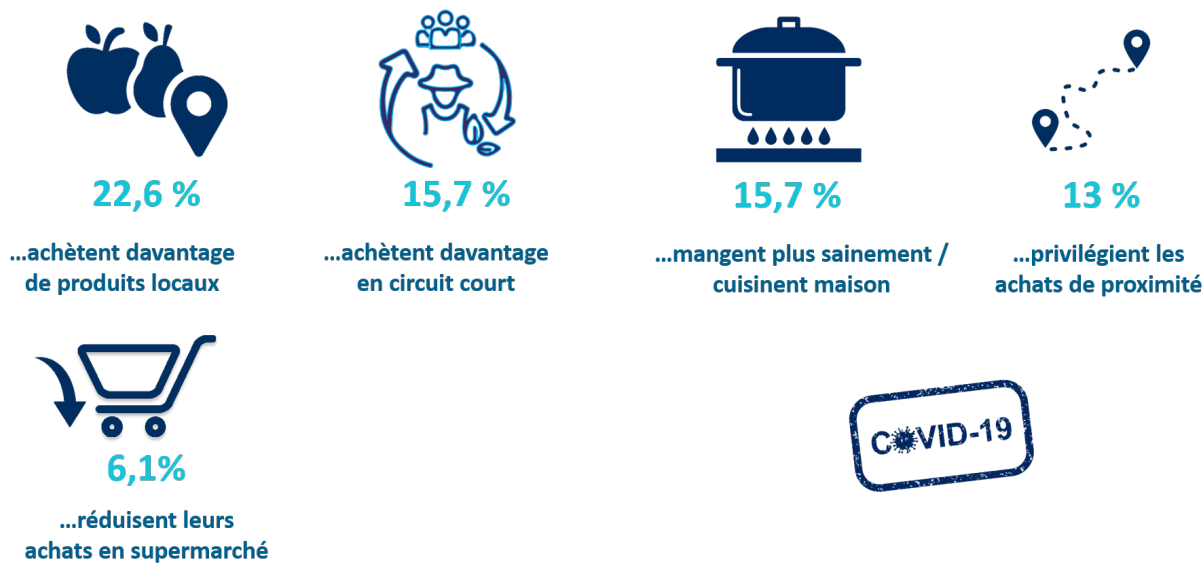
> Le confinement, la fermeture des restaurants et de certains marchés, les précautions à respecter dans les commerces **semblent avoir modifié les habitudes d'achat des répondants.**

> Pendant le 1<sup>er</sup> confinement, 1 répondant sur 3 s'est approvisionné auprès de nouveaux producteurs. Ces habitudes ont perduré pour plus des 3/4 d'entre-deux après ce 1<sup>er</sup> confinement.

> L'impact paraît important ; 1 répondant sur 5 déclare avoir modifié ses habitudes d'achat de produits alimentaires depuis la fin du 1<sup>er</sup> confinement.

> Les répondants se sont **davantage tournés vers les produits locaux (23 %) et les circuits-courts** et se sont mis ou remis à la cuisine. Ils semblent aussi plébisciter les achats de proximité au détriment des grandes surfaces.

### Part des répondants ayant modifié leurs achats alimentaires depuis la crise sanitaires de la Covid-19 (en % - plusieurs réponses possibles)



Source : Enquête « Que mangez-vous ? » Observatoire de l'Economie et des Territoires et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais  
115 répondants





# Production et commercialisation des denrées agricoles

*Enquête auprès des producteurs du  
Pays de la Vallée du Cher et  
du Romorantinais*



## CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AYANT RÉPONDU

### MÉTHODOLOGIE

Cible de 64 producteurs présents dans  
Saveurs 41

Lancement de l'enquête le 11/05/2021

Clôture le 23/06/2021

20  
répondants

Taux de réponse de 31 %

dont 17 ayant une  
production diversifiée

### SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU)

90 ha en moyenne



### EMPLOIS

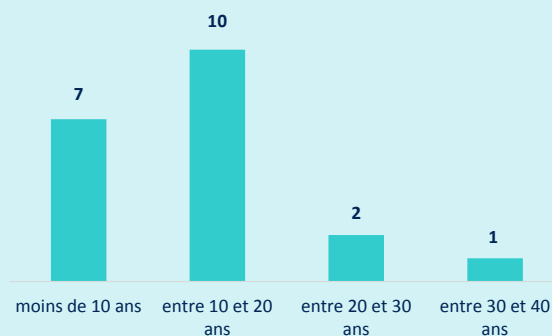
3,7 ETP



en moyenne par exploitation

### ANCIENNETÉ DE L'EXPLOITATION

Nombre de producteurs selon l'ancienneté de l'exploitation



Sur les 20 producteurs ayant répondu à l'enquête, 17 ont une **production diversifiée** ; ils ne produisent pas qu'un seul type de denrées agricoles.

La moitié d'entre eux produit au moins des produits laitiers, des œufs ou de la viande/volaille/charcuterie.

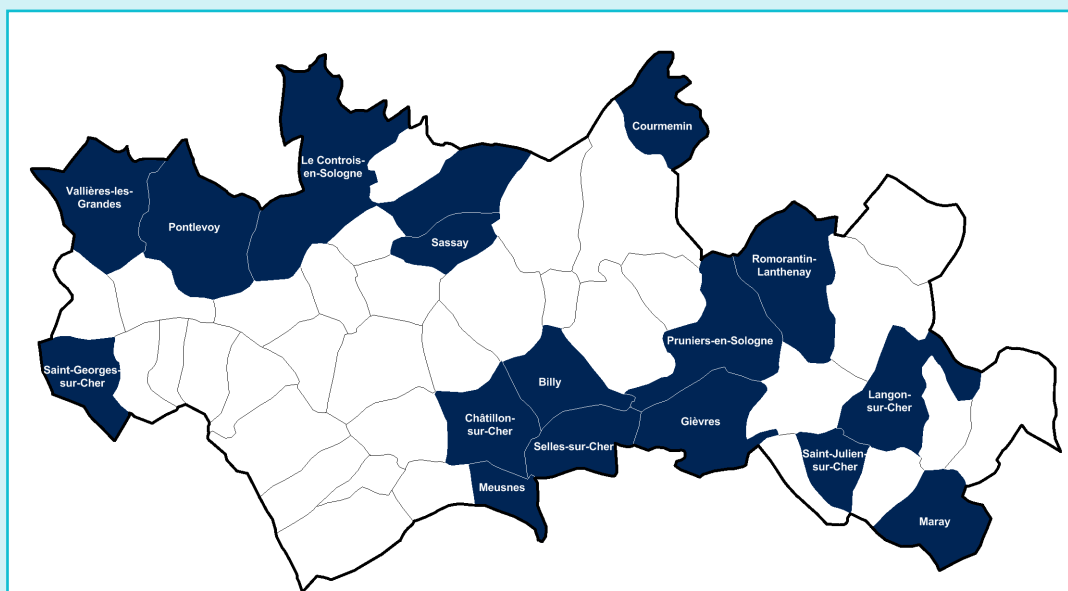
**Les 2/3** des exploitations ayant renseigné le questionnaire sont installées depuis 10 ans ou plus.

La SAU moyenne des exploitations est de 90 ha. **8 des 20** producteurs ont une SAU supérieure à la moyenne du Pays (65 ha) et 6 à la moyenne du Loir-et-Cher (106 ha).

Concernant les emplois, les exploitations comptent en moyenne **3,7 ETP**. 3 exploitants ont précisé avoir recours à des emplois non permanents.

D'autres types de contrats sont également présents sur les exploitations (remplacements, stagiaires...).

Localisation des exploitations ayant répondu à l'enquête

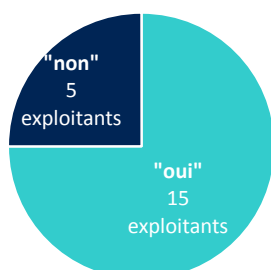


## LES 3/4 DES EXPLOITATIONS RÉALISENT LA TRANSFORMATION DE LEURS DENRÉES

> **15 des 20 répondants** ont indiqué réaliser eux-mêmes la transformation de leurs denrées agricoles.

> Notons que 4 des 5 exploitations ne pratiquant pas de transformation souhaiteraient développer cette activité à l'avenir.

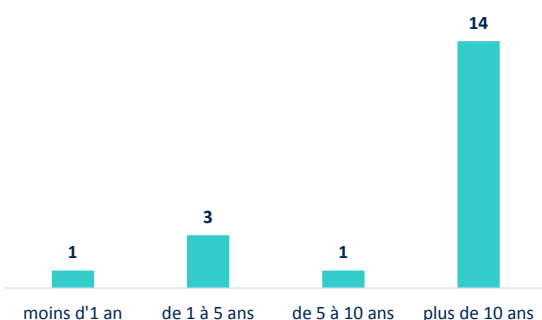
«Réalisez-vous la transformation de vos denrées agricoles ?»



## LA QUASI-TOTALITÉ DES RÉPONDANTS COMMERCIALISENT LEURS PRODUITS EN CIRCUITS COURTS

> **19 des 20 exploitants** ont déclaré pratiquer la vente en circuits courts. Parmi eux, 14 ont opté pour ce mode de commercialisation depuis plus de 10 ans et **tous réalisent en amont la transformation de leur production agricole**.

Producteurs pratiquant la vente en circuits courts depuis...



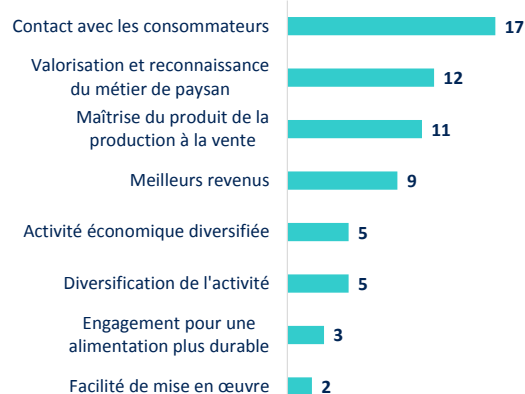
## LE CONTACT AVEC LES CONSOMMATEURS, MOTEUR DE LA VENTE EN CIRCUITS COURTS

> Le premier avantage perçu par les répondants est le **contact avec les consommateurs**, cité par 17 des 19 producteurs.

> Viennent ensuite la **valorisation et la reconnaissance du métier de paysan** et la **maîtrise du produit de la production à la vente**, citées par un peu plus de la moitié des répondants.

> La **possibilité d'avoir de meilleurs revenus** apparaît aussi en bonne place, citée par 9 répondants.

Avantages cités par les producteurs à la vente en circuits courts (nombre de répondants, plusieurs possibles)



## LA VENTE DIRECTE À LA FERME EST LE MODE DE COMMERCIALISATION PRIVILÉGIÉ

> En moyenne, **les producteurs utilisent près de 3 circuits courts différents pour vendre leurs produits**.

> La **vente directe à la ferme** apparaît de loin **le circuit le plus souvent retenu** par les exploitations ayant répondu (17 des 19 commercialisant leurs produits en circuits courts).

> La vente en direct sur les **marchés** et à **des restaurants** **pratiquée** chacune par 7 des 19 exploitants.

> La commercialisation en magasins de producteurs et en grandes et moyennes surfaces (GMS) semble encore peu développée (3 répondants).

> Certains exploitants ont précisé utiliser d'autres types de circuits courts : vente chez l'affineur, vente aux commerces de bouches.

Type de circuits courts utilisés\* (nombre de répondants, plusieurs possibles)



\*pratiqués par au moins 2 producteurs

## LE MANQUE DE TEMPS, PRINCIPAL FREIN À LA VENTE EN CIRCUIT COURT

> Le **principal frein** à la vente en circuits courts **évoqué par les exploitations ayant répondu** est le **manque de temps** (cité par 11 répondants sur 19).

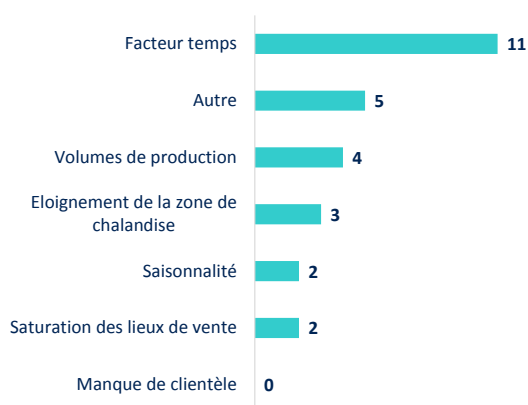
> Les volumes de production et l'éloignement de la zone de chalandise sont également identifiés mais dans de moindre proportion.

> D'autres inconvénients sont également pointés par les producteurs : « la vente en circuits courts demande trop d'équipements », « je suis trop éloigné de l'abattoir », « je manque de matériels ».

> Notons qu'aucun des participants n'a signalé le manque de clientèle comme un frein à la vente en circuits courts.

> 2 répondants ont précisé n'identifier aucun frein à la vente en circuits courts.

Principaux freins évoqués à la vente en circuits courts (nombre de répondants)

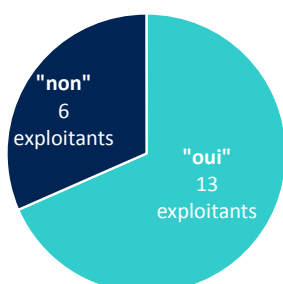


## LES PRODUCTEURS SOUHAITENT RENFORCER LA VENTE EN CIRCUITS COURTS

> 13 des 19 exploitants pratiquant la vente en circuit court souhaiteraient **renforcer leur part dans cette activité**.

> Notons également que le seul producteur n'utilisant pas la vente en circuits courts souhaiterait développer ce mode de commercialisation à l'avenir.

« Souhaiteriez-vous renforcer la part de vos ventes en circuits courts dans les années à venir ? »



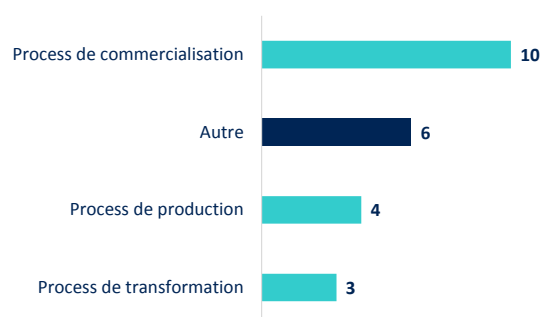
## LES 3/4 DES EXPLOITATIONS AFFECTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

> Les ¾ des exploitants ayant répondu à l'enquête indiquent que le **premier confinement a affecté l'organisation de leur exploitation**.

> Pour 10 d'entre eux, la crise sanitaire a nécessité une **réorganisation du processus de commercialisation** (limitation des déplacements, fermeture des marchés...).

> D'autres impacts ont été mentionnés. Un exploitant pointe « le nombre élevé de demandes pendant le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> confinement » alors que d'autres soulignent un « manque de clients sur les marchés », un « énorme impact le premier mois, les clients ne venaient plus » ou encore simplement « on ne pouvait plus travailler ».

Changements effectués suite à la crise sanitaire (nombre de répondants)



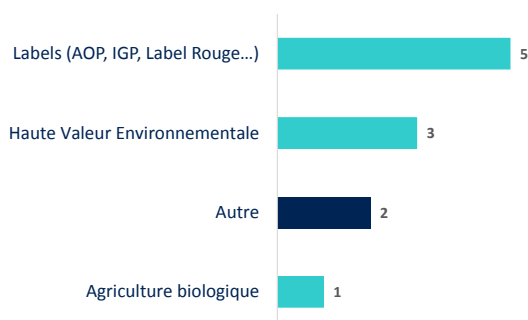
## 1 EXPLOITANT SUR 2 INSCRIT LA VENTE EN CIRCUIT COURT DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

> Sur les 19 producteurs pratiquant la vente en circuits courts, **10 inscrivent cette distribution dans une démarche qualité** (label, marque, agriculture raisonnée).

> Les labels (AOP, IGP, Label Rouge...) sont les plus fréquemment retenus (par 5 répondants sur 10), suivis par la certification Haute Valeur Environnementale (HVE). Un seul répondant relève de l'Agriculture Biologique.

> La charte éthique « Bienvenue à la ferme » est également citée par un exploitant (dans les autres démarches qualités).

Démarches qualité pratiquées (nombre de répondants)

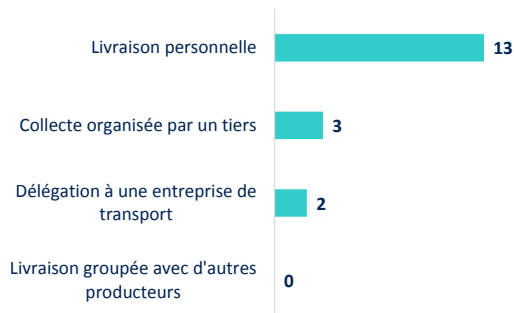


## LA LIVRAISON PERSONNELLE AUX CLIENTS FAVORISÉE PAR LES PRODUCTEURS

> Les **livraisons personnelles** sont le mode de livraison le plus fréquemment retenu (13 répondants sur 15).

> Viennent ensuite les collectes organisées par des tiers et la délégation à une entreprise de transport, encore peu pratiquées.

Types de livraisons utilisées par les exploitants (nombre de répondants)

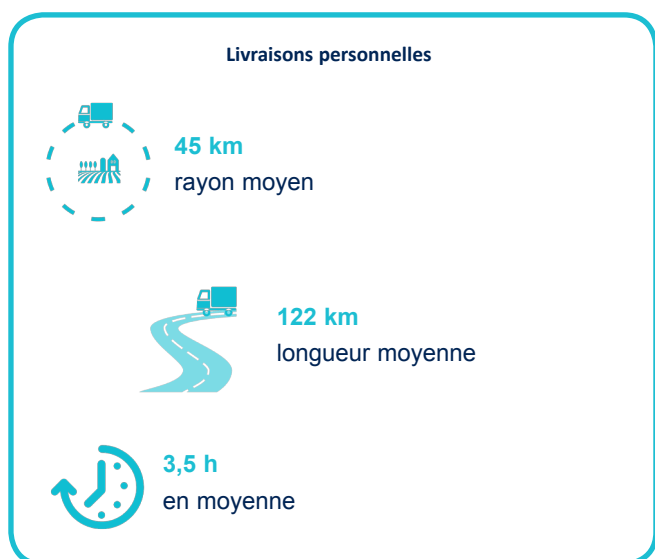


## FOCUS SUR LES LIVRAISONS PERSONNELLES

> Globalement, le **rayon moyen de livraison** reste assez proche de l'exploitation : **45 km**.

> En moyenne, la longueur d'une tournée est de 122 km et sa durée de 3,5 heures.

> Notons qu'un exploitant dispose d'un rayon de livraison beaucoup plus vaste. En l'omettant des résultats, le rayon se réduit à 28,3 km, la longueur à 69 km et la durée à 2,3 heures.



## LA MAJORITÉ DES EXPLOITANTS N'A PAS D'INVENDUS OU NE GASPILLE PAS

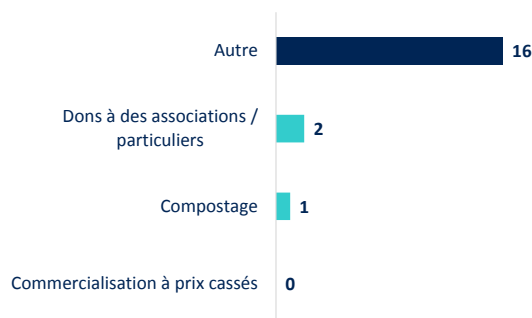
> A la question « que faites-vous des fractions non récoltées, invendus et hors calibre ? », plus de **la moitié des répondants (11) indique ne pas gaspiller ou ne pas avoir d'invendus**, notamment grâce à un fonctionnement par commande.

> Certains producteurs (6) optent pour d'autres solutions comme la déshydratation, la destruction ou encore font don aux animaux des fractions non récoltées, invendus et hors calibre. Enfin, un exploitant a indiqué utiliser *Too Good To Go* afin de ne pas gaspiller.

> Pour rappel, l'application *Too Good To Go* permet de mettre en relation ses utilisateurs avec des boulangeries, restaurants, supermarchés et autres professionnels des métiers de bouche afin de leur proposer des invendus à prix réduits sous la forme de paniers à sauver.

> Deux producteurs ont indiqué faire don des fractions non récoltées, invendus et hors calibres à des associations ou des particuliers.

« Que faites-vous des fractions non récoltées, invendus et hors calibre ? » (nombre de répondants)



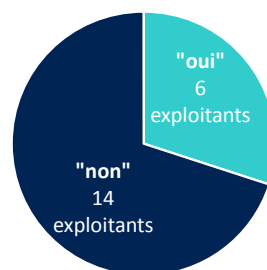
## LA RESTAURATION COLLECTIVE, UN DÉBOUCHÉ ENCORE TIMIDE

> Sur les 20 producteurs ayant répondu à l'enquête, **6 ont indiqué avoir une partie de leur production dédiée à la restauration collective**.

> Seuls 4 producteurs ont indiqué la part approximative que représente la restauration collective dans leur chiffre d'affaires (8 % en moyenne). Pour 3 exploitants, cette part s'élève à 10 %. Elle apparaît très réduite pour un producteur (1 %).

> Pour les 14 producteurs n'ayant pas encore de débouchés dans la restauration collective, 4 d'entre eux souhaiteraient développer cette activité.

« Une partie des débouchés de votre production est-elle orientée vers l'approvisionnement de la restauration collective ? »

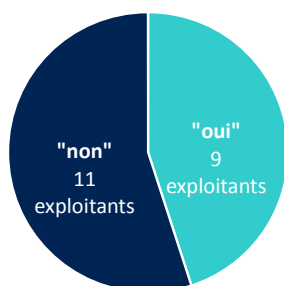


## LA MOITIÉ DES RÉPONDANTS INTÉRESSÉS PAR UNE LOGISTIQUE DÉDIÉE AUX PRODUITS LOCAUX

> Sur les 20 producteurs ayant participé à l'enquête, **9 seraient intéressés par l'adhésion à une logistique collective dédiée à la commercialisation de leurs produits.**

> 6 répondants ont précisé quelle part de leur chiffre d'affaires pourrait être consacrée pour amortir les coûts de gestion logistique. Celle-ci serait inférieure à 10 % pour 5 d'entre-eux. Un répondant serait prêt à y dédier 30 % de son CA.

« Seriez-vous intéressé par l'adhésion à une logistique collective dédiée à la commercialisation de vos produits ? »



> Les répondants à l'enquête ont été conviés à classer les secteurs du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais selon leurs préférences pour l'implantation de cette logistique. 4 étaient proposés :

- Nord : Le Controis en Sologne
- Sud : Noyers-sur-Cher, Selles-sur-Cher, Chémery
- Est : Romorantin-Lanthenay
- Ouest : Montrichard Val de Cher

7 producteurs se sont prêtés au jeu. Les résultats apparaissent très partagés et dépendent principalement de la localisation du producteur.

> Le **secteur Nord du Controis-en-Sologne est le plus cité en premier choix** (3 répondants), suivi par les secteurs Nord, Sud et Ouest, à égalité, en deuxième place. Le secteur Sud est également retrouvé en 3<sup>ème</sup> choix.

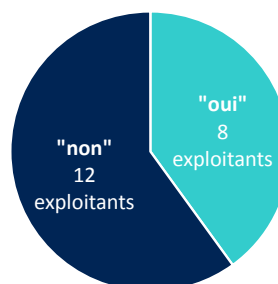
> Si l'on se détache de l'ordre de préférence, les **secteurs Est (Romorantin-Lanthenay) et Sud (Noyers-sur-Cher, Selles-sur-Cher, Chémery) sont les plus cités par les répondants.**

## 8 EXPLOITANTS PRÊTS À S'IMPLIQUER DANS UN MAGASIN DE PRODUCTEURS

> Les exploitants ont été invités à partager leur avis sur la **création d'un magasin de producteurs dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais**, géré par les producteurs eux-mêmes.

> **8 des 20 producteurs ont émis un avis favorable à la création de ce point de vente** qui permettrait de mettre en avant les produits locaux.

« Souhaiteriez-vous vous impliquer dans un point de vente géré par les producteurs sur le territoire ? »



> Les producteurs ont ensuite pu classer les secteurs par ordre de préférence pour l'implantation de ce magasin. 8 répondants ont fait part de leur avis.

> Les **secteurs Est (Romorantin-Lanthenay) et Sud (Noyers-sur-Cher, Selles-sur-Cher, Chémery)** sont les plus cités (6 répondants).



# **Témoignages des cantines, des supérettes et des grandes et moyennes surfaces du territoire**



## CARACTÉRISTIQUES DES CANTINES AYANT RÉPONDU

**7**  
cantines

toutes en régie directe

5 avec achats autonomes

1 avec groupements d'achats

1 avec achats autonomes et groupements d'achats

### MODE DE DISTRIBUTION



5 cantines préparent les plats sur place



1 cantine utilise la distribution froide



1 cantine prépare ses plats sur place et utilise également les distributions chaude et froide

### REPAS

96 enfants en moyenne mangent quotidiennement dans les cantines

14 700 repas annuels en moyenne par établissement

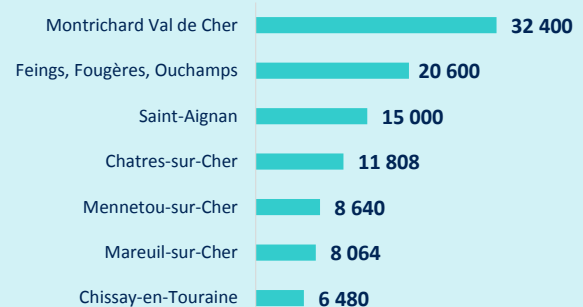
3,2 € prix moyen d'un repas

3,5 € prix matière d'un repas en moyenne (4 réponses)

### FONCTIONNEMENT

2 cantines fonctionnent hors période scolaire

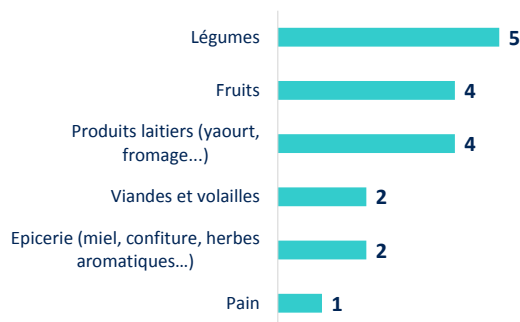
Nombre de repas annuels servis par établissements



## UNE VOLONTÉ D'AUGMENTER LA PART DES PRODUITS LOCAUX

Toutes les cantines ayant répondu souhaiteraient augmenter la part des produits locaux dans les repas préparés : notamment les légumes, les fruits et les produits laitiers.

« Quels types de produits locaux souhaiteriez-vous augmenter dans les repas ? » (nombre de cantines)



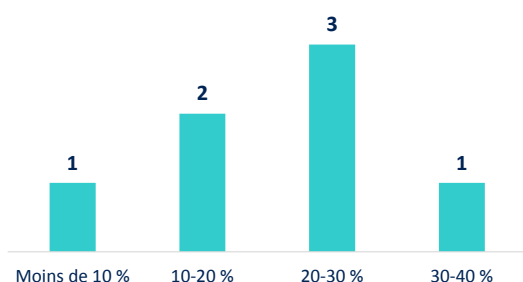
A la question « comment définiriez-vous un produit local ? », 5 cantines le voient comme un produit régional et 4 comme un produit départemental.

Aucune cantine n'a assimilé un produit local à un produit français ou européen.

## LES DÉMARCHES QUALITÉS

Sur les 7 établissements de restauration scolaire ayant répondu, 4 évaluent la part des produits de qualité utilisés dans la composition des repas dans une fourchette allant de 20 à 40 %. 3 ont renseigné une proportion inférieure à 20 %.

Part de produits s'inscrivant dans une démarche qualité (nombre de cantines)



Les produits issus de l'agriculture biologique apparaissent les plus utilisés (6 cantines sur 7), suivis des produits labellisés (AOP, IGP, etc.). Notons qu'une cantine a précisé utiliser des produits issus de circuits courts.

Toutes les cantines souhaiteraient augmenter, dans leurs repas, la part des produits s'inscrivant dans une démarche qualité.

Parmi les 7 cantines interrogées, 4 introduisent de manière quotidienne, dans leurs repas, des produits s'inscrivant dans une démarche qualité. 3 cantines le font de manière hebdomadaire.

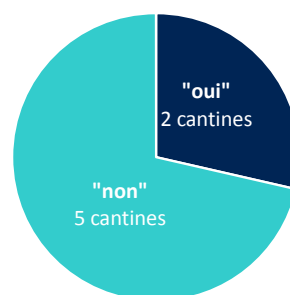
## LA LOI ÉGALIM

Pour rappel, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite loi ÉGALIM, a été votée le 2 octobre 2018.

Cette loi fixe notamment l'objectif de 50 % de produits durables et de qualité en restauration collective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Sur les 7 cantines répondantes, seules 2 pensent pouvoir atteindre cet objectif d'ici 2022. Les autres établissements de restauration scolaire devraient respecter l'objectif en 2025 au plus tard. Une seule cantine a précisé ne pas savoir quand elle pourrait s'y conformer.

« Pensez-vous pouvoir atteindre les objectifs de la loi ÉGALIM ? »



La loi ÉGALIM vise également à interdire l'utilisation de contenants alimentaires en plastique (cuisson, réchauffe ou service) d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cet objectif semble plus réalisable puisque la totalité des cantines a déjà banni les contenants en plastique.

Les gestionnaires de restaurants collectifs scolaires (publics ou privés), sont tenus de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien, à titre expérimental.

L'enquête révèle que l'ensemble des répondants propose déjà un menu végétarien au moins une fois par semaine.

## LES FREINS À L'AUGMENTATION DE LA PART DES PRODUITS LOCAUX



Gamme de produits locaux insuffisante (citée par 5 cantines)



Prix trop élevés (cité par 3 cantines)



Manque de connaissance des producteurs (cité par 3 cantines)



Complexité de l'organisation (cité par 3 cantines)



Accompagnement insuffisant (cité par 3 cantines)



Conservation trop courte (cité par 2 cantines)

## L'ENSEMBLE DES CANTINES IMPACTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

L'ensemble des cantines répondantes semble avoir été impacté par la crise sanitaire. Cette dernière a notamment conduit à réorganiser les services de restauration (doublement, contraintes de désinfection, etc.).

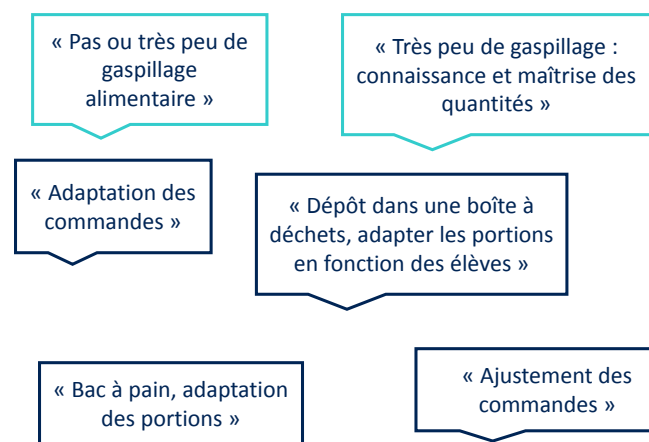
Des difficultés d'approvisionnement, le manque de temps ou encore la présence de cas contacts dans les établissements ont également été pointés.



## RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Sur les 7 cantines répondantes, 4 ont indiqué avoir mis en place des mesures pour limiter le gaspillage alimentaire : boîte à déchets, bac à pain et principalement l'ajustement des commandes.

Les 3 autres établissements de restauration scolaire ont indiqué ne rien avoir mis en place, gaspillant pas ou très peu.



Notons que 5 des 7 cantines seraient intéressées par l'installation d'un poulailler pour limiter le gaspillage alimentaire.

Précisons aussi que seuls 2 restaurants scolaires disposaient lors de la consultation, d'un personnel formé à la réduction du gaspillage et à la gestion des déchets. Néanmoins, les 5 autres semblent partants pour former leurs collaborateurs.

## DIVERS ATELIERS ALIMENTAIRES MIS EN PLACE

Des ateliers d'éducation alimentaire sont organisés dans 6 des 7 cantines ayant répondu : semaine du goût, ateliers divers, dégustation, etc.

L'unique cantine ne pratiquant pas ces ateliers souhaiterait les expérimenter.

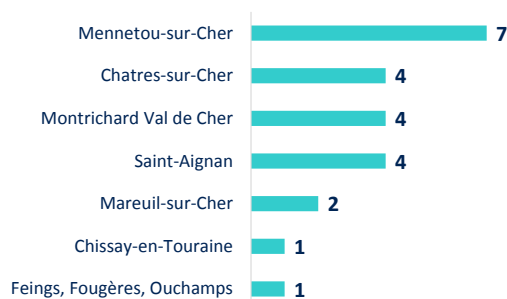


## L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX

Toutes les cantines ont indiqué travailler avec au moins un fournisseur de produit locaux (3 fournisseurs en moyenne) : boulangeries, fromageries, boucheries, fournisseurs de volailles, des fermes, etc.

On peut citer par exemple : la ferme du Lieu Neuf, la ferme du Chat Blanc, la boulangerie du Château et la Fromagerie Jacquin.

Nombre de fournisseurs de produits locaux par cantine



Tous réceptionnent leurs produits alimentaires le matin. 5 établissements de restauration scolaire seraient intéressés par un partenariat avec d'autres cantines pour effectuer des groupement d'achats de produits locaux.

Un approvisionnement de fruits et légumes via une légumerie locale a également été souhaité par 5 établissements.



## TÉMOIGNAGES DE 7 SUPÉRETTES DU TERRITOIRE

### COMMERCIALISATION

5 épiceries vendent des produits locaux : miel, œufs, fromages, produits divers (farine, pain, huile...) et autres produits du terroir (poires tapées, rillons, limonades, bières...).

Deux épiceries citent des freins à la commercialisation des produits locaux. D'abord l'incertitude sur la régularité de l'approvisionnement et également les problèmes de livraisons : « *les producteurs locaux pour la plupart ne livrent pas en raison de trop petites quantités* ».

### IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

5 épiceries n'ont pas constaté de changements de comportements dans l'achat de produits alimentaires suite à la crise sanitaire.

2 épiceries pointent en revanche deux impacts qui s'opposent : une baisse de la fréquentation des petits commerces ou, à l'inverse, un retour aux commerces de proximité. Une augmentation des achats bio a également été soulignée par une supérette.

### GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Concernant les invendus alimentaires\* :

- > 3 épiceries les commercialisent à prix cassés
- > 2 épiceries déclarent auto-consommer ces produits
- > 2 épiceries en font dons à des associations (secours populaire, épicerie sociale, croix rouge...)
- > 3 épiceries optent pour d'autres solutions anti-gaspillage : dons aux personnes en situation précaire, mise en place de l'utilisation d'application pour limiter les pertes (Phénix)

\*Plusieurs réponses étaient possibles



## TÉMOIGNAGE : NETTO, ROMORANTIN-LANTHENAY



Vend des produits locaux\*

\*rayon de 100 km



Principalement du **fromage**, de la **charcuterie** et du **vin**



Le **manque de connaissance des producteurs** est perçu comme un frein à la **commercialisation** de produits alimentaires locaux



Approvisionnement en produits locaux par **centrale d'achat** et **directement auprès des producteurs**



Les invendus sont : **données à des associations** (restos du coeur, banque alimentaire), **commercialisés à prix cassés** ou **jetés à la poubelle**



Serait intéressé par un partenariat avec une **plateforme de centrale locale d'achat**



## TÉMOIGNAGE : SUPER U, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE



Vend des produits locaux\*

\*rayon de 100 km



Grande variété de produits locaux proposés : **fruits et légumes**, viande, oeufs, miel, fromages...



L'**incertitude sur les normes sanitaires** est perçu comme un frein à la **commercialisation** de produits alimentaires locaux



Approvisionnement en produits locaux exclusivement par **prospection auprès des producteurs**



Les invendus sont : **données à des associations** (spa pour les produits animaux) et **commercialisés à prix cassés**



**Augmentation de la vente de produits locaux** depuis la **crise sanitaire**



Serait intéressé par un partenariat avec une **plateforme de centrale locale d'achat**





# « Diagnostic du système alimentaire du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais »

Crédit Photo : ©Enolacréation-ADT41

Observatoire de l'Économie et des Territoires - Porte B - 34 avenue Maunoury - 41000 BLOIS  
Tél : 02.54.42.39.72 • [www.pilote41.fr](http://www.pilote41.fr) • E-mail : [infos@observatoire41.com](mailto:infos@observatoire41.com)



Directeur de la publication : Jean-Luc BROUTIN  
Président de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires  
Publication électronique  
Dépôt légal à parution  
ISSN N° 1291-2565



OBSERVATOIRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES TERRITOIRES